

Séance de l'après-midi du 19 novembre 2007

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
 Mme JUDY GOLD, commissaire
 M. WEBER LAURENT, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN D'ACTION FAMILLE DE MONTRÉAL

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 19 novembre 2007, 14 h
Office de consultation publique de Montréal
1550, Metcalfe, 14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PERSONNES PRÉSENTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

ISABELLE MORIN	2
PATRICE ALLARD , JACQUES SAVARD	20
CÉLINE TOPP, CHRISTIAN CHAMPAGNE	29
RÉGIS BÉLANGER	36
PIERRE BOUCHARD	43
DENIS QUIRION, SUZANNE LaFERRIÈRE	53
LUC GAGNON, MARIE-HÉLÈNE GABOURY	86
ROBERT PARÉ	94
PIERRE BÉLEC, SUZANNE LaFERRIÈRE	101

LA PRÉSIDENTE :

Dans le cadre de la consultation publique sur le Plan d'action famille de la Ville de Montréal, bienvenue à tous à cette rencontre technique.

5

La commission a senti le besoin d'avoir cette réunion pour explorer les tenants et aboutissants du plan d'action et plus particulièrement certains grands thèmes que sont l'habitation, les quartiers vivants et la gestion du plan d'action. Et la Ville nous a proposé d'avoir avec nous les responsables des différents sujets qu'on voulait traiter dans notre questionnement. Alors, certains sujets sont transversaux et il est apparu évident que plusieurs des responsables couvriraient plusieurs sujets sous différents aspects.

10

Tout ce qui sera dit aujourd'hui va être transcrit. Il y aura un verbatim qui sera déposé dans le site Internet de l'Office. Et nous allons également profiter de l'occasion pour couvrir certaines questions, en partie, je pense, qui ont été posées durant la séance d'information et les ateliers.

15

Alors, je laisse la parole à monsieur Bélec pour nous présenter la façon dont il nous a proposé de travailler aujourd'hui.

20

M. PIERRE BÉLEC :

En fait, tout est lié, on sait ça, et l'ordre dans lequel les personnes viennent ne tient pas nécessairement compte de la seule logique de présentation. C'est que j'ai dû faire face au fait que, dans un des services, il y avait une réunion budgétaire très importante à laquelle se devait d'être présent un certain nombre de personnes, et ça a fait que vous avez des gens qui arrivent après 16 h, c'est à cause de ça.

25

Et je pense qu'il faut souligner que, par exemple dans vos questions relatives au transport, parfois la réponse pourrait tout autant venir ou, en tout cas, il y a des compléments probablement nécessaires à des réponses venant de responsables des transports par des gens d'urbanisme. Parce que quand on parle de quartiers, des transports par rapport aux quartiers, des liens entre les quartiers, là on dérive tranquillement vers le Plan d'urbanisme. Malheureusement, monsieur Gagnon, qui est le patron du Plan d'urbanisme, sera avec nous en deuxième partie de l'après-midi. Ça, c'était la première remarque que je voulais faire.

30

35

La deuxième a trait justement aux dix questions que vous avez posées. Alors, sur ces questions-là, on a tenu une rencontre de travail avec Benoît Van de Walle et Suzanne LaFerrière respectivement, qui sont tous du même service, mais de deux directions différentes. Et Benoît a vraiment commencé à travailler sur les questions, mais ne pouvait

40

pas arriver avec un résultat satisfaisant cet après-midi. Donc, c'est une correspondance promise.

45

Je vais tout de même déposer un texte qu'il m'a envoyé ce matin, qui promet les réponses pour la fin du mois de novembre au plus tard, d'ici la fin novembre.

50

Par ailleurs, Suzanne LaFerrière sera avec nous vers la fin de l'après-midi et elle pourra expliquer quelles sont les limites et quelles sont les perspectives dans lesquelles il est possible de travailler pour arriver à des réponses. Et il y a déjà quelques indications aussi générales dont il faut tenir compte pour bien envisager le portrait global de la population montréalaise et des flux migratoires à l'intérieur de la population.

55

Alors, c'était la mise en situation que je voulais faire. Autrement, vous avez reçu l'ordre du jour ou enfin la séquence modifiée et les personnes qui sont arrivées peuvent répondre à des questions jusqu'à 15 h certainement, puisque madame Topp, qui est la directrice du patrimoine, sera avec nous à 15 h.

60

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Bélec.

65

Alors, le premier sujet qu'on veut couvrir regroupe surtout les possibilités d'aménagement. On a parlé dans le plan d'action de quartiers vivants, et la commission s'est demandé... parce que nous, on veut quand même produire un rapport qui peut être utile, alors on essaie de comprendre votre raisonnement. Parce qu'il y a eu beaucoup de réflexion à la Ville sur différents sujets qui vont être couverts cet après-midi, on n'a pas eu l'occasion durant les ateliers et durant la séance d'information de poser toutes les questions qu'on voulait, et on sentait le besoin d'avoir des informations plus précises.

70

Il y a trois choses ici. C'est plus en relation avec la création d'îlots résidentiels à l'intérieur de quartiers, que ce soit au niveau de grandes artères ou au niveau de petites artères, ou de ruelles ou de rues. Alors, je vais laisser madame Morin d'abord...

75

J'imagine que vous avez déjà un petit topo par rapport à ce qu'on a posé ou si vous voulez qu'on vous pose les questions qu'on avait?

80

Mme ISABELLE MORIN :

On peut y aller par questions aussi, parce que j'ai peur des fois de répéter des choses que j'ai pu dire à la dernière rencontre. Vous pouvez y aller directement avec des questions, c'est peut-être plus simple comme ça, j'essaierai d'y répondre.

85 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais laisser la parole à monsieur Laurent.

90 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Bonjour.

Mme ISABELLE MORIN :

95 Bonjour.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

100 Regardez, dans le cadre de ce que vient de dire madame Beudet, la question, moi, je vais y aller, comme on va dire, tout de go, parce que j'imagine on n'aura pas assez de temps pour couvrir. La question qu'on se pose surtout, c'est par rapport au plan d'action.

105 Ça veut dire, on se demande la planification. Parce qu'on a vu que normalement c'est pour deux ans, je pense, que le plan d'action est élaboré. Nous, on se demande pourquoi est-ce que ça n'a pas été plus en profondeur, ça veut dire un plan quinquennal, ça veut dire soit sur cinq ans ou sur dix ans, par rapport à l'ampleur du problème de l'habitation quand on regarde une politique familiale. Donc, je ne sais pas si vous avez des réponses par rapport à ça?

Mme ISABELLE MORIN :

110 Je vais peut-être laisser Pierre répondre, parce que c'est peut-être plus au niveau global, au niveau du projet global.

M. PIERRE BÉLEC :

115 Bien, il y a au moins deux éléments de réponse, je pense, à votre question. Le premier, c'est qu'il nous apparaissait important de, ensemble, donner un signal de départ rapide d'action au bénéfice des familles. Donc, une planification qui serait allée au-delà de deux ans ou trois nous aurait paru se donner un congé trop facilement.

120 Au-delà de cinq ans, j'avoue que je suis un agnostique dans ce genre d'affaire. Sauf évidemment pour des questions très structurantes comme le transport, là, évidemment il faut voir plus loin, ce que fait d'ailleurs le Plan de transport. Mais s'agissant d'un Plan d'action famille, dès le début, on s'est orientés vers du court terme avec la création d'un

125 instrument, qui est une des questions qui reviendra tout à l'heure, qu'est-ce qu'on entend par
chantier famille.

D'autre part, et c'est peut-être une remarque que j'aurais pu faire tout à l'heure, le
contenu du plan d'action, et du cadre de référence même à cet égard-là, n'est pas un
130 contenu extrêmement fouillé, on l'avoue bien humblement, dans les délais qu'on avait pour le
faire, et je dirais même dans l'argent qu'on avait pour le faire jusqu'à un certain point. Même
si la dotation du gouvernement est importante, à 277 000 \$, c'est insuffisant pour
s'embarquer dans diverses démarches d'études et d'analyses.

135 Alors, on a mis l'essentiel de nos énergies, et quand je dis: «de nos énergies», c'est
les services corporatifs et l'énergie de Jean Dominique et de moi-même, dans la stimulation
des plans d'action des arrondissements. Et eux aussi étaient dans la même dynamique,
c'est-à-dire celle d'une action qui, après quelques années de production de grands plans, se
veut à court terme surtout.

140 Alors, il y a comme un consensus à l'intérieur de l'organisation pour d'une manière
générale se donner des plans de court terme et commencer à faire des choses, l'exercice et
la réflexion sur le long terme ayant occupé déjà quelques années de travail.

145 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Mais la question, c'est par rapport à l'enjeu. Ça veut dire quand on veut établir un
plan, une politique famille, normalement ce n'est pas quelque chose qui peut se faire à court
terme. Parce qu'on dit qu'on veut tabler sur des, mettons, des jeunes qui vont avoir des
150 enfants à un moment donné, des gens qui vont venir d'ailleurs, parce qu'il y a une population
qui va venir d'ailleurs, qui va venir gonfler Montréal à un moment donné, et cette population-
là ponctuellement existe. D'ailleurs qui sont des principes sur... bon, on sait qu'est-ce qui se
fait actuellement.

155 Mais pour les cinq ans à venir, on sait que si le Québec mettons accueille 55 000
immigrants, si les gens qui sont là vont faire des enfants, etc., donc cette politique famille,
pour que ça ne devienne pas un voeu pieux, doit être planifiée et consistante en quelque
sorte.

160 Moi, je me dis si on se donne deux ans, deux ans peut-être pour faire des
évaluations, éventuellement pour faire des bilans, mais on devrait voir un petit peu plus à long
terme, parce que c'est quelque chose à long terme. Puisqu'on parle de 2026, il y aura...
Montréal va atteindre un peak, donc ça mériterait une planification un peu plus à long terme.
C'est dans ce sens-là.

165

M. PIERRE BÉLEC :

170 Bien, je vous livre l'état de la réflexion des gens à l'interne sans m'étendre longuement sur les causes, dont on pourrait parler. Puis je pense que vous connaissez ma pensée là-dessus. Mais c'est comme ça que les gens pensent. Faisons les premiers pas et, si les premiers pas s'avèrent encourageants et réussis, il y en aura d'autres. Sinon, il n'y aura rien.

LA PRÉSIDENTE :

175 D'accord. Alors si on prend, par exemple pour la création d'îlots résidentiels, c'est assez structurant, est-ce que vous avez pensé à des quartiers en particulier? Il y en a qui s'y prêtent, je pense, plus que d'autres. Et le plan d'action, la politique de la Ville par rapport aux ruelles, par exemple, j'aimerais vous entendre un peu sur la réflexion par rapport à cette
180 problématique-là.

Mme ISABELLE MORIN :

185 Dans le fond, bon, la création d'îlots résidentiels fait vraiment référence aux quartiers verts que l'on propose dans le Plan de transport qui est actuellement en consultation, qui n'a pas encore été accepté, mais ce sera sous peu. Enfin, il y a deux choses qu'il est important de savoir, c'est qu'il y a deux niveaux de responsabilité.

190 Donc, oui, il y aura... et je parle vraiment au conditionnel puisque c'est des éléments qui ne sont pas encore adoptés officiellement. Donc, il y a un niveau de responsabilité qui est central, qui est la nôtre finalement, mais qui est d'harmoniser les façons de faire et tout ça. Sinon, tout ce qui est local, et j'ai bien validé auprès des différents responsables tout ça aujourd'hui et la semaine dernière, il n'y a encore rien d'arrêté, à savoir qui fera quoi exactement. Mais c'est clair que pour ce qui est de la sélection des secteurs et des zones
195 sensibles, donc qui deviendront des quartiers verts, c'est vraiment la responsabilité des arrondissements. Donc, c'est vraiment les responsables locaux qui connaissent bien leur quartier.

200 Le rôle du central sera vraiment peut-être d'établir certains critères de sélection. Et je dis bien «peut-être» parce qu'il n'y a rien de coulé dans le béton pour le moment, mais bien sûr d'avoir des règles d'harmonisation, à savoir de quelle façon on fait.

205 Et j'ose aller un petit peu plus loin, mais encore là on est dans le conditionnel, probablement qu'il pourrait y avoir justement comme deux niveaux de responsabilité, mais certains standards quand même, pour que la population, les automobilistes, les piétons, les cyclistes s'y reconnaissent d'un arrondissement et d'une ville à l'autre.

210 Il y aurait probablement certains critères, comme l'entrée dans un quartier vert, la façon dont on entre, est-ce qu'il y aurait justement des avancés de trottoir pour réduire la circulation, est-ce qu'il y aurait une signalisation tout à fait spéciale, c'est ce qu'on vise, ce serait probablement encadré de façon centrale.

215 Mais toutes les mesures vraiment concrètes, donc le marquage des intersections, est-ce qu'on met un dos d'âne ou on ne met pas de dos d'âne dans les rues, est-ce qu'on met un terre-plein, c'est-à-dire un mail central peint, de quelle façon on le fait, ce sera vraiment des mesures locales.

220 Alors, au moment où on se parle, j'aimerais vous dire, oui, on a telle, telle, telle choses de prévues. Malheureusement, je ne peux pas parce que le processus n'est pas encore très, très avancé. Mais vraiment, c'est un des chantiers qui est quand même très important pour l'administration municipale finalement, les quartiers verts, c'est ce qui touche directement la population.

225 Est-ce que ça répond suffisamment à vos interrogations?

LA PRÉSIDENTE :

230 En fait, ça m'interpelle un peu que vous ayez pensé que, pour ce point-là, on pensait aux quartiers verts. Ce qu'on avait à l'idée plus, c'était ce qui a été soulevé dans un des ateliers, où on disait: «Ce serait bien si on pouvait avoir, par exemple, la maison et la garderie puis les enfants peuvent se rendre tout seuls sans passer par une rue.»

235 On avait plus en tête le développement qui s'est fait il y a bien longtemps et qui, pour quelque raison qu'on ne connaît pas, ne s'est pas étendu à d'autres quartiers de la ville, ce qui existe dans Cité-Jardin par exemple. Et c'est un peu dans ce sens-là, on s'est dit: est-ce qu'il y a d'autres quartiers où on pourrait retransformer ces quartiers-là ou certaines parties où il y a plus de résidences, comme ce qui s'est fait à Cité-Jardin il y a 40 ou 50 ans.

240 **M. PIERRE BÉLEC :**

Là, vous nous amenez jouer dans la ruelle, si on peut dire.

LA PRÉSIDENTE :

245 Oui.

M. PIERRE BÉLEC :

Ce dont je suis témoin, c'est que dans un certain nombre d'arrondissements, il y a

250 des groupes de citoyens, il y a des fonctionnaires, des élus qui ont depuis plusieurs années travaillé et encouragé le verdissement des ruelles et donc l'amélioration. Il y a un programme de démolition des hangars de la Ville également qui a été mis à contribution depuis bien des années là-dessus.

255 Et ça, c'est ce qu'on peut voir se faire et qui va probablement s'accélérer. Mais il n'y a pas de volonté centrale qui puisse s'exercer là-dessus, il faut que ce soit une volonté locale qui s'exprime à travers différents projets. Comme tout à l'heure, on parlera de la revitalisation urbaine intégrée. Bien, ça, c'est un projet qui peut encourager des choses comme celle-là. Les projets de verdissement font ça.

260 Mais la logique de la Ville, il faut comprendre qu'elle est inversée. Quelques services centraux détiennent des responsabilités de première ligne mais, d'une manière générale, les responsabilités de première ligne relèvent des arrondissements. Et la ville-centre, son rôle, c'est de supporter sans diriger ces initiatives-là. Alors, ça, c'est notre réalité institutionnelle d'aujourd'hui.

265 Alors, il n'y a pas de réponse à la question : est-ce qu'il y a des choix? Est-ce qu'il y a des priorités? Chaque question de ce type-là ne peut amener qu'une seule réponse : c'est non, il n'y en a pas.

270 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Est-ce qu'il y a un quartier modèle? On a parlé de...

275 **M. PIERRE BÉLEC :**

Modèle?

280 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Oui. Bien, quand je dis: «modèle», par rapport à ce qu'on parle, ça veut dire un quartier... vous devriez sûrement en avoir répertorié, même si ce n'est pas un modèle mais qui s'approche d'un...

285 **Mme ISABELLE MORIN :**

C'est intéressant votre question. En fait, j'ai toujours mon chapeau transport, je ne veux pas parler pour les gens de l'urbanisme.

290 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Je pensais que vous étiez aménagement.

Mme ISABELLE MORIN :

295

Non, c'est pour ça que je le ramène, j'ai vraiment le chapeau transport là.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

300

Je croyais aménagement...

LA PRÉSIDENTE :

305

C'est parce qu'on a mis : madame Morin conseillère en aménagement. Au niveau du transport?

Mme ISABELLE MORIN :

310

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

315

M. PIERRE BÉLEC :

Par bonheur, on n'a pas que des conseillers spécialisés.

LA PRÉSIDENTE :

320

Par bonheur.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

325

Polyvalents.

Mme ISABELLE MORIN :

330

Donc, je vais parler avec mon chapeau transport. Donc, c'est intéressant que vous donniez comme exemple justement Cité-Jardin. Parce que lors des consultations publiques sur le Plan de transport, il y a des gens, un regroupement de citoyens qui s'appelle Cité-Jardin, c'est des résidents du quartier, qui nous disaient: «Ça nous intéresse ce quartier-là. On aimerait ça, nous, être certifié quartier vert.» Là, on a répondu: «Mais vous l'êtes déjà.»

335 Le but, ce n'est pas de prendre un quartier qui est déjà quand même très, très
intéressant en termes de qualité de vie, en termes de... bon, les nuisances sont quand
même moins présentes qu'ailleurs, la circulation, la sécurité autour des intersections. Puis
on a dit: «Au contraire, c'est de se coller sur un modèle un peu comme le vôtre pour essayer
d'en implanter ailleurs.»

340 Et je vous dirais que dans l'arrondissement Saint-Laurent, il y a des très, très beaux
secteurs aussi très intéressants. Parce qu'en fait, en tant qu'automobiliste, on peut rentrer là
puis s'y perdre un petit peu. Alors, c'est quand même bon signe, c'est-à-dire qu'on veut
vraiment éviter la circulation de transit dans les rues locales. Et la façon dont les rues sont
345 aménagées, les quartiers. On peut parler de Westmount aussi, effectivement, parce que
bon, quand on rentre, on sait très bien qu'il faut bien s'y connaître pour en ressortir
rapidement ou quoi que ce soit.

Donc, ce sont quand même des modèles. Effectivement, Cité-Jardin est un bel
350 exemple en termes de sécurité, en termes d'apaisement de circulation aussi. Effectivement,
on ne peut pas rouler à des grandes vitesses dans ces rues ou quoi que ce soit.

Donc, non, pour le moment, il n'y a pas de secteurs vraiment spécifiques. Mais je
suis certaine que si on parle aux directeurs d'arrondissement ou directeurs généraux de ville,
355 ils ont déjà sûrement des idées en tête. Ça, c'est sûr, sûr, sûr. Sûrement qu'on leur
demanderait puis l'exercice serait assez facile. Et ce sera dans leurs plans locaux de
déplacement aussi d'identifier ces secteurs-là.

M. PIERRE BÉLEC :

360 Ça pourrait se passer comme dans le cas... puis vous pourriez interroger tout à
l'heure Patrice ou Jacques Savard sur les quartiers choisis pour la revitalisation urbaine
intégrée. Il y a un programme qui a été établi. Il y a eu comme un concours interne avec des
critères, et certains quartiers ont été retenus et ils ont été soutenus par un programme
365 central. Il n'y a pas eu de détermination centrale à priori, c'est la volonté locale qui s'est
exprimée et qui s'est qualifiée à travers les critères établis par le service central.

LA PRÉSIDENTE :

370 Quand vous dites: «qui étaient soutenus par le service central», c'est au niveau du
financement?

M. PIERRE BÉLEC :

375 Oui. Au niveau de l'expertise aussi et au niveau du financement.

LA PRÉSIDENTE :

380 D'accord. Donc, si on résume, la politique ruelle, c'est plus au niveau de l'arrondissement. Fermer une ruelle, c'est l'arrondissement qui est responsable.

M. PIERRE BÉLEC :

385 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dominique.

390 **M. JEAN DOMINIQUE :**

Est-ce que je dois aller là-bas?

LA PRÉSIDENTE :

395 Oui, parce que pour la transcription, malheureusement on est liés à un micro.

M. JEAN DOMINIQUE :

400 C'est simplement deux informations complémentaires. La première, quand on regarde la question des ruelles, dans les différents arrondissements, comme Pierre disait, l'idée c'était de lancer un éveil famille, donc comment dans les arrondissements on pouvait réaménager les activités, les opérations et les services de l'année prochaine et de l'année suivante, de façon à ce que la famille soit mieux desservie ou qu'on s'adapte mieux.

405 Contrairement à ce que quand on a une grande politique, on s'en va puis on dit dans cinq ans. C'est un choix volontaire de tourner les opérations vers ça. Pour ça, on a mis à contribution, on a créé des chantiers famille.

410 Donc, dans certains arrondissements, la question des ruelles est sortie parce que c'était une préoccupation, une opportunité d'agir, etc., etc. Et dans d'autres, pour les deux prochaines années, ce n'est pas nécessairement ressorti. Mais pour la suite des choses, comme Pierre disait, dans les arrondissements comme au corporatif, il y a la notion de chantier, et c'est le chantier qui lui va prendre les résultats sur lesquels il y a eu consensus et

415 qui va planifier les actions à venir.

Donc, il est possible que dans les arrondissements, à un moment donné, à cause

420 de l'expérience, quand on parlait des quartiers verts, des autres préoccupations comme ça, que les ruelles deviennent une préoccupation. Mais ce n'est plus du rôle de la Ville de Montréal de décider à Montréal sur l'ensemble de son territoire: «Voici comment ça va se passer.» La décentralisation est inversée; donc, c'est selon les préoccupations locales.

425 Et si on se réfère à des dossiers, des plans d'action d'arrondissement, vous allez retrouver des endroits où ils en parlent. Ils en ont fait une priorité. Ils ont même ciblé des endroits particuliers. Puis dans d'autres, probablement que c'était parce qu'il n'y avait pas de problématique par rapport à ça. Donc, pourquoi leur en imposer dans ce même esprit si, localement, les gens n'étaient pas préoccupés par ça.

430 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Laurent.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

435 Mais je pense que ce n'est pas leur en imposer. C'est des concepts ou des espaces qui peuvent être récupérés à des fins d'agrément pour des enfants ou des familles. Donc, ce n'est pas leur en imposer, mais c'est peut-être leur préoccupation était sur d'autres points. Mais canaliser parce que c'est des espaces, comme je dis, qui peuvent être récupérés.

440 Donc, pourquoi ne pas canaliser là-dessus, pas dans un plan, mais par des incitations ou par une prise en charge ou une conscience que la ville-centre pourrait développer chez les 19 arrondissements en quelque sorte.

445 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, je pense que la problématique, c'est surtout que, pour nous, on regardait, par exemple, le Plateau, où on voit que tout ce qu'on retrouve dans le Plateau en termes de population, jeunes professionnels, familles avec pas d'enfants ou un enfant, commence un petit peu à déborder.

450 Même, je pense que le chantier local Rosemont–Petite-Patrie en a parlé que finalement les logements dans Rosemont qui chevauchent, si vous voulez, la frontière, la ligne de démarcation entre les deux arrondissements commence à déborder et les logements vont commencer aussi à être plus cher dans Rosemont.

455 C'était un petit peu dans cette optique-là, on se disait : bien, peut-être que pour certains quartiers où ça s'y prête quelque chose comme ça, même si eux n'en ont pas parlé

460 durant les chantiers locaux, ce serait peut-être de donner des incitatifs pour dire : «Bien, écoutez, vous avez un trésor que peut-être vous ne réalisez pas, puis il faudrait peut-être penser, si vous voulez développer votre quartier plus famille, protéger certains éléments qui existent.»

Mme ISABELLE MORIN :

465 Je peux peut-être apporter un petit point. Justement dans les fameux quartiers verts, encore dans le Plan de transport, avec mon chapeau transport, il y a cet élément-là, c'est-à-dire la piétonnisation de rues ou de ruelles de façon permanente ou temporaire. Alors, ça peut être de façon saisonnière, ça peut être justement des ruelles non pas seulement pour...

470 Parce que là, pour l'instant, quand on voit la piétonnisation des rues, c'est vraiment pour des zones commerciales ou pour des zones touristiques.

M. PIERRE BÉLEC :

475 Ponctuel.

Mme ISABELLE MORIN :

480 On s'est dit : de quelle façon on peut piétonniser pour vraiment avoir un aspect utilitaire? C'est-à-dire oui, pour peut-être se promener en poussette c'est plus facile, il y a moins de trottoirs à monter, ou apprendre à faire du vélo à un enfant. En ville, ce n'est peut-être pas nécessairement évident dans les ruelles. Ça dépend toujours des ruelles. Il y en a que ça va bien; d'autres, bon, c'est plus problématique.

485 Donc, oui, il y a vraiment cet élément-là dans nos mesures dans les quartiers verts, c'est-à-dire de cibler certaines ruelles. Et encore là, c'est bien décrit dans le plan que c'est vraiment la responsabilité des conseils d'arrondissement de faire une liste de ces rues et/ou ruelles-là en collaboration avec le comité exécutif pour s'assurer quand même d'une cohérence d'un arrondissement à l'autre et de s'assurer de certains critères d'implantation.
490 Alors, nous, c'est quelque chose qui est prévu.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

495 Rapidement, la question du répertoire de ces ruelles-là était aussi une problématique qu'on avait discutée dans le cadre toujours du plan qu'on est en train de parler. Mais ça n'existe pas pour le moment.

Mme ISABELLE MORIN :

500 Pour le moment, non.

LA PRÉSIDENTE :

505 Si on prend le deuxième point qui parle plus de raccordement de corridors, c'est un peu dans l'optique de quartier vert que vous voyez une réponse aussi à ça?

Mme ISABELLE MORIN :

510 Oui. En fait, la façon dont je peux vous répondre, je vais vous répondre par rapport justement à des projets qui sont prévus ou à des mesures. C'est sûr que les projets très, très spécifiques envisagés, c'est souvent au local de cibler, c'est-à-dire aux arrondissements, aux villes liées de cibler vraiment les endroits spécifiques. Mais sinon, la mesure qui est de réduire la limite de 50 à 40 km/heure dans les rues locales est en quelque sorte une façon.

515 Et quand je vous dis vraiment du niveau transport, ce qu'on fait pour les besoins des familles, je tiens à le préciser, c'est sûr que quand on regarde en termes de transport, c'est en termes de sécurité des piétons, sécurité des cyclistes et sécurisation des intersections. Aussi, c'est réduction des nuisances, c'est-à-dire avoir moins de circulation de transit qui passerait sur les rues locales et résidentielles.

520 Alors, c'est sûr que d'autres services pourront avoir d'autres attentions au niveau des familles. Mais moi, ce que j'ai cherché à ressortir, je me dis: «Bon, O.K., en termes de...» et je connais bien la situation étant dans une famille moi-même, une grande quand même famille. Donc, je me suis dit : «Qu'est-ce qui peut nous aider?» C'est vraiment au niveau de
525 l'intégration des piétons et des cyclistes, au niveau vraiment du réseau routier, au niveau du territoire de l'agglomération, sécurisation aussi autant les cyclistes que les piétons, sécurisation des intersections.

530 Alors, là-dessus, nous, ce qu'on propose finalement, c'est vraiment réduction de vitesse dans toutes les rues locales, on en a discuté au dernier atelier, la sécurisation des abords d'établissements d'enseignement également.

535 Donc, il y a déjà eu un programme d'amélioration de la sécurité aux abords des écoles. Donc, il y a quelque chose comme 300 écoles qui ont fait l'objet de mesures particulières et on veut vraiment faire revivre ce programme-là, donc par une meilleure signalisation, un meilleur marquage, que ce soit très très évident, mesures de modération de la circulation, circulation réduite évidemment, ça va de soi, les passages d'écoliers, les arrêts d'autobus, la réglementation de stationnement, parfois les sens de rue. Alors, c'est

540 sûr que c'est un travail qui est fait avec l'administration locale, avec les commissions scolaires et avec le central aussi.

545 Donc, c'est un programme qu'on veut vraiment remettre de l'avant. Sinon, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a les zones de piétonnisation. Alors, c'est quand même des corridors justement qui pourraient devenir des corridors utilitaires, donc, oui, transformer une ruelle peut-être simplement en saison estivale. Ou ça peut se faire différentes façons, on peut piétonniser un endroit, mais en ayant quand même... les véhicules peuvent avoir un certain accès comme les résidents, pour de la livraison, mais vraiment à très, très basse vitesse. Alors, c'est vraiment des projets qu'on propose dans le Plan de transport.

550 Et finalement, on a un côté plus ingénierie, c'est tout le complément du réseau routier. Alors, on sait qu'on a une trame, on a un réseau routier qui est parfois enclavé, ce qui fait que les automobilistes ou le camionnage n'a pas le choix d'utiliser des rues résidentielles pour transiter finalement.

555 Alors, ça peut paraître bizarre de dire: «Oui, on va construire des rues pour améliorer la qualité de vie», mais c'est vraiment en termes de circulation, en termes d'éviter la circulation locale, et bien sûr de sécuriser les intersections et tout ça. Alors, il y a quand même plusieurs, plusieurs raccordements qui sont prévus autant dans l'ouest, dans le centre que dans l'est de l'agglomération.

560 Alors, grosso modo, ça reste des mesures larges. Bien, larges, non, c'est quand même stratégique, mais tout ce qui est local reste quand même une décision des arrondissements ou des villes.

565 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors pour fermer une rue, pour réserver une rue pour les piétons, c'est l'arrondissement qui prend cette décision-là.

570 **Mme ISABELLE MORIN :**

Tout dépendamment du type de rue, effectivement. Si on parle d'une grande rue qui fait partie du réseau artériel, là c'est clair que c'est au niveau central. Mais sinon, si on parle d'une rue ou d'une ruelle ou quoi que ce soit, souvent ça se fait conjointement parce...

575 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Le boulevard Saint-Laurent, par exemple.

580 **Mme ISABELLE MORIN :**

Pardon?

585 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Comme le boulevard Saint-Laurent.

Mme ISABELLE MORIN :

590 Le boulevard Saint-Laurent, c'est vraiment... je crois quand c'est fermé pour la foire commerciale, c'est vraiment au niveau de l'arrondissement.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

595 Des arrondissements.

Mme ISABELLE MORIN :

600 Des arrondissements, oui, effectivement. Je ne connais pas exactement les technicalités pour les piétonnisations de rue, mais je pourrai avoir plus d'information là-dessus sans problème.

LA PRÉSIDENTE :

605 Un des derniers points que vous avez mentionné aussi qui nous intéressait, c'est qu'il y a une possibilité d'établir des grandes artères, j'imagine, en dehors des quartiers où on voudrait surtout des familles...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

610 En périphérie.

LA PRÉSIDENTE :

615 ... en périphérie, pour empêcher la circulation de transit dans les îlots résidentiels. En fait, ça, c'est envisagé. Et ça, c'est la ville centrale qui doit regarder ça.

Mme ISABELLE MORIN :

620 Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

625

Mme ISABELLE MORIN :

Tout à fait. On a déjà vraiment les projets du réseau à compléter, qui sont vraiment cartographiés, tout ça. Alors, j'ai quand même une énumération. C'est des choses qui sont prévues. C'est sûr que c'est fait conjointement avec les arrondissements, parce que forcément il y a des raccordements à faire aussi avec des rues locales, avec des collectrices et tout ça. Donc, ça se fait conjointement.

630

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Donc, on peut se permettre de parler de ces genres de choses, mettons, dans les interventions que, mettons, la commission est prête à faire comme suggestion éventuellement.

635

Mme ISABELLE MORIN :

Tout à fait. Et c'est clair, quand on dit qu'on complète le réseau routier, ce n'est pas pour amener plus de voitures sur l'agglomération, c'est vraiment une question de facilitation et de réduction de nuisances vraiment pour les populations locales, pour les résidences finalement. Parce que des gens peuvent dire: «Ah! plus de rues, plus de...» Non, c'est vraiment dans un objectif pratico-pratique d'améliorer la qualité de vie.

640

645

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Si on regarde le point 3.1 - je suis ma liste ici parce que ça me donne une idée à qui je peux poser les questions, très utile - dans le réaménagement des artères, on a le boulevard Maisonneuve qui est en cours, le boulevard Saint-Laurent. Il y en avait un autre aussi, je pense, qui est complété?

650

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Notre-Dame.

655

LA PRÉSIDENTE :

Puis il y a la rue Notre-Dame aussi naturellement qui ressort toujours. Comment les besoins des familles sont inclus dans l'aménagement de ces artères-là? Parce que moi, à ma connaissance pour le boulevard Saint-Laurent, c'était beaucoup en termes commercial,

660

en fait, que la rue était réaménagée. Alors, qu'est-ce qui est prévu?

665

Mme ISABELLE MORIN :

La façon la plus simple dont je pourrais vous répondre, en fait, c'est que maintenant avec tous les nouveaux projets qu'on a, c'est clair que la façon de voir, la façon de faire de l'administration, c'est vraiment, comme je le disais tout à l'heure, d'intégrer piétons, cyclistes vraiment, et ça doit devenir vraiment une pratique commune et un réflexe de dire tout de suite: «Le piéton a sa place, le cycliste également.» On le voit avec Maisonneuve, vraiment le cycliste a grandement sa place et c'est bien ainsi.

670

Et la sécurisation des intersections. Donc, auparavant, on pouvait installer des feux de circulation. Là, on sait qu'il y a eu une mise aux normes des feux, c'est-à-dire les feux sont électronisés et maintenant les feux à décompte numérique avec un certain phasage donc pour, selon un secteur ou un autre, s'assurer qu'il y a un temps suffisant pour la traverse de la chaussée.

675

680

Donc, vraiment la façon dont les familles sont prises en compte, encore là c'est en termes de, oui, on peut être piétons en famille, on peut être à vélo également, alors c'est de s'assurer de cette sécurité-là, autant en termes d'aménagement de pistes cyclables que de traversées ou quoi que ce soit, c'est la sécurisation des intersections. Et puis encore là le réaménagement de certains tronçons du réseau routier, on parle souvent de Notre-Dame justement, mais pour revoir cette sécurisation-là, pour s'assurer vraiment que tout soit conforme finalement.

685

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Pour la sécurité des gens.

690

Mme ISABELLE MORIN :

Oui.

695

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez naturellement d'un lien avec les arrondissements. Est-ce que vous avez un lien direct avec les écoles?

700

Mme ISABELLE MORIN :

Avec les écoles.

705

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Soit la commission scolaire ou, je ne sais pas, ça veut dire ces instances-là pour le transport entre la ville...

710

Mme ISABELLE MORIN :

Oui. Là, c'est sûr que nous, c'est un très, très, très gros service. Alors, je ne pourrais pas vous dire exactement quand, mais je peux vous donner un exemple concret sur lequel je travaille, on veut vraiment réaliser un guide d'aménagement piétonnier pour un réseau accessible universellement.

715

Donc, on parle de gens en fauteuil roulant ou déficience visuelle, intellectuelle ou encore avec des enfants, vraiment un réseau pour tout le monde, et que ce soit homogène d'un arrondissement à un autre. Et effectivement, on travaille avec des responsables, avec des représentants des personnes âgées, avec les commissions scolaires. On est au premier balbutiement. On commence à faire ce travail-là.

720

Donc, mais oui, on s'associe vraiment avec les commissions scolaires. Et le programme que je vous parlais tout à l'heure, où il y a 300 écoles qui ont été sécurisées, tout ça, ça a été fait, c'est sûr, conjointement avec les commissions scolaires.

725

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Avec ces partenaires-là.

730

Mme ISABELLE MORIN :

Et avec les intervenants connus, les gens de la police, tout ça.

735

LA PRÉSIDENTE :

Les arrondissements, on voit quand on regarde les documents sur les commissions de la Ville, les commissions du conseil d'agglomération, il y a toujours naturellement la question du financement qui revient disant: «Oui, on aimerait bien faire telle et telle choses dans les arrondissements, mais on n'a pas l'argent», que ce soit pour les artères, même les artères secondaires, en fait les artères qui viennent sous leur responsabilité. Qu'est-ce qui est prévu? Il y a sûrement de l'argent du fédéral au niveau des infrastructures. Est-ce que c'est une priorité finalement dans le Plan de transport?

740

745

Vous avez d'ailleurs les recommandations qui vont être déposées demain. Une

parenthèse, est-ce que ce serait possible d'en avoir une copie éventuellement, rapidement s'il vous plaît?

750 **Mme ISABELLE MORIN :**

La question du financement est une très, très bonne question. Je suis loin d'être la spécialiste là-dedans parce que c'est assez complexe effectivement. D'ailleurs, je sais qu'on a des arrondissements, des villes qui ont proposé certaines choses ou qui ont émis leur opinion lors des commissions.

Et entre autres, pour les quartiers verts, pour le moment on présentait vraiment quelque chose, oui, c'est la responsabilité des arrondissements, tout ça, mais oups! on ne sait pas nécessairement qu'est-ce qui suit en termes de financement ou quoi.

Alors, c'est toutes des choses qui ne sont pas arrêtées pour le moment, mais je sais que beaucoup de monde travaille là-dessus. Mais je ne voudrais pas m'avancer ou quoi que ce soit, au risque de me fourvoyer, mais je pourrais aller vous chercher de l'information peut-être plus spécifique. Si vous aviez vraiment des questions très spécifiques, je pourrais aller chercher ces informations-là. Mais je sais qu'il y a des choses qui sont en train de se négocier.

760 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a des montages financiers qui sont en train de se préparer. C'est ça que vous voulez dire? Je pense que ce serait peu utile pour nous d'avoir le détail. Mais c'est une proposition sur la table qui est appuyée par une volonté de la financer.

775 **Mme ISABELLE MORIN :**

Encore là, je ne peux pas rentrer dans les détails, comme je ne connais pas vraiment le dossier, mais c'est clair qu'il y a des pourparlers actuellement pour...

Mais la question financière est assez complexe en termes d'infrastructures. La gouvernance, c'est une question financière.

780 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci, Madame Morin.

785 **Mme ISABELLE MORIN :**

Ça m'a fait plaisir.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça termine présumément votre intervention.

795 Maintenant, nous abordons la revitalisation urbaine intégrée, au niveau des programmes d'aide financière pour cette revitalisation-là. Alors, c'est monsieur Allard, Patrice Allard.

M. PATRICE ALLARD :

800 Oui. Bonjour. Patrice Allard, chef de division développement social. Je suis accompagné de Jacques Savard, conseiller dans l'équipe chez nous, qui est le spécialiste de la RUI.

LA PRÉSIDENTE :

805

Alors, bienvenus. Ce programme d'aide, je pense qu'il est terminé maintenant, corrigez-moi, il y a des projets complémentaires. On aimerait un peu savoir son évolution, son devenir.

810 **M. PATRICE ALLARD :**

Je peux peut-être tracer un petit historique, une petite mise en contexte et puis Jacques pourra compléter au besoin.

815 Comme vous le savez, le revitalisation urbaine intégrée, c'est une stratégie qui a été, en fait, adoptée au Sommet de juin 2002 pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec une vision d'améliorer la qualité de vie, les conditions de vie dans certains quartiers.

820 Comment on a procédé pour déterminer les quartiers? On s'est basés sur une carte de défavorisation sociale et économique, à partir d'indices justement de défavorisation sociale et économique, il y a 23 zones qui ont été identifiés comme ça, et il y a eu un appel de propositions pour soutenir les premiers projets.

825 En 2003, il y a eu un appel de propositions, il y a des projets qui ont été retenus. Il y en a trois qui ont été retenus. Et il y a deux autres également qui ont été soutenus, qui étaient déjà partis de façon plus autonome, soit à Montréal-Nord et à Saint-Michel. Et donc, on a soutenu financièrement ces démarches-là. Et puis il y a eu un autre appel de propositions en 2005, Jacques, je pense?

830 **M. JACQUES SAVARD :**

Oui, 2005.

M. PATRICE ALLARD :

835 2005, pour trois autres zones. Donc, on est rendus à huit zones de revitalisation
urbaine intégrée pour laquelle il y a un financement

M. WEBER LAURENT, commissaire :

840 C'est quoi ces zones? Je m'excuse. On a parlé de Montréal-Nord, Saint-Michel.

M. PATRICE ALLARD :

845 On parle de Montréal-Nord, Saint-Michel, Mercier-Est, Galt dans le sud-ouest, Saint-
Pierre à Lachine, Place Benoît à Saint-Laurent, et Cartierville à Ahuntsic–Cartierville.

M. JACQUES SAVARD :

850 Il manque Sainte-Marie dans Ville-Marie.

M. PATRICE ALLARD :

855 Oui, effectivement. Ces huit zones sont soutenues de façon niveau corporatif. Donc,
financièrement, il y a un budget qui est dévolu à ces zones-là. On a une ressource
spécialisée, qui est Jacques, qui fait tout le soutien auprès des intervenants. Et c'est
toujours en cours et c'est prévu d'une poursuite en 2008 à ce niveau-là.

860 Le grand principe, dans le fond, c'est de mobiliser les acteurs du milieu à la fois
communautaire, institutionnel, privé, les citoyens également pour faire un petit peu une
analyse des forces et des faiblesses du milieu, se projeter, se donner une vision, se faire un
plan de revitalisation et d'établir certaines priorités. Et une fois que le plan est fait, et là
l'ensemble des plans sont faits, les villes, disons, ont un plan, à ce moment-là c'est de voir à
la mise en oeuvre.

865 Donc, nous, le financement qu'on donne, c'est à la fois pour assurer qu'il y ait une
mobilisation des acteurs, donc soutenir cette mobilisation-là et soutenir, tant que faire se
peut, certains projets de prise en charge et les activités directes pour les citoyens. C'est un
petit peu où on en est actuellement en 2007.

870 **M. JACQUES SAVARD :**

875 Si je peux me permettre, il ne faut pas confondre. Tantôt, quand vous avez démarré
en disant: «Ce programme-là est terminé», je pense que vous faisiez référence au Programme
de renouveau urbain, le PRU ou le PRU.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

880 **M. JACQUES SAVARD :**

885 Qui est un programme à financement conjoint relativement plus important, 64 M\$, qu'on voudrait bien voir renouvelé et qui s'adressait, qui a la même caractéristique qu'une des caractéristiques de la revitalisation urbaine intégrée, c'est qu'il s'adresse à des territoires défavorisés selon l'indice qu'on utilise.

890 Voilà. Donc, ce programme-là est sur sa fin. On est en train de chercher les soldes pour essayer de faire quelque chose avec, mais c'est un programme qui est terminé pour ainsi dire.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il va être reconduit? Vous espérez qu'il le soit?

895 **M. JACQUES SAVARD :**

On aimerait bien qu'il soit reconduit, mais enfin, là, il n'y a pas de signaux comme quoi ça va être le cas à brève échéance.

900 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

905 Toujours dans le cadre de la politique, est-ce que ces programmes-là sont orientés vers ce qu'on pourrait appeler, mettons, un sentiment d'appartenance chez ces zones défavorisées là que vous tentez d'aider?

910 C'est parce que la problématique, semble-t-il, est. Ça veut dire que si on veut vraiment que les enfants qui sont dans certains quartiers ne se développent pas dans des créneaux, comme on va dire, plutôt criminels, s'il y a ce sentiment d'appartenance d'être dans une ville où ils pourraient se retrouver, je ne veux pas dire tout à fait de façon identitaire à 100 %, est-ce que c'est des concepts comme ça qui sont développés à travers ces programmes?

915 Remarquez, je n'ai pas d'idée, mais je me demande, j'essaie de faire le lien avec la politique, le sentiment d'appartenance chez les jeunes défavorisés.

M. JACQUES SAVARD :

Il faut voir que les diagnostics qui sont posés et les plans d'action qui s'ensuivent,

920 ces diagnostics-là sont posés par le milieu, donc par les milieux locaux. Alors, c'est sûr que le sentiment d'appartenance, c'est un objectif qui est visé à peu près partout. Et quand ce n'est pas écrit, c'est dit régulièrement. Ça, c'est clair.

925 Maintenant, il faut comprendre aussi qu'il n'y a pas d'intention. Le programme est très peu cadré au niveau de la ville centrale puisqu'il faut laisser aller les milieux. Alors, c'est les milieux qui définissent eux-mêmes les objectifs sur lesquels ils veulent travailler, ils définissent eux-mêmes leurs priorités. Et quand je parle des milieux, je parle des arrondissements.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

930

Mais il n'y a pas de «guideline» au niveau de l'administration centrale?

M. JACQUES SAVARD :

935

Bien, le «guideline», c'est l'amélioration de la qualité de vie, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre l'exclusion. Et quand on fait ça dans le cadre d'un appel de proposition, on est un petit peu plus précis sur les caractéristiques que doivent avoir ces projets-là, mais il faut que ce soit des projets concertés. Enfin, il y en a toute une série, mais il n'y a pas de fin...

940

Là, on travaille avec les arrondissements beaucoup là-dessus. Ce n'est pas un gros programme, vous savez, c'est un programme un peu... tantôt, je réfléchissais, je me disais : c'est peut-être un programme un peu... un programme alternatif. C'est nouveau, c'est expérimenter quelque chose. C'est un arrondissement qui travaille avec son milieu sur la base d'un plan d'action qui a fait consensus avec les acteurs du milieu. Donc, ça, c'est quand même assez nouveau ce partenariat-là entre le milieu et l'arrondissement pour améliorer la qualité de vie dans un quartier.

945

M. WEBER LAURENT, commissaire :

950

Au niveau du bilan, est-ce qu'il y a quelque chose, du bilan de ces programmes?

M. JACQUES SAVARD :

955

Non, c'est intéressant, avec le peu de moyens qu'on a, il y a une centaine de projets qui ont été mis sur pied un peu partout, dont des très importants. Par exemple, à Montréal-Nord, il y a eu la construction d'une maison culturelle et sociale. Ils avaient la préoccupation surtout dans la partie nord-est de l'arrondissement d'améliorer les services, la qualité des services et ils se sont aperçus qu'il manquait d'équipements. C'est un centre communautaire important qui a été construit dans le cadre d'un projet de revitalisation urbaine.

960

965 Maintenant, ailleurs, il y a toute une série d'actions. Ça va de l'aide aux devoirs jusqu'au développement de l'employabilité, en passant par des actions pour améliorer la santé, des programmes famille aussi, notamment à Montréal-Nord, pour aider les jeunes familles très, très clairement.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

970 Mais de ce bilan-là...

M. JACQUES SAVARD :

Pour vous donner une idée de la variété...

975 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

980 ... est-ce qu'il y a des déficiences qui ont été... moi, je parle toujours dans le cadre de la politique. C'est le point d'intérêt. Est-ce qu'il y a des déficiences qui ont été décelées et qui pourraient avoir des correctifs dans le cadre de la politique? Peut-être les faire appliquer avec cette intention-là pour les familles à venir ou les familles que Montréal va accueillir ou les familles qui vivent actuellement à Montréal. Est-ce qu'il y a des déficiences que vous aviez pointées au niveau de cette...

985 C'est des programmes si peu soit-il, mais j'imagine que c'est des programmes tout à fait importants quand même.

M. JACQUES SAVARD :

990 Oui, tout à fait.

M. PATRICE ALLARD :

995 En fait, ce n'est pas nous qui les pointons, comme disait Jacques, c'est vraiment les milieux. C'est une prise en charge du milieu pour voir à son développement. Mais effectivement, il y a des déficiences qui sont identifiées, qui touchent le volet famille soit directement ou indirectement.

1000 On pourra vous laisser une documentation qui fait référence aux différents projets. On peut peut-être en lister quelques-uns. Si on regarde Saint-Pierre, on parle de créer une rue principale, développer un volet culturel avec un festival des marionnettes, mettre en place un quartier des loisirs, réinstaurer des fêtes de quartier, donc développer effectivement le sentiment d'appartenance.

M. JACQUES SAVARD :

1005

Tout à fait, oui.

M. PATRICE ALLARD :

1010

Parce que si on mobilise le monde et qu'il n'y a pas de sentiment d'appartenance, les gens vont quitter. S'ils ont un sentiment d'appartenance, les gens risquent de rester dans le quartier, contribuer à son développement. Donc, effectivement, c'est un élément important.

1015

À d'autres endroits, on parle plus de revenus, d'augmenter le revenu des particuliers, offrir des services diversifiés à la population, favoriser la participation citoyenne, instaurer un milieu de vie tranquille et sécuritaire. Donc, ça rejoint effectivement les préoccupations nommément exprimées dans la politique famille. Donc, effectivement, je pense que...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1020

Est-ce qu'on aura droit à ces documents-là?

M. PATRICE ALLARD :

1025

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

1030

D'accord. En fait, le programme s'adresse surtout au milieu bâti, je pense.

M. PATRICE ALLARD :

Pas uniquement.

1035

LA PRÉSIDENTE :

Pas uniquement?

M. JACQUES SAVARD :

1040

Non, pas du tout. Ça fait partie de son originalité et de sa difficulté aussi. C'est un programme qui est très ambitieux. Ça veut dire qu'il doit jouer à la fois sur les deux plans : il doit travailler sur le cadre bâti, donc par des projets d'aménagement ou sur l'habitation,

1045 puis il doit travailler aussi sur les conditions socio-économiques. Donc, on travaille sur les deux plans, sur le plan physique et sur le plan des individus. Donc, c'est améliorer la qualité de vie par des interventions sur le milieu physique et sur les personnes comme telles.

1050 Alors, c'est pour ça qu'il faut travailler en partenariat avec des institutions, des organisations qui sont versées dans chacun de ces domaines-là. Donc, on travaille beaucoup avec Centraide notamment, la Direction de la santé publique, le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires, les écoles, à différents niveaux, niveau régional, c'est-à-dire métropolitain, et au niveau local, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1055 Si on revient dans l'idée tout à l'heure d'îlots résidentiels, est-ce qu'il y a des choses qui... parce que dans le bilan sur le Plan d'urbanisme, on parle de cette stratégie de revitalisation urbaine. Est-ce qu'il y a des projets spécifiques qui vont s'adresser justement à créer un milieu plus familial, que ce soit au niveau... bien, vous parliez d'une rue, mais que
1060 ce soit au niveau du réseau artériel ou de la transformation de bâtiment, est-ce qu'il y a des argents disponibles pour des choses précises comme ça?

M. JACQUES SAVARD :

1065 Oui. J'essaie de voir dans les...

M. PATRICE ALLARD :

1070 Différents plans.

M. JACQUES SAVARD :

1075 Bien, sur la revitalisation des artères commerciales, ça, il y en a partout dans chacun de ces secteurs-là. C'est des milieux extrêmement déstructurés, où les artères commerciales... mais ce n'est pas votre question. Ça, c'est de un.

1080 Oui, il y en a quelques-uns, c'est évident. On parle dans Montréal-Nord, par exemple, de la construction d'une maison culturelle, le soutien aux jeunes familles, la mise en place progressive d'une programmation d'activités et de services répondant aux besoins de la population.

1085 Dans Sainte-Marie, ce qui est plus... enfin, on parle de faire du pôle Frontenac, c'est-à-dire Frontenac coin Ontario, un pôle d'attraction pour le quartier. C'est à refaire. Il y a un projet particulier d'urbanisme qui va être lancé, il y a une étude qui est présentement en cours. Il y a, au moins dans deux des projets, des plans de verdissement, des projets

de Quartier 21.

1090 Donc, il me semble que ça, ça concourt à améliorer la qualité de vie des familles. Des implantations de jardins communautaires, des ouvertures de locaux pour les familles, notamment dans Ville-Émard, Côte-Saint-Paul. La construction d'un local communautaire dans le projet de logements abordables de l'OMH dans le projet Galt; ça, ça s'est fait. Voilà. Enfin, il y a plein d'exemples qu'on pourra vous laisser.

1095 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

 Je m'excuse. Est-ce que c'est vous autres aussi pour la revitalisation des artères?

1100 **M. JACQUES SAVARD :**

 Non.

1105 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

 Les SIDAC, ces genres de choses-là?

1110 **M. JACQUES SAVARD :**

 Non, développement économique ça. Le nouveau programme, c'est le développement économique.

1115 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

 Il n'y pas de spécialiste ici qui pourrait faire la liaison. Ce que je voulais dire: est-ce que c'est des programmes qui vont revenir ou c'est quoi l'état de ces programmes-là? Donc, il n'y a personne pour répondre?

1120 **M. JACQUES SAVARD :**

 C'est un programme qui a été relancé. Ça s'appelle le PRAM. Je n'en suis pas un spécialiste, mais...

1125 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

 D'accord. Oui, justement, c'est la liaison que je voulais faire par rapport au...

M. JACQUES SAVARD :

 Oui, si on parle de revitalisation des artères commerciales, oui, il y a un

1130 programme qui existe. Évidemment, moi, je ne sais pas exactement à qui ça va s'adresser dans les années qui viennent, mais c'est un programme qui a été relancé récemment et que certains projets de revitalisation vont vouloir utiliser, s'ils remplissent évidemment les critères.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1135 Je sais que plusieurs arrondissements parlent là-dessus dans le cadre de la politique. C'est correct, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1140 Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1145 Oui. Je vais vous poser une question que j'ai posée, il y a deux semaines, lors de l'audience. Je pense vous n'étiez pas présents.

1150 Le cadre de référence du Plan d'action famille vise quatre groupes et identifie aussi clairement des enjeux sociaux assez importants dans la planification du Plan d'action famille, tels que la famille monoparentale, le lien intergénérationnel, les immigrants, etc. Dans la majorité des cas, dans le projet proposé, des mesures générales sont suggérées qui s'appliquent à tout le monde.

1155 Les groupes ciblés et les groupes sociaux mentionnés, j'ai donné quelques exemples, est-ce qu'ils ont besoin de mesures spécifiques adaptées à leur situation dans un Plan d'action famille, selon vous?

1160 En ce moment, on retrouve des mesures qui s'appliquent à tout le monde. D'après vous, est-ce que certains groupes ciblés, tels que les familles monoparentales qui représentent quand même un bon nombre de familles à Montréal, 35 %, je pense, des familles, les immigrants, est-ce qu'il y aurait besoin de mesures spécifiques dans le cadre d'un Plan d'action famille?

M. JACQUES SAVARD :

1165 Moi, je pense que oui. La RUI, c'est un peu une réponse à ce type de problème, puisque ça s'ajoute aux grandes politiques sociales de l'État qui ne ciblent pas. Là, il s'agit d'une politique ciblée. Alors, on ne cible pas des clientèles mais des territoires. Mais sur ces territoires, on cible toutes les clientèles. Donc, oui, il y aura des actions ciblées sur

des clientèles particulières, dépendant de leur situation.

1170

C'est sûr qu'à Montréal-Nord, la question du traitement spécifique à donner aux clientèles ethnoculturelles, ça se soulève, enfin c'est naturel de le faire. C'est la même chose à Saint-Laurent. À Saint-Laurent, le projet de Place Benoît s'adresse presque exclusivement à des personnes provenant des communautés culturelles. C'est le cas à Cartierville aussi.

1175

Il y a des quartiers à population plus âgée. C'est le cas de Saint-Pierre, l'ancienne ville Saint-Pierre qui était une espèce de petit village enclavé entre Montréal-Ouest et Lachine, LaSalle. C'est le cas de Mercier-Est aussi où il y a une forte proportion d'aînés.

1180

Enfin, le fait de travailler sur des territoires qui sont très circonscrits amène à travailler avec l'ensemble des clientèles qui vivent des problèmes et qui le font valoir aussi, enfin qui les amène à la table.

1185

On s'appuie aussi beaucoup sur les tables de concertation locales, qui sont très actives dans tous les milieux montréalais, qui sont justement intersectorielles, qui touchent l'ensemble des clientèles. Donc, je trouve que c'est un effort particulier de la Ville et des communautés locales, des collectivités locales pour travailler sur les problématiques de façon différente. Je pense qu'il y a une intention de ce côté-là.

1190

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup.

1195

M. PIERRE BÉLEC :

Si vous permettez, Madame Beudet, madame Topp qui est avec nous et Christian Champagne qui l'accompagne doivent repartir à moins quart. Alors, si vous étiez d'accord pour... monsieur Bélanger est d'accord.

1200

LA PRÉSIDENTE :

Oui. D'ailleurs, on prend du retard déjà sur notre horaire. Mais ça, ça ne m'étonne pas. Bonjour, Madame Topp.

1205

Mme CÉLINE TOPP :

Bonjour.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ici, on regarde la mise en valeur des noyaux villageois par rapport à l'incorporation et la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti. Nous, on avait deux niveaux de questionnement par rapport à ça, un peu au niveau de l'aménagement ou la
1215 conception de zones. Et puis l'autre, c'était au niveau du financement.

On sait, par exemple, que c'est possible de déclarer une zone patrimoniale, que, pour un immeuble patrimonial, il faut qu'il soit exemplaire à certains égards. Donc, il y a une procédure assez précise et je ne dirais pas contraignante, là, mais en tout cas les choses
1220 doivent se faire dans les règles de l'art.

Si on regarde certains quartiers, il y a un tissu urbain qui est spécifique dans certains arrondissements. Et je pense que, par rapport à ça, monsieur Laurent a des questions à vous poser en termes de protection, qu'est-ce qu'on pourrait faire.
1225

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Parce que dans nos interrogations, on a dit qu'à Montréal, il existe des zones qui... mettons si on prend comme exemple dans la zone du Plateau, par exemple, il y a beaucoup
1230 d'enclaves où le tissu urbain est assez caractéristique.

Nous, dans le cadre de la politique, on se demande, mettons d'autres quartiers périphériques, parce que sur le Plateau, la consolidation ou du moins cette intention est très forte, la rue Saint-Denis est tout à fait consolidée. Mais est-ce qu'il y a d'autres quartiers?
1235 Par exemple, on parlait du quartier Villeray où il y a quand même, Mercier aussi, il y a quand même un tissu urbain qui est assez caractéristique.

Est-ce que c'est dans les intentions de la Ville de conserver ça ou d'injecter éventuellement des fonds pour consolider ces zones, même si ce n'est pas des zones
1240 patrimoine, en quelque sorte, déclarées, mais quand même les prendre en considération?

Mme CÉLINE TOPP :

Oui. Une municipalité a différents outils pour reconnaître la valeur patrimoniale de son
1245 tissu urbain. C'est sûr qu'on peut utiliser les pouvoirs en vertu de la *Loi sur les biens culturels* pour déclarer des sites du patrimoine ou classer, citer des bâtiments.

La Ville a repris d'ailleurs ce processus-là conformément à sa Politique du patrimoine et elle a, au cours de la dernière année, cité Habitat 67, créé le site du patrimoine de l'île
1250 Sainte-Hélène et citer une maison rurale dans Montréal-Nord, la maison Brion dit Lapierre. Ça, c'est les outils en vertu de la *Loi sur les biens culturels* et, lorsqu'on procède de cette

façon-là, l'entente sur le développement culturel nous permet de supporter financièrement les propriétaires dans ces secteurs-là comme pour les propriétaires dans les arrondissements historiques.

1255

Maintenant, l'autre catégorie d'outils dont dispose la municipalité, c'est son Plan d'urbanisme et ses règlements de zonage. En vertu du Plan d'urbanisme, d'ailleurs adopté en 2004, on va retrouver dans le Plan d'urbanisme la carte du patrimoine bâti de l'ensemble de l'île parce que, en 2004, notre réalité politique était l'ensemble de l'île, et on est venus identifier, en plus des arrondissements historiques ou arrondissements historiques et naturels, des sites du patrimoine, des biens cités, des biens classés, des secteurs du patrimoine de quartier ou du patrimoine architectural plus populaire, admettons, pour se comprendre. Et là, on a dressé une liste de bâtiments et de secteurs qui sont présents au Plan d'urbanisme.

1260

1265

Et en vertu du Plan d'urbanisme et de son document complémentaire, les arrondissements doivent établir une réglementation avec des normes et des critères pour veiller à la préservation de ces secteurs-là.

1270

Ainsi, vous donnez l'exemple du Plateau. À la suite de l'adoption du Plan d'urbanisme, le Plateau Mont-Royal, pour les zones identifiées patrimoniales qui sont, grosso modo, pratiquement l'ensemble de l'arrondissement, sont venus établir dans la réglementation de zonage des normes et des critères pour s'assurer, par exemple, que le remplacement des escaliers en fer forgé puisse continuer d'utiliser le fer ouvragé pour faire les travaux de restauration, les fenêtres avec les vitraux, les portes, l'utilisation des boiseries pour les galeries, etc.

1275

Et tout nouveau maintenant, avec le Fonds du patrimoine culturel québécois, qui est un nouveau programme dont la ministre et le maire de Montréal ont annoncé le début lors des Rendez-vous culturels la semaine dernière, on pourra aider ces petits propriétaires-là dans les quartiers, dans les noyaux villageois ou les quartiers, à restaurer leur bâtiment, ce qui permet de garder les caractéristiques d'origine.

1280

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1285

Pour ce qui est de la conversion, par exemple, nous, une interrogation qu'on avait, c'est les propriétaires dans ces zones-là qui ont des plex, mettons duplex, par exemple, qui ont chacun peut-être quatre chambres ou, je ne sais pas, cinq chambres, et le propriétaire décide de les convertir en condos et de faire quatre condos, par exemple, est-ce que c'est des préoccupations?

1290

Parce que nous, on s'interroge, mettons, pour l'achalandage et le manque de logements à Montréal pour les familles. Donc, est-ce qu'il y a des moyens coercitifs? Est-

ce que la réglementation vient pour empêcher la spéculation?

1295

Mme CÉLINE TOPP :

C'est ça. Bien, là, il y a un règlement qui existe à la Ville de Montréal concernant la conversion en copropriété et cette réglementation-là – possiblement que plus tard cet après-midi, il y a Denis Quirion qui va pouvoir peut-être compléter plus précisément ces réponses-là – mais la réglementation est ainsi faite que lorsque le taux d'inoccupation est... plus, en fait, on a de la difficulté à trouver un logement dans une zone, moins on sera permissif pour permettre la conversion en copropriété.

1300

Donc, c'est lorsque le taux d'inoccupation dépasse un certain pourcentage qui varie selon les secteurs, qu'on va permettre la conversion seulement.

1305

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Parfait.

1310

LA PRÉSIDENTE :

Quelle est la part du privé finalement dans le nouveau programme qui a été annoncé?

1315

Mme CÉLINE TOPP :

La Ville et le ministère vont subventionner 30 % du coût des travaux admissibles. On parle, bien sûr, de travaux visant la restauration. Donc, ce n'est pas un programme de rénovation, dans le sens qu'on ne refait pas les intérieurs.

1320

M. WEBER LAURENT, commissaire :

La cuisine.

1325

Mme CÉLINE TOPP :

C'est ça. Mais je pense que c'est bon de savoir que c'est vraiment fait pour soutenir la restauration...

1330

M. WEBER LAURENT, commissaire :

L'extérieur.

Mme CÉLINE TOPP :

1335

... l'extérieur et la restauration des éléments d'origine pour maintenir notre patrimoine. Alors, c'est 30 % des travaux admissibles.

LA PRÉSIDENTE :

1340

À notre atelier sur l'habitation, on avait parlé un peu du secteur philanthropique. Monsieur Quirion nous avait dit qu'au niveau du logement communautaire, elle était occasionnelle et qu'elle est moindre naturellement pour l'accession à la propriété, entre autres.

1345

On se demandait si la Ville finalement ou si votre département aviez fait une réflexion sur l'accession à la propriété mais pour des bâtiments patrimoniaux avec le secteur philanthropique. Est-ce qu'il y a des choses qui se font au niveau de la rénovation?

1350

Et aussi, si on parle ici de jeunes familles, on pourrait, par exemple, penser à aider une jeune famille à restaurer des immeubles ou à restaurer leur propriété tout en accédant au titre de propriétaire. On se disait : les jeunes ont l'énergie finalement pour faire ces choses-là. Alors, je me demandais si ça avait été discuté ou approché, mis sur la table.

1355

Je ne sais pas quels sont vos liens avec le milieu philanthropique. Est-ce qu'il en existe? Est-ce que c'est vous qui initiez des projets ou vous attendez que les gens viennent vous voir par rapport à de nouveaux créneaux finalement abordés?

Mme CÉLINE TOPP :

1360

Présentement, les programmes d'aide sont offerts aux propriétaires au moment où ils décident d'entreprendre des travaux de restauration. On n'a pas de programme d'aide à l'acquisition des bâtiments patrimoniaux. Ça n'existe pas. Et à ma connaissance, et là je regarde mon collègue, au niveau des organismes philanthropiques, à ma connaissance, il n'y a pas de fondation qui aiderait des jeunes familles à se porter acquéreurs de bâtiments patrimoniaux.

1365

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1370

On sait qu'il y a des organismes comme Héritage Montréal qui aide au point de vue technique peut-être.

Mme CÉLINE TOPP :

1375

Oui, c'est ça. Ils vont dispenser des cours...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Des conseils.

1380

Mme CÉLINE TOPP :

... des conseils, des cours. Ils sont associés avec la Ville dans l'Opération patrimoine architecturale. On publie des guides, différents documents, des guides pour la rénovation de qualité. On donne des conseils techniques aux propriétaires sur l'utilisation des matériaux. On fait la promotion aussi d'artisans qui sont spécialisés dans certains types d'ouvrage. Donc, c'est ce genre de service là qu'on peut offrir aux jeunes propriétaires.

1385

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1390

Mais nous, notre réflexion portait aussi sur – tantôt Judy en a parlé, parce que nous on est toujours dans le cadre de la politique – sur les familles monoparentales. Mettons, il y a des bâtiments qui pourraient toujours être appropriés, ces gens pourraient s'approprier de certains bâtiments qui sont dans un certain état. Donc, c'est quoi la part ou l'approche que la Ville a ou pourrait développer dans ce sens-là?

1395

C'est pour faire suite à la question de madame Beudet qui disait normalement s'il y a de l'aide. Mais de l'aide, moi, j'essaie de le placer dans un sens plus concret. Bon, mettons peut-être un jeune couple avec un enfant, c'est peu probable, mais il y a les groupes, mettons surtout les femmes... pas les femmes, les familles monoparentales. Donc, si cette possibilité-là existe ou si vous avez pensé à cette possibilité-là.

1400

M. CHRISTIAN CHAMPAGNE :

1405

Il existe les programmes d'aide à la rénovation qui s'adressent aux organismes à but non lucratif et aux coopératives d'habitation. La Ville a le mandat d'administrer sur son territoire un programme, dont les fonds viennent en partie du gouvernement du Québec, qui vise spécifiquement des modes de tenure collectifs sans but lucratif. Que ce soit autogéré en coopérative ou à partir d'un conseil d'administration indépendant, c'est à travers ces programmes-là que les familles à faible revenu, qu'elles soient monoparentales ou pas, sont rejointes et peuvent améliorer et stabiliser leurs conditions d'habitation.

1410

Parce c'est essentiellement ça l'objectif, c'est de régler... souvent quand on règle son problème de logement, on a l'énergie et peut-être des ressources financières pour s'attaquer à d'autres problèmes. Les programmes sont mieux adaptés en termes... la réponse est orientée davantage vers la propriété collective que la propriété individuelle probablement pour une question d'échelle. Mais c'est beaucoup de cette façon-là que la Ville s'implique au niveau de la solution à ce problème-là.

1415

1420 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Merci.

1425 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien, finalement pour l'accession... c'est surtout des programmes qui concernent déjà des propriétaires existants ou des groupes qui vont acquérir des immeubles. Pour une aide de l'accession à la propriété, finalement un programme de cette envergure-là est à travailler.

1430

Je pense, par exemple, à la conversion des églises, entre autres. Il y a différentes choses qui pourraient être regardées par rapport à ce qui se fait dans les différents arrondissements qui ont déjà identifié des patrimoines qu'ils veulent protéger. Puis on connaît un petit peu la problématique, c'est de trouver des acheteurs, finalement, pour reconvertir des immeubles patrimoniaux.

1435

Alors, c'est un peu dans ce sens-là, je me disais comment la Ville fonctionne? Il n'y a pas de proaction, si je comprends bien, au niveau des fondations. Vous attendez plus que le milieu vienne vers vous, c'est ça qu'on peut comprendre.

1440

Mme CÉLINE TOPP :

Je reprendrais un peu les propos de monsieur Champagne. C'est que ces questions-là trouvent davantage des réponses dans le cadre des programmes d'aide à l'accession à la propriété. Et là, nous, on n'est pas les spécialistes de ces programmes-là.

1445

Alors, peut-être qu'avec monsieur Quirion, vous pourriez échanger, parce qu'il y a certaines cibles dans ces programmes-là, comme l'aide pour acheter des duplex. Alors, il y a différents volets qui ont été examinés. Et les programmes de soutien à ce moment-là au niveau de la rénovation, de la restauration vont tenir compte des aspects patrimoniaux pour les conserver. Donc, il y a une adéquation.

1450

Mais nous, via le patrimoine, on n'a pas d'aide à l'acquisition de propriétés patrimoniales. On a juste de l'aide à la restauration.

1455

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

1460 **Mme CÉLINE TOPP :**

C'est bon? Merci bien, ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1465

Alors, maintenant, on passe à monsieur Bélanger. Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1470

Oui. Bonjour, monsieur Bélanger.

M. RÉGIS BÉLANGER :

1475

Bonjour.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1480

Au sujet des lieux de diffusion municipaux, d'abord, est-ce que tous les arrondissements sont desservis par des lieux de diffusion?

M. RÉGIS BÉLANGER :

1485

Oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Sont-ils équitablement répartis sur le territoire?

M. RÉGIS BÉLANGER :

1490

Oui, c'est vraiment réparti dans tous les arrondissements.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1495

D'accord. Et au sujet de la tarification dans les lieux de diffusion à Montréal, quelle est la situation à l'heure actuelle? Est-ce qu'il y a des politiques uniformes qui s'appliquent à tous les lieux de diffusion municipaux?

M. RÉGIS BÉLANGER :

1500

Non. Actuellement, depuis la réforme municipale, il n'y a pas de politique centrale, je dirais, de tarification. Ça relève de chacun des arrondissements de développer sa propre politique. Je peux vous faire un rapide portrait de ce qui se passe actuellement.

1505 On peut considérer comme deux types d'établissements qui font de la diffusion culturelle. Il y avait l'ancien réseau des maisons de la culture de l'ancienne Ville de Montréal et les autres diffuseurs qui sont des diffuseurs indépendants dans les villes qui se sont jointes.

1510 Pour ce qui est des maisons de la culture de l'ancienne Ville de Montréal, à l'époque il y avait une politique de gratuité qui s'est, au fil des années, depuis la réforme, qui s'est maintenue dans à peu près toutes les maisons de la culture, sauf peut-être une exception ou deux.

1515 Pour ce qui est des autres lieux de diffusion, la majorité avait une politique de tarification qui pouvait varier d'un arrondissement à l'autre. Même, souvent c'était une politique qui était orientée en fonction de cibler des clientèles. Juste à titre d'exemple, à peu près dans tous ces endroits-là, il y avait des tarifications vraiment particulières ou même la gratuité pour des clientèles de jeune public, par exemple.

1520 Et pour les adultes, à certains endroits, c'est une tarification qui va ressembler beaucoup à ce qu'on retrouve dans des lieux dits commerciaux, en fait. Surtout dans l'ouest de l'île, souvent la programmation qui est offerte à la population, c'est plus pour lui donner l'opportunité ou l'accessibilité à des spectacles proche pour éviter qu'ils aient à venir, à se déplacer au centre-ville pour voir les mêmes spectacles souvent.

1525 Ça fait que la situation actuelle, c'est à peu près ça. Pour avoir parlé ce matin à des gens qui s'occupent plus spécifiquement de ce dossier-là, il y a un groupe de travail actuellement qui se penche sur la question. Il y a quand même une volonté d'avoir une certaine harmonisation au niveau de l'ensemble des arrondissements.

1530 Il y a un groupe de travail qui a commencé à se réunir à ce sujet-là. Mais actuellement, comme on m'a dit, il n'y a pas de résultat, c'est vraiment embryonnaire, ils sont à l'étape du diagnostic surtout, mais il y a vraiment une volonté quand même d'avoir un cadre qui pourrait s'appliquer. L'objectif, c'est d'être en mesure de proposer à l'ensemble des arrondissements un cadre commun pour établir une tarification qui soit cohérente.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1540 Merci. Justement, je voulais vous demander s'il y avait des évaluations sur l'impact de la tarification des lieux de diffusion sur la fréquentation, surtout sur les jeunes familles. Vous êtes arrivé avec ce diagnostic qui est en train de...

M. RÉGIS BÉLANGER :

1545 Probablement oui, c'est ça. Parce qu'actuellement, il n'y a pas de documentation à cet effet-là ou de documentation récente, je dirais, là,

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1550 D'accord, merci.

M. RÉGIS BÉLANGER :

1555 C'est vraiment la situation.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Laurent avait une question.

1560 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Je ne sais pas si vous vous occupez aussi des aspects physiques des bâtiments qui font la diffusion culturelle. Mettons, moi, ce qui sonne dans ma tête, c'est l'accessibilité universelle à ces bâtiments-là. Je sais que la Ville en a fait beaucoup.

1565

M. RÉGIS BÉLANGER :

Oui.

1570 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Je ne sais pas si c'est votre champ ou votre domaine de...

M. RÉGIS BÉLANGER :

1575 Ce n'est pas mon domaine directement, je peux quand même vous...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1580 Parce que c'est par rapport à la culture qu'on parle là.

M. RÉGIS BÉLANGER :

1585 Oui, oui, c'est par rapport à la culture.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Donc, c'est l'accessibilité surtout. C'est qu'il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits?

1590 **M. RÉGIS BÉLANGER :**

Il y a beaucoup d'efforts et il y a encore des efforts continus qui se font parce qu'il y a, dans le cadre de l'entente de la Ville de Montréal avec le ministère Culture, Communication et Condition féminine, il y a un volet qui est justement pour le développement des équipements culturels, où la Ville conjointement avec le ministère finance le développement de ces lieux de diffusion là, entre autres. Puis il y a quand même des budgets assez importants, mais je ne peux pas vous préciser de chiffre, mais qui sont alloués à ça. Puis il y a eu l'annonce, la semaine dernière, que ça serait reconduit l'entente pour 2008 à 2011 à cet effet-là.

1600 Actuellement, de ma connaissance du réseau, il y a quand même, chaque arrondissement a un certain nombre de lieux de diffusion adaptés. Disons que les arrondissements qui étaient moins bien dotés, il y en a encore quelques-uns, mais il y a déjà des projets sur la table, puis il y a vraiment un travail qui se fait à ce niveau-là.

1605 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a des choses aussi pour les besoins spécifiques des familles? Comme, par exemple, au niveau des toilettes, possibilité de changer les couches des enfants, des choses comme ça?

1610 **M. RÉGIS BÉLANGER :**

Je ne peux pas vous dire précisément si...

1615 **LA PRÉSIDENTE :**

Si on en tient compte, d'accord.

1620 **M. RÉGIS BÉLANGER :**

... si on en tient compte.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Madame Gold.

M. RÉGIS BÉLANGER :

1630 Ce que j'ai vu dans certaines maisons de la culture que j'ai fréquentées dernièrement, il y avait effectivement des lieux adaptés pour les familles comme vous...

LA PRÉSIDENTE :

1635

Ça semble anodin, mais quand une famille sort le samedi pour toute la journée, il y a d'autres choses...

M. RÉGIS BÉLANGER :

1640

Au niveau des familles, il y a vraiment une préoccupation, par exemple, au niveau de la programmation dans les maisons de la culture particulièrement.

LA PRÉSIDENTE :

1645

Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Est-ce que vous travaillez aussi dans le domaine de sports et loisirs?

1650

M. RÉGIS BÉLANGER :

Oui, le loisir.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1655

C'est votre domaine, oui?

M. RÉGIS BÉLANGER :

1660

Oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1665

Alors, dans le même sens, les offres en loisirs et sports proviennent principalement du milieu municipal et du milieu à but non lucratif, si je comprends bien?

M. RÉGIS BÉLANGER :

1670

Oui, c'est ça, c'est ça.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Quant au milieu à but non lucratif, est-ce que ce milieu, ce domaine de loisirs et

sports, est-ce qu'il connaît des problèmes récurrents de financement?

1675

M. RÉGIS BÉLANGER :

Je devrais vous dire, au niveau du loisir, oui, il y a effectivement des problèmes de financement. Il y a beaucoup de petits organismes, des organismes de quartier, des organismes qui ont vraiment des problèmes de financement et des problèmes de relève aussi parce que c'est axé beaucoup sur le bénévolat.

1680

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui.

1685

M. RÉGIS BÉLANGER :

Puis ça a un impact malheureusement sur la qualité aussi de l'offre de services. Il ne faut pas généraliser non plus, parce qu'il y a quand même des organismes qui vont très bien et qui ont une offre de services de qualité, de façon générale. Mais c'est des problèmes qui sont vécus un peu partout.

1690

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui. Je voulais justement vous demander si ces problèmes de financement provoquent une augmentation de tarification et donc une réduction de l'accessibilité pour les familles possiblement ou une réduction des services évidemment.

1695

M. RÉGIS BÉLANGER :

Au niveau des activités de sports et loisirs, il y a vraiment une préoccupation de maintenir à des coûts le plus bas possible, et vraiment de conserver une accessibilité pour les familles et les enfants en particulier.

1705

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Qui pose un problème pour les organismes qui souffrent de financement. Évidemment, ça doit être assez difficile de...

1710

M. RÉGIS BÉLANGER :

Ce qui arrive, c'est que les... habituellement ou très souvent les activités offertes aux enfants sont gratuites ou à une tarification minimale vraiment, et ces activités-là se financent par des activités aux adultes qui sont à...

1715

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Merci.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous parlez de tarification gratuite, finalement le coût d'entrée pour un événement, est-ce que ça représente un montant substantiel par rapport au coût de mettre l'événement sur pied?

1725

M. RÉGIS BÉLANGER :

Bien, la majorité... je vais vous laisser d'ailleurs la programmation ici. J'en ai amené quelques copies. Là, on revient à la culture. J'ai regardé ça ce matin, puis il y a quand même une majorité de spectacles qui sont entièrement gratuits. Ça fait que là, le coût est absorbé totalement par les maisons de la culture ou les lieux de diffusion.

1730

LA PRÉSIDENTE :

Sans faire du coq à l'âne, on revient...

1735

M. RÉGIS BÉLANGER :

Mais je ne peux pas vous donner le pourcentage.

1740

LA PRÉSIDENTE :

Le pourcentage. Parce que si on regarde, par exemple, le Jardin botanique, le Biodôme, etc., c'était un peu de savoir si c'est vraiment substantiel, s'il faut vraiment imposer un prix d'entrée à ces endroits-là, plutôt que de mettre ça entièrement gratuit.

1745

M. RÉGIS BÉLANGER :

C'est un questionnement qui se fait toujours. Mais je ne pourrais pas vous répondre précisément à ce sujet-là.

1750

LA PRÉSIDENTE :

Sur les pourcentages.

1755

M. RÉGIS BÉLANGER :

Non. Je n'ai pas de données là-dessus.

1760

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1765

M. RÉGIS BÉLANGER :

Merci. Je laisse ces documents-là pour vous.

1770

LA PRÉSIDENTE :

Merci. On va maintenant s'entretenir avec monsieur Pierre Bouchard.

1775

M. PIERRE BOUCHARD :

Bonjour.

1780

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Bouchard. Alors, peut-être au départ nous faire un peu une mise à jour sur... il y a des fonds. Il y a un fonds de 10 M\$ dont disposent les grands parcs, les parcs nature et le mont Royal. Il y a aussi le fonds pluriannuel pour la protection des milieux naturels, que la Ville dispose de 36 M\$. Je sais qu'il s'est fait des choses au niveau de Angell Wood. Mais là, c'est une ville reconstituée où se situe maintenant ce parc.

1785

J'aimerais savoir un petit peu, être mise au parfum de ce qui s'est fait comme développement depuis que ça a été adopté.

1790

M. PIERRE BOUCHARD :

Donc, juste pour préciser, je suis responsable du réseau des grands parcs et de la nature en ville. Donc, le réseau des grands parcs comporte 20 parcs, dont un certain nombre qui sont des parcs métropolitains et d'autres qui sont des parcs nature, donc deux types de parcs différents.

1795

Ce que vous faites référence, le 10 M\$ d'investissement concerne les investissements PTI dans l'ensemble des grands parcs, du réseau des grands parcs. Et le 36 M\$ réfère au budget de *Politique de protection des milieux naturels* qui est un autre domaine.

1800

Donc, le 10 M\$ d'investissement, c'est un 10 M\$ d'investissement PTI récurrent chaque année, donc qui fluctue dans le temps, qui vise essentiellement à protéger les

investissements de l'actif immobilisé qu'il y a dans le réseau des grands parcs et de le développer s'il y a assez d'argent. Cependant, effectivement 10 M\$, c'est peu par rapport à l'ensemble de l'actif immobilisé de la Ville.

1805

On avait déjà présenté à la Commission du conseil d'agglomération un bilan des besoins en investissement dans le réseau de ces grands parcs-là et il y aurait un certain rattrapage à faire au cours des prochaines années si on veut pouvoir maintenir la valeur des actifs ou, sinon, on va se retrouver devant un problème comme on le vit actuellement au niveau des infrastructures ou égouts, qui fait en sorte qu'on est obligés de se rattraper.

1810

Donc, on est face au même problème que l'eau et les égouts il y a quelques années. Donc, c'est peu par rapport aux besoins d'investissement qu'on a au niveau des parcs.

1815

Ce qu'on fait donc, étant donné les faibles investissements, on tente le plus possible de pallier au plus pressant. Exemple, cette année, on a complété la mise à niveau des aires de jeu pour enfants. On intervient également sur la stabilisation de nos berges qui partent dû à l'effet des glaces. On a commencé à refaire la réfection des vieux sentiers dans les vieux parcs, etc.

1820

Sur le 10 M\$, il y a tout le temps entre un tiers et 40 % qui va juste pour le mont Royal comme tel, étant donné que c'est un des parcs, que c'est un des plus vétustes du réseau et où est-ce qu'il y a le plus de population qui y vient. Sur l'ensemble de notre réseau, on a environ 15 millions de personnes qui viennent visiter l'ensemble du réseau annuellement, dont 4.8 millions juste pour le mont Royal. Ça vous donne une idée un peu du niveau d'achalandage.

1825

Ce niveau d'achalandage là est à la hausse. On s'aperçoit au fil des ans qu'il y a une plus grande appropriation des espaces verts à Montréal. Depuis quelques années, il y a une plus grande utilisation. Et même dans certains parcs, on a atteint un niveau de saturation. Exemple, comme l'île de la Visitation, qui est un petit parc, on est sur le bord de la saturation au niveau de ce parc-là à cause de la densité d'utilisation.

1830

Le 36 M\$, lui, il vise essentiellement... 36 M\$, il faut comprendre que ce n'est pas un investissement qui est standard au niveau de la Ville, dans le sens que nous autres, notre objectif, ce n'est pas de dépenser le 36 M\$, mais c'est d'atteindre l'objectif de protection des milieux naturels qui est de protéger 8 % du territoire montréalais, dont 6 % en milieu terrestre et 2 % en milieu aquatique riverain.

1835

Le 36 M\$ vise à aller assurer... si j'avais à acquérir l'ensemble des terrains pour atteindre le 6 %, le 36 M\$ serait insuffisant, dans le sens que la valeur des propriétés et des boisés à Montréal est telle que ça nous coûterait des centaines de millions de dollars.

1840

1845 Donc, l'ensemble de la Stratégie de protection des milieux naturels vise à protéger les milieux de différentes façons, pas nécessairement en les acquérant. Et le déboursé monétaire de la Ville vient en dernier recours lorsqu'on a besoin d'une certaine forme d'argent pour pouvoir boucler la boucle. Donc, on est très imaginatifs dans notre façon de faire. On fait appel à des dons des propriétaires. On fait appel également à des dons écologiques, etc. Donc, on se sert des opportunités qu'on a, comme dans l'ouest.

1850
1855 Maintenant, lorsqu'on regarde l'ensemble des éléments de protection des milieux naturels, c'est évident qu'il y a beaucoup plus de potentiel de préservation des milieux naturels dans certaines zones que dans d'autres. Donc, on essaie de répartir l'ensemble de l'effort montréalais de façon à pouvoir préserver ce qui est préservable, tant dans l'est que dans l'ouest que dans le centre.

1860 Dans l'ensemble de la politique, on essaie également... il y a quand même un certain nombre d'hectares qui appartiennent déjà à la Ville, qui sont déjà des propriétés de la Ville dans les parcs existants et on doit se doter d'un plan de protection au niveau de l'entretien pour faire en sorte que l'ensemble de ces boisés-là, qui ont un intérêt naturel de protection, pour préserver ces écosystèmes-là, qu'on puisse se doter des outils de gestion pour pouvoir préserver ces milieux naturels là.

1865 On a identifié 49 boisés qui sont déjà des propriétés de la Ville, soit dans des parcs locaux, soit dans des parcs centraux, qu'il nous faut maintenir. Donc, c'est une politique vraiment de protection de milieux naturels.

1870 Donc, on se retrouverait avec ces espaces-là qu'on acquiert à avoir un réseau qui présenterait, si vous voulez, trois types de potentiel, donc les parcs métropolitains et parcs urbains. J'entends Maisonneuve, Lafontaine, Jarry, etc., qui sont dans les secteurs les plus habités et les plus denses de la ville, qui sont les plus utilisés. Il y a les parcs nature qui sont utilisés mais pour lesquels il y a un certain pourcentage qui est à préserver, et les zones de protection des milieux naturels pour lequel l'intensité de l'utilisation va être encore moins grande de façon à pouvoir préserver les écoterritoires.

1875
1880 Donc, on va avoir une forme décroissante d'utilisation en fonction des milieux qu'on a, qui permet à ce moment-là de donner une gamme d'accès à la population de différents types d'espaces verts selon les usages permis et selon le potentiel de chacun de ces espaces-là. Donc, c'est un peu ce qui est visé.

LA PRÉSIDENTE :

 Quand on regarde, par exemple, le document sur le Réseau bleu, on parle toujours de clientèles différentes mais on ne spécifie jamais. Ça peut être une clientèle touristique,

1885 ça peut être tous les Montréalais en général, mais il n'y a jamais de spécification par rapport à la famille.

On a proposé pour le Réseau bleu dans ce document, je pense que c'est à la page 13, de faire un peu un sondage pour essayer de voir c'était quoi les différents besoins des différentes clientèles. Est-ce que vous savez maintenant ou est-ce que c'était déjà là dans votre esprit de centrer famille-besoin enfant?

M. PIERRE BOUCHARD :

1895 Le Réseau bleu est une approche différente. Ce n'est pas une approche traditionnelle non plus. C'est un exercice de planification qui est transversale, dans le sens que l'idée était la suivante. C'est que nous sommes une île et, traditionnellement, le développement de Montréal s'est fait en faisant dos à l'eau. À cause que, durant l'aire industrielle, l'eau s'est polluée, etc., donc on a fait dos à l'eau, on n'a pas développé d'activités de loisirs comme telles.

Donc, quand vous regardez l'histoire du développement des loisirs sur l'île de Montréal, on a développé beaucoup le sport, on a développé toutes les activités de loisirs terrestres mais jamais en lien avec l'eau, ce qui fait qu'on a fait dos à l'eau et qu'on n'a jamais considéré l'eau comme étant un espace vert, si on peut dire, un espace libre qu'on pouvait utiliser.

Donc, l'idée du Réseau bleu est de faire en sorte qu'on puisse développer l'ensemble du potentiel de loisir sur l'eau, qu'il soit à partir de terrains d'usages municipaux que de terrains ou d'usages privés. Donc, on essaie de faire en sorte que les gens prennent conscience du potentiel qu'on a sur l'eau et de faire en sorte que l'ensemble des potentiels par bassin se développe en concertation avec l'ensemble des acteurs.

1915 Mais contrairement au développement du loisir qui s'est fait historiquement au fil du développement de la ville, la Ville n'a pas l'intention de développer elle-même les activités sur l'eau, parce qu'elle n'a pas nécessairement l'accès à l'ensemble de la ressource, mais elle veut être un facilitateur, de façon à ce que d'autres organismes et d'autres que la Ville interviennent.

1920 La Ville va faire sa part de réalisation du plan d'action du Réseau bleu à partir des berges pour lesquelles la Ville est propriétaire. Donc, ça peut être des berges qui sont des parcs locaux ou des berges qui appartiennent à des réseaux des grands parcs.

1925 Par exemple, il y a à peu près des parcs sur tout l'ensemble des bassins qui entourent l'île de Montréal. Donc, nous autres, notre partie de réalisation de la ville, en termes d'accessibilité à l'eau, va se faire à partir des propriétés de la Ville, à partir de nos

grands parcs qui sont là. Ça n'empêche pas de faire développer d'autres offres de loisir soit par du partenariat OBNL, soit par l'entreprise privée.

1930 Je donne à titre d'exemple, dans l'est de Montréal, on est en train avec... en fait, c'est la ZIP, la Zone d'intervention prioritaire, qui est en train de développer l'accessibilité à l'eau à partir de ce qu'on appelait nous autres la trame de l'est. Donc, ils sont en train de regarder à partir d'un programme Quartier 21, dont les gens tantôt parlaient du PRUI, ils sont en train de voir comment est-ce qu'ils sont capables d'utiliser des terrains qui appartiennent à

1935 l'arrondissement, qui est une ancienne marina Beaudoin, et qui pourraient donner un point d'accès à l'eau à la population locale, du secteur.

Donc, nous autres, on les aide, on fait de la concertation, on les aide dans leur exercice de planification, mais ça va être un OBNL qui va le faire et non pas nécessairement rien que la Ville ou l'arrondissement. Donc, c'est une des parties des plans d'action. C'est le genre de façon de faire.

1940

On ne peut plus aujourd'hui partir et dire: «On va développer l'ensemble de ce réseau-là.» Il est tellement gigantesque, il y a tellement de potentiel à faire, à la vitesse où est-ce que la Ville est capable d'investir, on en a pour 100 ans à peu près.

1945

LA PRÉSIDENTE :

Mais il y a une volonté quand même d'insister sur les besoins famille?

1950

M. PIERRE BOUCHARD :

Absolument, oui.

1955

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est rentré dans votre culture?

M. PIERRE BOUCHARD :

1960

Oui. Par exemple, actuellement, on se rend compte qu'il y a un paquet de potentiel. Donc, la première chose qu'on a faite, c'est qu'on a fait un constat de qu'est-ce qui existe, parce qu'il existe déjà beaucoup d'accès à l'eau, il y a déjà beaucoup d'activités, et on a nous autres dressé un bilan du potentiel de développement par bassin. Donc, on a une carte de l'ensemble, bout de berge par bout de berge, de toutes les potentialités de ce qui peut être développé.

1965

Maintenant, nous, à travers le réseau des grands parcs, ce qu'on vise à faire, c'est

1970 qu'on se rend compte qu'on a, comme je disais tantôt, on a accès à des plans d'eau qui peuvent nous permettent de faire davantage de découverte des milieux naturels, également à des activités nautiques. Cependant, on ne peut pas lâcher lousse non plus les familles dans nos plans d'eau comme ça, pour deux raisons : d'une part, étant donné que, depuis 100 ans la Ville, les citoyens de Montréal ont fait dos à l'eau et n'ont pas vécu en contact intime avec l'eau...

1975 Ce n'est pas comme en région où est-ce que, par exemple, les familles savent, ceux qui vivent sur le bord des lacs ou des rivières, les familles, les enfants savent qu'il faut faire attention quand on est sur le bord de l'eau, on ne peut pas faire n'importe quoi, il faut faire attention.

1980 Donc, nous autres, les familles montréalaises, ceux qui vivent par exemple en plein quartier Rosemont, qui n'ont jamais eu accès à l'eau, il faut faire attention pour leur faire une certaine forme d'initiation. Donc, il nous faut développer des activités d'initiation à l'eau. Et ça, ça va être un des objectifs qu'on se donne à la Ville pour pouvoir voir comment est-ce qu'on est capables de développer ce qu'on appelle nous autres «le plein air urbain».

1985 Donc, je prends, par exemple, le kayak ou la baignade. On peut difficilement à l'heure actuelle donner accès à l'eau, par exemple, à la Promenade Bellerive à une famille qui n'a jamais été initiée au kayak. Compte tenu de l'intensité du courant qui existe dans ce secteur-là, si on les lâche lousse, sans encadrement et sans moniteur et sans un minimum d'initiation, on les met en danger.

1990 Donc, il faut pouvoir commencer d'abord à développer de l'initiation à ces activités sur l'eau, donc de la sécurité, comment est-ce qu'on y fait, etc., et y aller progressivement dans la découverte de chacune des activités pour que ce soit les plus expérimentés qui aillent dans les secteurs les plus en eau vive, par exemple, et garder les activités familiales davantage là où est-ce qu'il y a moins de danger au niveau du plan d'eau comme tel.

1995 Donc, c'est toute une découverte d'un autre milieu qu'il nous faut faire et qu'il va falloir développer, et ça va prendre un certain nombre d'années avant de pouvoir y arriver.

2000 Donc, on amorce une réflexion sur le plein air urbain, voir quelles sont les activités de découverte d'accès au plein air qu'on peut donner aux familles à travers l'ensemble de nos réseaux de grands parcs, sans nécessairement que les familles soient obligées de quitter Montréal pour pouvoir faire du plein air. Parce qu'il y a possibilité de faire du plein air à Montréal, on a assez de potentiel dans nos parcs pour le faire. Il faut trouver la formule, les moyens, la forme d'initiation à cet ensemble d'activités là.

2005 Et également, comme ça va être de l'initiation, il faut aussi s'allier avec des partenaires qui sont des spécialistes dans chacun des domaines de ce plein air là. Donc,

2010

on n'a pas de spécialistes nécessairement à Montréal.

Donc, c'est tout un nouveau champ d'activités qui s'ouvre pour nous autres dans le futur. On commence la réflexion.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laurent.

2020

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Pour partir avec vous, le canal Lachine, ils ont une place où ils font, pas de l'initiation forcément, mais les gens ne vont pas pour se baigner, mais pour faire des activités nautiques. Est-ce que c'est dans ce...

2025

M. PIERRE BOUCHARD :

Non. Le canal Lachine est de juridiction fédérale. Donc, il appartient à Parcs Canada. Cependant, il s'associe avec la Société du canal de Lachine pour pouvoir développer ce genre d'activité là. Le partenariat n'est pas tout le temps évident. On pense que le gouvernement fédéral pourrait en faire plus, ça fait des années qu'on le demande, mais disons que c'est des balbutiements. Mais il y aurait plus de potentiel.

2030

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2035

Mais est-ce que c'est ce type d'activité qui...

M. PIERRE BOUCHARD :

2040

Oui, mais en fait il y a énormément d'activités qu'on peut faire, dépendant du plan d'eau et dépendant de la nature du plan d'eau.

2045

Je prends, par exemple, sur le lac des Deux-Montagnes, c'est très, très, très facile, par exemple, d'aller faire de l'initiation à la plage à voile. Par contre, à LaSalle, dans les rapides de Lachine, c'est juste les plus téméraires. On peut appeler ça du sport extrême, les gens qui vont se lancer en kayak dans les rapides. Mais ce n'est pas impossible et c'est souhaitable qu'il y aillent, mais être sûr que les gens qui vont se lancer là-dedans ont atteint un certain niveau d'expertise dans la pratique de leur sport.

2050

Donc, chaque plan d'eau a son potentiel et chaque plan d'eau peut recevoir un certain nombre d'activités. Mais il faut que les gens, la population soit éveillée et éduquée en fonction de la nature du risque sur un plan d'eau, et qu'ils acquièrent de l'expertise et de

l'expérience pour pouvoir aborder l'ensemble du potentiel. Mais c'est vraiment intéressant comme potentiel ce qu'on a autour de Montréal, qu'on a très peu exploité.

2055

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Pour revenir aux parcs, est-ce qu'il y a des statistiques qui donnent le taux de fréquentation des familles?

2060

M. PIERRE BOUCHARD :

Non. Mais je vous dirais, écoutez, on n'a pas de statistiques, mais le réseau des grands parcs, c'est à peu près un des équipements municipaux qui est le plus orienté famille et qui dessert plus la famille. Dans le sens que c'est un des équipements qui est ouvert à la population gratuitement et qui dessert toutes les cases de population, qu'ils soient de n'importe quel lieu socio-économique, statut, etc. Donc, l'ensemble des activités...

2065

Bon, il y a deux types de, comme je vous disais tantôt, il y a deux types de parcs. Il y a les parcs métropolitains et il y a les parcs nature. Dans les parcs métropolitains, l'ensemble des activités qui sont... il y a deux types d'activités. Il y a des activités organisées et il y a l'accessibilité universelle aux parcs, qui est partout. Les activités dans ces parcs métropolitains là, l'offre d'activités se fait à travers les arrondissements, à travers le Service des sports et loisirs de l'arrondissement. Il y a des activités culturelles, il y a des activités sportives, etc.

2070

2075

Dans les parcs nature, l'ensemble de la programmation d'activités est fait par la Ville, à travers des organismes partenaires avec qui nous sommes liés, qui eux autres font le programme d'activités. Notre intention, c'est d'aller chercher, de développer davantage de partenariats et d'en avoir plus de ces partenaires-là qui vont faire cette offre de services là.

2080

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Quel type de partenaire, par exemple?

2085

M. PIERRE BOUCHARD :

Par exemple, je vais vous donner l'exemple D-3-Pierres, l'organisme D-3-Pierres, qui exploite la ferme au Cap-Saint-Jacques, qui permet aux familles gratuitement de venir voir comment est-ce qu'une ferme s'opère, avoir des contacts avec les animaux, etc. Guêpe, qui fait de l'interprétation de la nature et qui offre des services d'interprétation de la nature, des cours, des observations.

2090

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2095

Des ONBL?

M. PIERRE BOUCHARD :

2100

Oui, OBNL toujours, OBNL toujours. Et puis j'ai amené ici, malheureusement j'ai un exemplaire qui est juste en anglais seulement, j'ai le programme d'activités hiver-été des parcs. Donc, ça peut vous donner une idée du genre d'activités.

2105

La tarification qui est faite dans les parcs est faite de façon à ce qu'on puisse favoriser la famille justement, dans le sens que l'accès est universel. Ceux qui viennent en transport en commun, c'est gratuit. Ceux qui viennent en auto, donc on tarifie davantage l'auto, donc le stationnement quotidien et où on peut avoir une passe annuelle pour ceux qui veulent venir plus souvent. Donc, par exemple un accès automobile, c'est 7 \$ par jour. Mais si vous prenez une passe de 40 \$, vous avez accès à l'année longue à tous le réseau des parcs nature. Donc, vous payez une fois 40 \$, vous avez un accès à stationnement gratuit.

2110

2115

La tarification de nos activités est faite que, pour les enfants de moins de 5 ans, c'est gratuit. Puis il y a des activités qui ne sont pas tarifées et il y a d'autres activités qui sont tarifées au minimum possible, mais c'est tout le temps en fonction du service qui est donné par notre partenaire, qu'il faut qu'il survive.

2120

De façon générale, je vous dirais comme ordre de grandeur peut-être pour vous aider, la Ville par sa contribution à ces organismes-là, on est autour de 20 ou 25 % des budgets de fonctionnement de ces organismes-là. Le restant du budget de fonctionnement de ces organismes-là est fait à partir de la tarification ou eux autres mêmes des dons qui se font.

2125

Nous autres, ce qu'on fait, c'est qu'on essaie idéalement de permettre aux partenaires de tenir des activités qui leur font de la rémunération, qui fait en sorte qu'ils peuvent réduire les coûts de leurs services à la population, donc qu'ils réinjectent les fonds, les budgets ou les profits qu'ils font dans d'autres activités. Par exemple, Cité Historia va exploiter le restaurant Dumoulin et les profits sont ramenés pour abaisser leurs coûts de services au niveau de la population.

2130

De façon générale, également pour vous donner un ordre de grandeur, l'ensemble des profits que la Ville fait au niveau de la tarification représente environ 16 % du budget de fonctionnement de la direction. Le reste du budget est vraiment payé par la Ville. Donc, la tarification couvre 15 % à peu près de l'ensemble du budget qui est dévolu à l'ensemble des parcs, 15 à 16 % à peu près.

2135

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Donc, c'est très accessible.

2140 **M. PIERRE BOUCHARD :**

C'est très accessible, oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2145

Merci, monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

2150

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2155 On devait prendre une pause maintenant. Je ne sais pas si vous voulez poursuivre, parce que là on rentre dans la gérance où j'ai peur de...

M. PIERRE BÉLEC :

2160

On peut faire ça après, pour nous permettre à tous une pause.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, à tous une pause, oui.

2165

M. PIERRE BÉLEC :

Ce serait une bonne idée.

LA PRÉSIDENTE :

2170

Ce serait une bonne idée, d'accord.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

2175

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

2180

Alors, bonjour, monsieur Quirion. Bonjour, madame LaFerrière.

M. DENIS QUIRION :

2185

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

2190

On a plusieurs choses à regarder ensemble. On a déjà débuté durant l'atelier habitation, mais il y avait quand même des points qui restaient. Certaines de nos questions sont très précises, d'autres demandent plus des échanges. Alors, on va commencer par des précisions sur les programmes disponibles.

2195

Selon l'atelier, quand on a fait l'atelier 1, il y aurait 112 ménages à Montréal en attente d'un logement social ou communautaire, dont 47 000 familles. Parce que là, on chevauche tout le temps entre ménages et familles, et dans les bilans aussi, c'est assez difficile d'avoir des données pour nous parce que c'est toujours ménages.

M. DENIS QUIRION :

2200

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2205

Il y avait une question qui avait été posée, je ne sais pas si vous pouvez y répondre aujourd'hui : à travers ces 47 000 familles, quel serait le pourcentage d'immigrants, de familles immigrantes? Je ne sais pas si vous pouvez avoir cette donnée-là.

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

2210

Est-ce qu'on parle, juste pour être certaine, on parle des familles qui sont en attente pour un logement social? C'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

2215

Oui.

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

2220 C'est une donnée qui est différente de celle qui est citée par l'Office municipale d'habitation, qui parle de 24 000 ménages présentement sur ses listes d'attente.

LA PRÉSIDENTE :

2225 C'était *Bâtir son quartier* qui nous avait donné le 47 000 familles.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2230 112 000 ménages et 47 000 familles.

LA PRÉSIDENTE :

2235 On essaie d'avoir la donnée exacte. Vous, vous dites qu'il y a une autre donnée, ça complique encore.

M. DENIS QUIRION :

2240 Mais je pense que ce à quoi ils ont référé, eux, je pense que c'est l'étude des besoins faite par l'INRS pour la Communauté métropolitaine de Montréal, sauf erreur.

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

2245 Oui, c'est ça.

M. DENIS QUIRION :

Ça, on pourrait la reproduire.

LA PRÉSIDENTE :

2250 Oui. Parce qu'on a des données à partir du Plan d'urbanisme. Mais ça, c'est ma prochaine question, le Plan d'urbanisme prévoit, d'ici 2014, 115 000 nouveaux ménages et ça, c'est pour l'île. Ce n'est même pas pour la CMM. Puis dans le...

2255 **M. DENIS QUIRION :**

Excusez-moi. Ça c'est, à ma connaissance, c'est pour l'ensemble de la CMM, de la région métropolitaine.

2260 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour le Plan d'urbanisme?

2265 **M. DENIS QUIRION :**

2265

Oui. Parce que le Plan d'urbanisme, lui, a un objectif de 60 000 à 75 000 pour l'île de Montréal. À l'époque, le plan, en 2004 bien sûr, couvrait l'ensemble de l'île de Montréal. Et ces chiffres 60 000 à 75 000, en fait, ça représente 40 % à 50 % des nouveaux ménages dans la région métropolitaine de Montréal, donc sauf erreur. Alors, 40 % de 150 000 nous donnerait 60 000 mises en chantier; 50 % nous donnerait 75 000 mises en chantier dans l'île.

2270

Alors, c'est assez crucial cet objectif-là et c'est un objectif qui a été considéré à l'époque comme ambitieux, considérant que notre moyenne de part de mises en chantier pour l'île de Montréal par rapport à la région est plutôt de l'ordre de 33 % au cours des dernières années, en incluant même les mises en chantier qui sont issues de recyclage de bâtiments.

2275

Vous savez, à Montréal, il y a beaucoup de projets qui sont justement des anciennes usines ou édifices commerciaux transformés en lofts, etc. Donc, on fait le calcul incluant les recyclages, qui normalement ne sont pas pris en compte par la SCHL. La SCHL compte les mises en chantier neuves et, par la suite, ajoute les recyclages quand la Ville donne les chiffres.

2280

Donc, tout ça pour dire que 150 000, c'est bel et bien le nombre de ménages qui pourraient être formés dans la région métropolitaine de Montréal avec les études démographiques. Ça, je pense que c'était basé sur l'étude de George Matthews. Et là, bien, de là, on a extrapolé une part idéale de marché pour l'île de Montréal, 40 à 50 %. Évidemment, on ne parle pas nécessairement sur notre famille ici, on parle tous types de ménages confondus.

2285

2290

LA PRÉSIDENTE :

Et ça, c'est pour l'île, ce n'est pas pour la ville.

2295 **M. DENIS QUIRION :**

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2300

Pour la ville, est-ce que vous avez une donnée?

M. DENIS QUIRION :

2305 Bien, c'est-à-dire que là, on ne parle pas de données, c'est plus des objectifs.

LA PRÉSIDENTE :

2310 Un objectif plutôt.

M. DENIS QUIRION :

2315 Bien, écoutez environ peut-être 10 %, à peine 8 à 10 % des mises en chantier qui sont à l'extérieur de l'actuelle Ville de Montréal, dans l'île. Donc, c'est quand même relativement marginal.

2320 Nous, on travaille quand même... on essaie d'éviter de trop cloisonner l'île et les quinze villes reconstituées. Parce que, dans le fond, le marché résidentiel, c'est quand même un marché qui n'est pas... qui échappe aux frontières administratives. Alors, on regarde quand même le comportement du marché globalement.

2325 Alors, non, pour répondre à votre question précisément, il n'y a pas eu de cible qui a été reprise à partir du Plan d'urbanisme 2004 pour dire: «Bien, là, on voudrait avoir 35 % ou 38 % du total.» Ça n'a jamais été présenté de cette façon-là.

LA PRÉSIDENTE :

2330 D'accord. L'autre chose aussi, une autre précision, je pense que vous y avez déjà répondu parce que vous parliez, vous avez fait mention, pour le Programme solidarité, il y avait 5 000 logements financés entre autres, je pense, par la CMM aussi. Il y a des fonds qui arrivent de la CMM. 1 772 logements ont été construits à Montréal. Pour l'Opération 15 000, la cible de Montréal est 1 750 logements pour les familles.

M. DENIS QUIRION :

2335 Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2340 Et dans ça, il y a donc une part aussi pour les villes reconstituées. Quand on parle des programmes, il faut toujours penser plus île de Montréal finalement que des objectifs spécifiquement à la ville.

M. DENIS QUIRION :

2345

Disons que dans l'Opération solidarité 5 000 logements, c'est à l'époque de la Ville qui couvrait l'ensemble de l'île que cette planification-là avait été faite, en 2002, ça a été réalisé jusqu'en... les projets ont été approuvés jusqu'à fin 2005 et les derniers ont été construits en 2006. Donc, on s'était donné des objectifs globaux pour l'île.

2350

L'objectif du nouveau 5 000 logements 2006-2009 encore une fois n'a pas été isolé pour la ville de Montréal. Pourquoi? Parce que le logement social, c'est une compétence d'agglomération. Donc, on s'est donné une cible globale pour l'île.

2355

Cependant, on observe que pour l'instant, il y a très peu de projets qui émergent des quinze villes reconstituées pour des raisons tout simplement soit de besoins ou soit de dynamisme de tel ou tel groupe qui... les GTR, par exemple. En fait, personne nous a soumis formellement un projet à l'extérieur de l'île de Montréal. Mais nous, comme on est un peu des fonctionnaires à ce moment-là de l'agglomération, donc bien sûr, on recevrait avec ouverture tout projet qui proviendrait d'une des quinze villes reconstituées. Alors, le financement serait tout à fait le même.

2360

Mais pour l'instant, donc il n'y a pas eu de demandes d'exprimées provenant des quinze villes reconstituées. Il faut voir que les besoins sont quand même pas concentrés dans ces quinze villes-là. On parle de quelque pour cent du 100 % des besoins dans l'île.

2365

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2370

Ce que j'allais demander : est-ce que vous savez pourquoi? Mais là, vous venez de répondre pourquoi. C'est le pourquoi qu'il n'y a pas de projet qui soit déposé par une de ces quinze villes reconstituées. C'est quoi le problème ou est-ce qu'il y a un diagnostic qui a été fait? Parce que j'imagine, il doit y avoir des gens qui ont un certain besoin, ne serait-ce que des familles, disons des familles.

2375

M. DENIS QUIRION :

Oui. On pourrait vous donner un tableau, je ne l'ai pas avec moi, des besoins relatifs de ces arrondissements-là. Comme je vous dis, chaque arrondissement, c'est moins de 1 %. C'est des besoins relativement modestes.

2380

Dans l'Opération solidarité 5 000, donc 2002-2005, on a fait... on pourrait produire la liste. C'est très facile aussi. Je pense qu'il y a 5 à 10 % des projets qui étaient réalisés à l'extérieur de ce qu'est aujourd'hui la Ville de Montréal. Donc, on a eu des projets à Pointe-Claire, à Dorval, à Dollard-des-Ormeaux, etc. Alors, on pourrait produire cette liste-là.

2385

Mais ces temps-ci, je n'ai pas vu de dossiers qui m'ont été présentés. J'ai entendu des projets en discussion à Ville Mont-Royal, à Westmount, un petit peu dans le West-Island aussi, mais qui n'ont pas été encore montés de façon complète pour pouvoir faire l'objet d'une approbation de subvention.

2390

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

Si je peux me permettre d'ajouter, les échos qu'on reçoit, c'est que ce n'est pas nécessairement des projets famille qui nous seraient soumis. Pour avoir discuté avec des gens du West-Island, une de leur préoccupation, c'est d'avoir des maisons de deuxième étape pour des femmes en difficulté. Mais là, on ne parle pas nécessairement de projets famille. On parle de clientèle vulnérable.

2395

Même chose dans le domaine de la santé mentale, on a des échos de préoccupations qui ne sont pas seulement émergentes, qui sont bien présentes dans le milieu. Donc, ça pourrait se traduire éventuellement par des projets, mais pas nécessairement par des projets famille.

2400

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que c'est important d'évaluer, par rapport aux demandes des groupes qui veulent finalement, en général, obtenir de l'argent, l'envergure de la problématique, je pense qu'il faut bien la cibler par rapport à la famille. On s'interrogeait sur les chiffres et, l'autre chose, sur les besoins surtout par rapport aux grands logements.

2405

Je pense que dans la continuité des questions qui ont été posées dans l'atelier sur l'habitation, on a parlé, entre autres madame Gold s'interrogeait sur l'écart entre ce qui existe pour répondre aux besoins. Monsieur Gill avait dit que l'écart s'agrandissait toujours, s'agrandit finalement entre... il y a plus de besoins qu'il y a de disponibilités.

2410

Alors, on voulait regarder, il y a certains quartiers où c'est difficile. Comme vous aviez mentionné Ville-Marie, par exemple.

2415

M. DENIS QUIRION :

Oui.

2420

LA PRÉSIDENTE :

C'est difficile d'offrir des grands logements. Le Plan d'action famille semble vouloir couvrir tout le territoire sans nécessairement cibler des besoins pour certains arrondissements et répondre à des besoins de certains arrondissements.

2425

2430 Donc ma question, c'est, bon, c'est peut-être difficile de faire des grands logements dans Ville-Marie mais, à ce moment-là, pourquoi pas se concentrer et les faire ailleurs? Puis je me demandais si pour vous c'est possible d'envisager des options comme ça? Et si oui, vous verriez, par exemple, encourager quel quartier?

M. DENIS QUIRION :

2435 D'abord, je pense qu'il faudrait situer le fait que... il faudrait peut-être mettre un peu en contexte comment les projets sont identifiés ou de quelle dynamique ils émergent. On peut identifier à peu près trois dynamiques différentes.

2440 La première, c'est des projets d'inclusion de logement communautaire dans les grands projets de développement résidentiel. Donc, je pense que vous avez en main... cette politique-là a été adoptée en 2005, en disant que, dans les grands projets résidentiels, notamment sur les terrains municipaux, sur les terrains qui appartiennent à des agences ou des ministères gouvernementaux, soit Québec ou fédéral, comme par exemple Postes
2445 Canada le long du canal Lachine, ou encore dans des sites privés mais qui font l'objet de demandes majeures de modification aux règles d'urbanisme.

 Par exemple, un immense terrain qui serait zoné industriel, un promoteur veut faire du développement résidentiel, il demande, dans le fond, à la Ville, à l'arrondissement et à la
2450 collectivité un changement d'orientation.

 À ces occasions-là, donc terrain ville, terrain institutionnel ou gouvernemental, terrain faisant l'objet d'un changement de règles d'urbanisme, la Politique d'inclusion prévoit qu'on tente d'obtenir 15 % de logement communautaire. Donc, ça, c'est une première
2455 source et ça peut représenter jusqu'à la moitié éventuellement des projets qui vont être réalisés dans les prochaines années.

 La deuxième source, c'est des stratégies communes avec les arrondissements et les milieux communautaires au niveau de la revitalisation urbaine intégrée. Donc, si vous avez
2460 un plan qui met à profit des partenariats avec les services municipaux, les commissions scolaires, les CSSS, etc., le réseau de la santé, tout ça, pour relancer certains quartiers en difficulté, bien, c'est sûr que nous on tente d'identifier des projets qui pourraient participer à cet effort de revitalisation urbaine intégrée.

2465 Alors, il y a des exemples de projets récents, comme sur la rue Pelletier à Montréal-Nord, où il y avait eu des problématiques de gangs de rue, où on est intervenu. Place l'Acadie, il y a eu des projets communautaires; Place Benoît à Ville Saint-Laurent.

 Donc, évidemment ici, on parle beaucoup de famille, parce qu'on parle de

2470 reprendre le contrôle du bâti existant, donc des bâtiments souvent assez dégradés, mais où sont logés les familles immigrantes dans plusieurs cas. Ça, c'est une deuxième source. Ça veut dire qu'il y a une stratégie. On parlait de l'inclusion, on parle de la revitalisation urbaine intégrée.

2475 La troisième source que j'appelle des projets ponctuels, néanmoins pertinents, ça veut dire qu'un GRT, par exemple, ou un groupe va identifier un immeuble ou un terrain propice à une construction. Il va nous présenter une demande donc ponctuelle.

2480 Alors, c'est pour ça que c'est dans chacun de ces trois cas-là qu'on peut discuter quelle est la place des projets familiaux.

2485 Donc, pour répondre à votre question, est-ce qu'on peut en faire ailleurs que dans Ville-Marie? Certainement. Donc, dans plusieurs zones de revitalisation urbaine intégrée, on a fait des projets d'achat-rénovation qui s'adressent beaucoup aux familles. Et ça, c'est dans les quartiers existants que vous connaissez, un quartier ville. Peut-être tu peux en nommer?

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

2490 Mercier.

M. DENIS QUIRION :

2495 Mercier. Il y a des coins de Saint-Laurent, des coins de Montréal-Nord, etc., qui sont des quartiers...

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

2500 Saint-Michel.

M. DENIS QUIRION :

2505 Effectivement, Parc-Extension, etc., etc., qui sont des quartiers de cette nature-là. Puis l'inclusion, ce qu'on constate, c'est qu'effectivement c'est un défi. Dans les milieux plus urbanisés, donc où les projets sont de moyenne ou sinon de haute densité, c'est un défi d'intégrer des projets famille, voyez-vous, donc plus on se rapproche du centre.

2510 Ça veut dire que si je suis à Contrecoeur, par exemple dans le quartier Mercier, à l'est du quartier Mercier, bien, j'ai plus de possibilité de faire des projets famille, ce qui va être le cas, que si je suis dans le centre-ville ou même dans Griffin Town ou d'autres endroits comme ça, à Radio-Canada par exemple, où naturellement le tissu urbain et les

2515 promoteurs vont faire en sorte qu'on va se diriger vers des projets de moyenne et haute densité. Ce que je veux dire par là, du 6, 8, 10 étages, mettons 6, 8 étages béton. Alors, on n'est pas dans des modèles de développement de type bois, brique, triplex ou 3 étages. On est dans des modèles plus denses.

2520 D'où notre préoccupation qui a été évoquée ici dans le bilan de la politique qui a fait l'objet d'une consultation publique récemment, de dire: il faut faire des efforts pour faire plus de place aux familles et, disons, innover en designant des produits résidentiels qui conviennent aux familles tout en étant de moyenne densité.

2525 Je peux prendre un exemple, si vous voulez. Le projet, vous avez le document, donc à la page 20, le projet Nordelec. Vous voyez sur le graphique l'îlot C. Alors, l'îlot C, à gauche, c'est des petits... en fait, ça va être des logements pour famille plus typiques, ce qu'on appelle des logements traversant. Ça veut dire, il n'y a pas de corridors communs. C'est des accès extérieurs. Le logement traversant, ça veut dire que le logement se rend jusqu'à la cour arrière. Il y a un escalier, etc. Donc, ça, c'est les modèles qu'on favorise pour les familles. On évite de mettre des familles dans les conciergeries, en principe.

2530 Mais dans l'autre extrémité de cet îlot, vous voyez du côté droit du graphique, il y a un autre bâtiment. Et là, ici, ça va être une expérience qu'on va faire. Les rez-de-chaussée et 1er étage vont être des logements familiaux. Par-dessus ça, il va avoir des résidences pour personnes âgées, qui va avoir sept ou huit étages, je crois.

2535 Donc, on commence à faire des expériences de produits résidentiels pour les familles, mais pas tel qu'on le conçoit dans un milieu de basse densité. Alors, ça, c'est un défi considérable si on veut être capable de s'approcher du centre quand on parle de famille.

2540 Là-dessus, je pense que Suzanne peut déposer aussi une étude qu'on avait fait faire par un consultant.

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

2545 Elle n'est pas complète, alors je vais vous la transmettre. Mais c'est une étude qui a été faite par le groupe Cardinal Hardy sur les habitations urbaines pour les ménages avec enfants. C'est une exploration sur les typologies et les critères architecturaux. Alors, ça fait le tour de plusieurs cas, non seulement en Europe mais en Amérique, des cas où l'architecture est vraiment pensée pour permettre que des familles se créent un espace vraiment familial, même si ça se situe dans un environnement qui est de densité relativement importante dans certains cas.

2550 Donc, je pourrai vous le transmettre par voie électronique. Parce que là, j'ai une copie incomplète, que je ne voudrais pas vous déposer.

2555 **M. DENIS QUIRION :**

L'étude elle-même existe.

2560 **Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :**

L'étude elle-même existe, c'est ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Est-ce que c'est l'étude à laquelle vous faites référence dans le document page 34?

M. DENIS QUIRION :

Oui.

2570

LA PRÉSIDENTE :

Pour la transcription, le document dont on parle, c'est la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, avancement de sa mise en oeuvre.*

2575

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Est-ce que vous exigez un nombre de chambres? Parce que quand on parle de famille, on parle de plus de chambres et non pas une ou deux chambres. Est-ce que vous exigez un nombre de chambres minimum quand on parle de logements dédiés aux familles dans ce type de programme?

2580

Admettons, par exemple, vous parlez de rez-de-chaussée qui serait dédié à la famille. Est-ce qu'il y a, je ne veux pas dire des normes, mais est-ce qu'il y a des prescriptions quand même que la Ville fait pour le développement de ces projets-là?

2585

M. DENIS QUIRION :

Oui. C'est-à-dire que quand on parle d'une cible pour famille, on compte un logement à partir du moment où il y a deux chambres et plus. Donc, si on parle, par exemple, du 1 750, ça pourrait être, par exemple, une bonne partie ou peut-être une moitié qui serait des deux chambres et le reste serait des trois chambres, quatre chambres.

2590

Parce qu'évidemment, les familles de Montréal, il y en a une partie, en fait une partie importante, peut-être la moitié que c'est des familles avec un seul enfant. Je dirais

2595

l'autre moitié, de mémoire, sans être statisticien, qui serait des familles avec deux enfants et plus. Donc, c'est un petit peu ce reflet-là qu'on essaie de refléter dans la production des logements dits familiaux dans les différents programmes logement social et communautaire.

2600

Également, on fait cette distinction, dans le cas de l'accession à la propriété, par exemple, on va faire en sorte qu'il y aura des logements de trois chambres et plus.

Dans le programme également futur pour inciter les entrepreneurs à construire des logements familiaux, l'aide devrait être réservée également à des logements de trois chambres et plus.

2605

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2610

Donc, c'est des moyens incitatifs que vous allez mettre en place.

M. DENIS QUIRION :

2615

Oui, ou qui sont déjà en place. Donc, ça inclut des deux chambres, des trois chambres et plus. Mais lorsqu'on veut provoquer une offre nouvelle dans le cas des promoteurs privés, il faut permettre ou aider les trois chambres et plus. Quand je dis: «permettre», c'est que, par exemple, le volet accession à la propriété, actuellement le maximum est 200 000 \$ et on s'aperçoit que ça permet plus des deux chambres de petite taille, mais ça ne permet pas des trois chambres aussi.

2620

Donc, on est en train, comme on l'a annoncé dans le cadre du document du plan collectif sur la famille, de bonifier, de préparer la bonification de ce programme-là, de telle sorte qu'on va être capable de rejoindre également des produits à des prix qui... des produits de trois chambres et plus. Donc, on va tenir compte des prix réels pour un trois chambres dans ce programme-là également.

2625

Voyez-vous, donc en résumé, un deux chambres peut convenir à une famille, mais il faut aussi faire des efforts pour les trois chambres et plus.

2630

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Mais il y a d'autres partenaires. Je ne sais pas, il y a des architectes, il y a plusieurs autres. Comment est-ce que la Ville envisage d'inclure ces partenaires-là qui, au lieu de développer des projets... comme je vois, ce n'est pas l'Office municipal, mais c'est plutôt la SHDM qui développe les produits Accès-Condos. Ils ne vont pas en appel d'offres ou du moins si l'appel d'offres se fait par le biais d'un entrepreneur général qui arrive avec toute son équipe, est-ce que ça ne limite pas en quelque sorte la créativité au niveau de certains

2635

partenaires pour pouvoir développer un produit qui serait plus adapté au marché?

2640 Ce que je veux dire, en d'autres termes, est-ce que ça ne revient pas à un genre de vase clos qui limite la créativité en tant que telle pour favoriser la famille en quelque sorte? C'est une interrogation.

M. DENIS QUIRION :

2645 Oui. Bien, disons que, chose certaine, c'est un défi d'amener les constructeurs à faire des logements, mettons, de trois chambres et plus. Comme je vous dis, on va le faire par certains incitatifs financiers. Et aussi indirectement, le programme d'accession à la propriété, le jour où il est plus, disons, ouvert à ce genre de clientèle-là va générer un intérêt
2650 des promoteurs. Parce que le jour où le promoteur sait qu'il a des acheteurs potentiels qui sont aidés, ça veut dire qu'il a potentiellement un marché, et normalement il va se comporter de telle sorte d'offrir des produits à ces clientèles-là.

Mais actuellement, le réflexe naturel des promoteurs, c'est de faire des deux
2655 chambres ou moins. Parce que leur inquiétude, s'ils construisent un 80 logements avec plusieurs trois chambres, ces trois chambres-là se vendent beaucoup moins rapidement. Donc, leur inquiétude, c'est d'avoir des logements invendus pendant de longues périodes, parce que la capacité de payer des gens et tout ça fait en sorte que ces logements-là s'écoulent beaucoup moins rapidement que les deux chambres ou les plus petits logements
2660 pour les personnes seules, par exemple.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Oui. Le projet dont la SHDM pilote, la SHDM c'est quand même un organisme
2665 paramunicipal, je crois, quelque chose comme ça, ce n'est pas tout à fait privé. Donc, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de travailler un petit peu plus fortement là-dessus, d'avoir ça un petit peu comme principe? Parce que la SHMD se comporte presque comme un privé. Je le dis entre parenthèses là.

M. DENIS QUIRION :

Mais encore une fois, la SHDM vise différentes clientèles. Il ne faut pas oublier qu'il y
a un nombre important de ménages de personnes seules. Il y a un nombre important de
ménages qui sont des couples. Et c'est important aussi, comme j'ai mentionné l'autre fois,
2675 de maintenir une offre de logement abordable et puis l'accession à la propriété dans la ville, parce que ces gens-là sont susceptibles également de quitter l'île.

Donc, la SHDM travaille dans plusieurs créneaux. Mais ils ont comme objectif aussi, je pense, de s'approcher d'au moins 25 % de logements de type famille, encore une fois

2680 dans les milieux qui s'y prêtent. Je pense que le projet Contrecoeur sera un bon exemple de ça, parce que ça va être un milieu de plus basse densité. Donc, la SHDM va être en mesure d'offrir vraiment dans ce cas-là des logements familiaux.

2685 Donc, Contrecoeur, c'est un produit quand même exemplaire parce qu'on parle de 1 800 logements. Plus de 60 % vont être des logements abordables ou sociaux, donc 20 % sociaux, 40 % abordables en Accès-Condos. Donc, la majorité des logements va être abordable. Il va avoir une forte proportion de logements familiaux. Donc, on parle de maisons en rangée ou de logements superposés.

2690 Comme je mentionnais l'autre fois, vous pouvez avoir un immeuble, par exemple, de seize logements où vous avez une famille qui a le rez-de-chaussée, le sous-sol, la deuxième famille a le 2e ou le 3 étage. Donc, ils ont quand même un cottage, ce qu'on appelle en anglais des «stack house». Alors, ce sont des produits...

2695 Évidemment, il faut faire des produits innovateurs pour avoir des coûts abordables, tout en ayant un milieu de vie qui est propice aux familles, donc qui sont, exemple dans Contrecoeur, ça va être un coin où il va en avoir beaucoup.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2700 D'où le fait de faire intervenir davantage les autres partenaires qui sont quasiment... on fait intervenir seulement les promoteurs qui devront chercher à moindre coût... en tout cas, il y aurait une façon de mieux diriger ne serait-ce que sur la base de la créativité de ces nouveaux logements-là.

2705 **M. DENIS QUIRION :**

2710 Mais pour aller dans votre sens, c'est sûr qu'il y a encore du travail à faire avec les milieux universitaires, avec les promoteurs, avec les institutions financières, etc., pour partager ce défi, cet objectif.

2715 Quand je parle des universités, par exemple, les projets de démonstration qu'on se propose de faire, alors ça, ça fait en sorte que les professionnels, les architectes, les designers urbains, les urbanistes vont avoir des exemples de meilleures pratiques et éventuellement ça va faire des bouts de chemin.

2720 On parlait de l'étude de Cardinal Hardy. Il y a des architectes, comme Jocelyn Duff, qui ont développé des produits très intéressants de maisons aussi évolutives. Ça veut dire qu'il faut toujours... il y a des concepts qui permettent des agrandissements graduels ou des investissements comme ça se fait dans plusieurs pays. On n'arrive pas toujours au produit final.

2725 Donc, les familles commencent avec peut-être un partage de l'espace et éventuellement il peut avoir une évolution et un agrandissement. Ça, c'est une planification stratégique. Les travaux de Avi Friedman, par exemple, sont bien connus sur le logement abordable, et puis c'était des produits pour famille aussi, les fameuses maisons évolutives et tout ça dans les années 80-90.

2730 Donc, quand vous nous invitez à élargir le partenariat, on en prend bonne note et c'est ce qu'il faut faire davantage.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2735 Là où j'ai encore peut-être des grosses interrogations, ça veut dire si on regarde dans ce que dit la politique, en 2026, je crois que Montréal va atteindre une certaine apogée dans l'accueil des immigrants et tout, et tout.

2740 Donc, moi, un petit calcul assez rapide me donnait d'ici, mettons, les 20 prochaines années, on aurait peut-être 1 million de personnes venant de l'extérieur qui vont éventuellement s'établir à Montréal, rapide, ça veut dire avec les données. Donc 55 000 par année, etc. En plus compte tenu des jeunes qui vont avoir des enfants, des jeunes qui ont actuellement peut-être 10 ans aujourd'hui qui, dans dix ans, vont avoir 20 ans, en âge de procréer. Et je me demande, est-ce que ce n'est pas peu?

2745 Tantôt, j'évoquais la question en disant: «Est-ce qu'il y a un plan quinquennal?» Mais maintenant, je vous retourne la question : est-ce que ce n'est pas peu par rapport à une politique familiale à long terme? Ça veut dire, ce que fait la Ville par rapport à ce que Montréal est appelée à devenir dans dix, quinze ou vingt ans, est-ce que ce n'est pas peu au niveau des logements?

2750 Parce qu'une bonne majorité de la clientèle que la politique vise, c'est les gens qui vont venir de l'extérieur. Ça, c'est inévitable. Donc, c'est surtout des logements sociaux, à moins qu'il y ait des développements économiques qui permettent d'avoir... donc, c'est surtout des logements sociaux.

2755 **M. DENIS QUIRION :**

 À l'avenir, vous voulez dire?

2760 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

 Pardon?

M. DENIS QUIRION :

2765

À l'avenir?

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2770

Oui, par rapport à la clientèle qu'on vise, si on regarde d'ici dix ou quinze ans, au rythme que l'économie de Montréal va, financièrement ça ne va pas permettre aux gens qui vont venir, à moins ce que je me trompe, de pouvoir avoir accès, et compte tenu des statistiques qu'on a vues... ce n'est pas monsieur Gill, mais c'est surtout madame Rose qui nous avait donné dernièrement. Donc, je me demande : est-ce que la Ville n'en fait pas très

2775

peu pour contrer à cette vague qui s'annonce par rapport à une politique familiale.

M. DENIS QUIRION :

2780

Pour situer peut-être un peu les chiffres, je pense qu'il y a des études démographiques que Pierre, vous devez avoir ça en main là. Mais disons qu'on y consacre... la démographie générale, c'est les soldes migratoires interrégionaux, donc les pertes vers les banlieues, mais c'est compensé largement par l'immigration internationale, tout ça. Mais grosso modo, on parle de, je pense, 6/10 de 1 % de croissance annuelle de la population. Donc, il y a une croissance de la population.

2785

L'autre façon de le voir, c'est que vous parlez d'un horizon d'une vingtaine d'années. Donc, dans le plan 2025, vision 2025, d'ici là, donc sur vingt ans, on évalue la cible à 130 000 mises en chantier. Donc, c'est ça qu'est le projet. Tantôt, on a parlé de la vision du Plan d'urbanisme 2004-2014. Mais le plan Réussir Montréal 2025, c'est 130 000. Donc, c'est une moyenne de 6 500 mises en chantier par année.

2790

De ça, on a des cibles de faire 15 % de logements sociaux et

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2795

C'est là que je me demande est-ce que c'est pas peu.

M. DENIS QUIRION :

2800

... et environ 15 % de logements dits abordables. Le reste serait des logements à différentes gammes de prix.

Ça dépend quel est le sens de votre question. Est-ce que c'est peu en termes de logements communautaires sur l'ensemble de la production?

2805

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2810 C'est peu en termes de logements dont on dit accessibles, abordables, et c'est peu aussi en termes de logements sociaux, parce que beaucoup de ces gens-là, j'imagine, ou même ceux qui sont déjà là, vont passer les dix premières années soit dans des logements sociaux avant d'aller dans d'autres types, mettons avant d'avoir tombé dans l'accès à la propriété ou avant de quitter l'île ou, du moins, si on veut retenir ces gens-là.

M. DENIS QUIRION :

2815 Écoutez, du côté des immigrants dits économiques, on ne pense pas nécessairement que c'est des gens qui vont passer dans le parc de HLM là. C'est des gens qui arrivent avec une profession. Parfois, ce qu'on observe, c'est que dans les premières années, ils peuvent avoir des difficultés temporaires d'intégration au marché du travail, 2820 comme vous savez, des questions de reconnaissance de diplômes, aussi le temps de s'organiser une vie, logement, tout ça avec la famille.

Mais après ça, c'est une trajectoire qui est comparable aux autres ménages. Donc, ils peuvent aller en location sur le marché privé. Puis ensuite, ils vont aller en accession à la 2825 propriété, en effet. Donc, ce n'est pas tous des immigrants qui...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2830 Moi, je ne parle pas pour tous, mais quand même 15 %, c'est très peu, d'après moi. Ça veut dire ce qui est remarquable, c'est ce que vous dites, c'est que ces gens-là qui arrivent avec un bagage, qui peuvent pénétrer le marché du travail, après un certain nombre de temps probablement Montréal ne pourra plus les retenir. Donc, quand on parle de...

M. DENIS QUIRION :

2835 Pourquoi?

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2840 Ils ne pourront plus les retenir. Ils vont plus être attirés par les banlieues. Ça veut dire, avec un certain pouvoir économique, je pense que ces gens-là vont être attirés inévitablement, comme ça se passe actuellement, vont être attirés par la banlieue.

2845 Donc, il n'y aura pas un stock normalement assez florissant, si je peux dire, pour pouvoir garder ces gens-là. Le stock va se renouveler, mais on ne pourra pas atteindre l'objectif famille. En tout cas, moi, c'est par rapport à ça que je suis assis ici. Donc, on ne

pourra pas l'atteindre si l'évolution se fait de cette façon-là.

M. DENIS QUIRION :

2850

D'abord, deux commentaires. La politique famille doit être pensée dans l'ensemble des quartiers, des bâtiments résidentiels existants. Donc, juste pour vous situer, dans l'île, il y a 805 000 logements existants.

2855

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

Logements et propriétés.

M. DENIS QUIRION :

2860

Des logements, des propriétés, des maisons de ville, des maisons individuelles, des duplex, des triplex. Donc, il y a 805 000 logements. Et supposons qu'on en ajoute 130 000 d'ici vingt ans, c'est ça qu'il faut regarder, comment ce 935 000 logements va répondre ou non aux besoins des familles.

2865

Moi, je peux faire l'hypothèse que si on réussit à offrir un milieu agréable pour les familles, d'ailleurs je pense qu'il y a déjà un quart de million de familles dans l'île, sauf erreur, le parc résidentiel va être suffisant. C'est-à-dire que il y a combien de logements actuellement dans les plex, par exemple, peuvent être occupés par une ou deux personnes seulement, ils pourraient convenir à des familles plus nombreuses.

2870

Je vous rappelle qu'en 60, 70, dans des endroits comme le Plateau Mont-Royal où partout il y avait au moins deux fois plus de population dans le même parc résidentiel. Donc, il y a un potentiel extraordinaire d'aménager, d'adapter le 930 000 logements, de telle sorte qu'on peut penser que ce parc-là va être suffisant si les autres conditions sont réunies. Évidemment, il y a des défis.

2875

Vous parlez des défis financiers, des coûts d'acquisition et tout ça. Mais pour nous, quand on parle d'accession à la propriété, quand on parle d'un plan marketing, par exemple, pour inciter les jeunes familles à rester à Montréal, ça inclut les communautés culturelles, ça inclut une large part, en fait, des immigrants récents ou à venir. Donc, nos stratégies, que ce soit au niveau du coût, au niveau de l'aide financière, au niveau de la promotion, vont viser au premier chef ces clientèles-là.

2880

Je vous parle d'habitation, mais c'est certain que tous les collègues que vous avez entendus au niveau des espaces verts, des services, des noyaux villageois...

2885

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2890

Oui.

M. DENIS QUIRION :

2895 ... vont avoir un rôle crucial, chaque plan d'action d'arrondissement, pour faire en sorte que ces nouveaux arrivants internationaux dans les vingt prochaines années vont trouver à se loger puis à avoir une vie agréable dans l'île. Donc, on est convaincus que ce n'est pas le manque de logements qui va être la clef, ça va être l'ensemble du climat profamille qu'on veut mettre en place.

LA PRÉSIDENTE :

2900 Oui, parce que...

M. WEBER LAURENT, commissaire :

2905 C'est correct.

M. DENIS QUIRION :

2910 On peut commenter là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Je pense que, oui, on pourrait passer trois heures sur ce sujet-là. Mais là, il nous reste une heure, parce qu'on a dit qu'on finirait à 6 h. Alors, je suis obligée de sortir mon bâton, malheureusement. C'est une façon de parler.

2920 Il y avait deux points, un pour compléter dans notre questionnement sur le document dont on parlait tout à l'heure, l'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion. Vous parlez, à la page 37, des possibilités pour intéresser les promoteurs. Vous en avez mentionné une qui était du financement, donc subventionner, comme c'est indiqué ici, j'imagine, une troisième chambre ou une superficie minimale de plancher.

2925 Le deuxième point, quand vous parlez des possibilités offertes par la réglementation, par rapport à l'incitation au promoteur privé, ça veut dire quoi ici exactement? On n'était pas certain de comprendre. Est-ce que vous voulez une réglementation plus coercitive? Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre?

M. DENIS QUIRION :

2930 Bien, évidemment, c'est plus une responsabilité d'arrondissement, mais ce serait peut-être d'évaluer la possibilité pour les arrondissements peut-être en termes de taille de logement, des choses comme ça. Comme vous savez, la réglementation ne peut pas viser des clientèles, mais peut quand même...

2935 **LA PRÉSIDENTE :**

Exiger certaines choses.

2940 **M. DENIS QUIRION :**

... exiger certaines mesures au niveau de la typologie ou la nature physique des bâtiments qui sont construits. Donc, c'est peut-être une piste à explorer aussi.

2945 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. L'autre chose, quand on regarde aussi la façon dont le Plan d'urbanisme a été fait, il est plus orienté dans les secteurs à transformer commercial. Il n'y a pas d'indication par rapport aux familles spécifique dans le Plan d'urbanisme. Ça, il faut en convenir. Et c'est sûr que c'est un document évolutif, c'est certain qu'on peut toujours faire des modifications. Je pense qu'il y a de nombreux exemples de révision du plan qui ont été faits depuis 2005. Il y a des experts qui peuvent aider à faire ces choses-là, faire la concordance, etc. Mais c'est quand même un processus qui est lourd, finalement.

2955 Alors, on se demandait si vous aviez pensé à faire des recommandations où on pourrait diminuer ce fardeau, finalement pour la ville-centre comme pour les arrondissements, où il y aurait une incitation, si vous voulez, à faire du développement famille plus axé famille.

2960 **M. DENIS QUIRION :**

Pas comme tel. De mémoire, encore une fois, le plan, il y a deux sections qui parlent d'habitation. Il y a la section qui parle du développement résidentiel. On y traite, par exemple, les potentiels des terrains vacants, les potentiels aussi de redéveloppement de sites non résidentiels mais qui pourraient le devenir. On parle d'apport de marché de Montréal dans la région. On parle aussi de mixité sociale et de la Politique d'inclusion. Ça, c'est la partie développement du plan.

2970 Il y a une section également, je pense que c'est 2.1, qui parle aussi de la qualité des milieux de vie résidentiels, la charte aussi de... peut-être que monsieur Luc Gagnon tout à l'heure pourrait vous en parler davantage. Donc, moi, je pense que cette section-là du plan est plus proche des discussions qu'on a actuellement au niveau des milieux de vie propices aux familles. Je ne me souviens pas si on en parle spécifiquement, mais certainement je me souviens bien qu'on a un ensemble de préoccupations pour avoir des milieux de vie complets lorsqu'on parle de quartiers résidentiels.

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, au niveau du développement, ça va rester du cas par cas, si je comprends bien. On ne peut pas faire autrement, finalement.

2980 **M. DENIS QUIRION :**

2985 Bien, c'est-à-dire, il y a les projets, à partir du moment où un projet fait l'objet d'une dérogation au plan parce que c'est un projet vaste ou parce que c'est un changement d'usage, par exemple, c'est là effectivement qu'il peut avoir des discussions avec les promoteurs dans la Politique d'inclusion, tenter d'avoir la mixité sociale mais aussi des logements familiaux.

2990 Mais cas par cas, lorsqu'on parle de projets, vous savez, comme un centre de tri postal ou Contrecoeur ou d'autres qui sont en discussion, on parle de 3-4-5 000 logements. Donc, c'est des cas qui sont quand même très, très importants. On parle de créer des nouveaux quartiers complets. Donc, ce sont des cas, oui, mais ce sont vraiment des projets majeurs qu'il importe d'influencer dans la bonne direction. Et ce serait à peu près impossible d'optimiser ces projets-là à priori. Ça veut dire qu'un plan d'urbanisme ne pourrait pas peut-être à priori définir toutes les balises qui devraient convenir à des projets aussi structurants.

2995 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, parce qu'il y a des coûts rattachés naturellement quand il y a des dérogations et tout ça. Donc, on essayait de voir s'il y avait...

3000 **M. DENIS QUIRION :**

Il faut regarder l'économie générale de chaque projet.

3005 **LA PRÉSIDENTE :**

3010 Oui, d'accord. Le deuxième point qu'on voulait aborder, c'est d'avoir plus de détails sur ce que madame Beaudoin nous avait annoncé dans son discours lors de l'atelier 1. Elle a souligné que le plan d'action propose, bon, l'accroissement de la part des familles dans le Programme d'aide à l'accession à la propriété. Elle a également annoncé la relance du Programme d'aide à la construction résidentielle pour le premier trimestre 2008 et la bonification du Programme d'aide à la rénovation d'immeubles locatifs.

3015 Alors, on aimerait quand même avoir plus de détails puisque c'était des annonces. Finalement au niveau du financement, qu'est-ce qui arrive exactement.

M. DENIS QUIRION :

3020 Bien, premièrement, la bonne nouvelle, c'est que le montage financier qui supporte ces programmes-là est déjà en place. Ça veut dire que la Ville a adopté, en février 2007, le plan d'affaires de l'Opération 15 000 logements. Il a pris des engagements financiers de 2006 à 2009 pour ces programmes d'accession à la propriété, aide aux constructeurs et tout ça. Donc, c'est une bonne nouvelle.

3025 Deuxièmement, on peut prendre chaque cas, si on prend le cas de l'aide aux constructeurs, je pense que c'est intéressant de s'attarder là-dessus parce que depuis les années 96, la Ville avait des programmes d'aide aux constructeurs, que ce soit la démolition de bâtiments désuets et la reconstruction de logements, que ce soit la transformation de bâtiments non résidentiels en logements ou encore de la construction neuve.

3030 Dans les années 96 à 2000, 2001, la priorité c'était d'orienter les subventions vers la relance de certains quartiers en difficulté. On a une carte ici qu'on pourrait déposer, par exemple, des quartiers comme Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Henri, etc. Donc, ces programmes-là visaient à stimuler l'investissement des promoteurs qui, dans certains cas, boudaient ces quartiers-là qui étaient en difficulté, et aussi, donc, favoriser la mixité sociale. Alors, ça, ça a été la priorité pour ces programmes-là 1996 à 2001.

3040 2001, la pénurie de logements est devenue l'enjeu principal. Donc, les taux d'inoccupation sont devenus très, très bas et donc les priorités étaient orientées vers la construction de logements abordables. Donc, là, les subventions, les paramètres ont été changés pour stimuler la construction de logements à prix abordable dans le locatif ou dans le condo. Et là, la prochaine vague, et je pense ça témoigne de l'importance maintenant de la question famille, c'est que les subventions vont être utilisées pour stimuler la production de logements conçus pour les familles.

3045 Alors, voyez-vous, même si on avait des budgets ou on avait des programmes depuis plus d'une décennie, les objectifs sont en train de changer et vraiment, ce qui est à l'ordre du jour à l'avenir, c'est les logements conçus pour les familles. Alors, c'est là-dessus qu'on travaille dans les prochains mois. Et comme je vous dis, le montage budgétaire en général est déjà structuré. Alors, ça, c'est pour l'aide aux constructeurs.

3055 L'idée qu'on a aussi, c'est qu'on ne veut pas... ce n'est pas des corridors cloisonnés, c'est-à-dire qu'on vient de dire que dans les projets d'inclusion, il faut trouver des façons d'aider les projets pour famille. On a parlé aussi de projets de démonstration. Donc, probablement que notre programme va quand même avoir des paramètres qui permettent ces choses-là, donc de mailler l'aide aux constructeurs avec des opportunités qu'on trouve en inclusion dans les projets de démonstration.

3060 Au niveau de l'accession à la propriété, on y travaille. Évidemment, ce n'est pas mon rôle de faire des annonces sur les échéances finales ou les paramètres. Je peux vous dire que c'est donc prévu à relativement court terme que cette bonification du programme, pour faire en sorte qu'il va mieux rejoindre une clientèle familiale.

3065 Votre troisième question, ça portait sur le plan marketing ou sur le locatif, je crois?

LA PRÉSIDENTE :

Le locatif, oui. Il y a un programme d'aide à la rénovation d'immeubles locatifs.

3070 **M. DENIS QUIRION :**

3075 Alors, ça, c'est déjà fait. On a rouvert des programmes avec des nouveaux paramètres dès le 24 septembre de cette année. Il y a deux programmes. Il y a un programme de rénovation à la carte, où les gens peuvent choisir de rénover certaines parties de leur bâtiment; par exemple, refaire cuisine, salle de bains ou encore d'autres vont refaire les façades et les ouvertures, avoir une meilleure efficacité énergétique et tout ça.

3080 Donc, le geste qui a été posé par l'administration, c'est dire dans le cas où j'ai des propriétaires occupants dans un triplex, par exemple, eux vont avoir droit à une subvention de 75 % du coût des travaux plutôt que 40 %. Et ça, c'est vraiment un geste profamille, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on a à l'esprit ici, c'est d'aider des propriétaires occupants dans des plex à améliorer leur immeuble, pour eux et pour les locataires. Donc, ça, c'est fait.

3085 Dans le programme de rénovation majeure, ça existait déjà. On le maintient. On a indexé certains coûts reconnus. Et encore là, le propriétaire occupant a droit à une subvention de 75 % du coût des travaux reconnus. Donc, tout ça, c'est une réalisation déjà faite.

3090 Je peux vous dire que les programmes connaissent un succès important. Depuis la réouverture, il y a déjà 200 demandes pour la rénovation à la carte et 100 demandes pour les rénovations majeures. Quand je dis: «demandes», ce n'est pas un logement, mais ça peut être plusieurs logements. Donc, on voit qu'il y a un engouement important. Puis on va essayer de suivre effectivement au fil des mois quelle sera la proportion réelle de ménages familiaux qui auront bénéficié de ces programmes.

3095

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

Si je peux me permettre de faire le lien avec les questions que vous aviez soulevées tantôt...

3100

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3105

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

3110

... avec madame Topp, rénovation, patrimoine. Les plex, par définition, c'est un bâti qui a une forte composante, qui est âgée. Et on a vu déjà de nos projets qui ont gagné des prix, à l'intérieur de nos programmes sans que ça fasse l'objet de mesures particulières, des projets chez nous qui ont gagné des prix justement pour la qualité, l'impact que ça a eu pour le maintien du patrimoine. Donc, on se trouve à faire plusieurs pierres d'un seul coup avec une bonification comme celle qui vient d'être mentionnée.

3115

LA PRÉSIDENTE :

3120

Il y avait un lien à faire aussi avec monsieur Quirion au niveau de l'accès à la propriété. On se demandait quelle était la réflexion par rapport aux bâtiments patrimoniaux, s'il y avait eu des partenaires qui avaient suggéré des fondations, par exemple, pour des projets où la première propriété pour une jeune famille pourrait être un bâtiment patrimonial avec rénovation. Naturellement le coût initial est beaucoup plus que ce que vous avez dans vos normes. Et on se demandait si ça pouvait être une possibilité.

3125

M. DENIS QUIRION :

3130

Il faut voir que les programmes visent toujours, avec les budgets limités que nous avons du gouvernement du Québec aussi surtout là, de viser quand même des ménages avec des revenus modestes. Et ce programme-là vise essentiellement la construction neuve, sauf dans le cas où un locataire occupe déjà son plex. Donc, pour l'instant, ça se limite à ça. Pourquoi? Parce que comme je mentionnais tantôt, dans le cadre de la pénurie de logements, la Ville va être prudente aussi de ne pas créer des évictions à grande échelle de locataires qui habitent déjà dans ces immeubles-là.

3135

Donc, il y a quand même une prudence parce que, à la limite, si un ménage familial achète un rez-de-chaussée et évince une famille déjà en place à revenu peut-être plus précaire, au total on n'est pas nécessairement gagnant. Donc, il faut quand même être très prudent dans les équilibres au niveau des interventions d'acquisition dans l'existant. Je répète, pour l'instant, seuls des ménages déjà locataires de logements sont aidés au niveau de l'acquisition.

3140

Donc, ça paraît peu probable qu'on puisse aller dans une zone comme celle que vous suggérez, de faciliter l'acquisition de logements, de bâtiments à caractère patrimonial.

C'est plus sous l'angle de l'aide à la rénovation qu'on peut le faire, donc un propriétaire déjà là, ou même un acheteur récent peut éventuellement bénéficier d'un programme d'aide chez nous ou chez madame Topp au niveau du patrimoine.

3145

D'ailleurs, eux, je pense qu'elle a dû vous en parler, il y a un élargissement intéressant des programmes d'aide au niveau du patrimoine. Il y a des discussions actuellement avec les arrondissements, des bâtiments qui sont dans des secteurs PIIA, Programme implantation et intégration architecturale. Donc, il y a des nouveaux budgets pour aider plus le volet patrimonial dans l'existant, mais ce n'est pas nécessairement jumelé à un achat récent.

3150

LA PRÉSIDENTE :

3155

D'accord. Maintenant, on va aborder plus l'aménagement pour les quartiers vivants. Le point qu'on avait soulevé, c'était le développement de quartiers familiaux urbains.

3160

Si on regarde, par exemple, à Outremont, il y a le quartier juif qui est vraiment un quartier exclusif, mais qui est quand même un modèle de quartier familial qui a été développé. On voulait aborder avec vous s'il y a d'autres quartiers à Montréal que la Ville pourrait considérer comme de bons exemples pour faire vraiment un quartier typiquement familial. Montréal-Nord, il y a une volonté, je pense, de faire les choses comme ça.

3165

Quels seraient, selon vous, les quartiers à améliorer dans ce sens-là? Puis est-ce que vous avez fait une approche par rapport à ça? Est-ce qu'il y a du développement qui est considéré j'imagine aussi avec les arrondissements?

3170

Parce que dans le Plan d'urbanisme, si on regarde, il y a des quartiers qui sont à reconverter, mais c'est toujours par rapport à une densification le long d'un trajet de transport en commun ou par rapport à un quartier commercial. Là, on essaie de regarder par rapport à famille, qu'est-ce qui pourrait être fait, peut-être que vous avez déjà fait une réflexion dans ce domaine-là.

3175

M. DENIS QUIRION :

Je pense, à la base, c'est une réflexion justement dans le cadre... on pourra en parler tantôt, d'autres pourront en parler plus, mais je pense que c'est à l'échelle des arrondissements, dans le cadre des plans d'action famille, il y a la possibilité d'identifier des secteurs particulièrement propices aux familles pour lesquels il faut renforcer les bons côtés, si on veut, pour les clientèles familiales.

3180

Nous, au niveau du Service d'habitation central, on est prêts éventuellement à ajuster nos programmes ou nos priorités en fonction de ça, mais c'est un signal qui

3185 fondamentalement vient de chacun des arrondissements. Comme je mentionnais tantôt, si un arrondissement cible une zone de revitalisation urbaine intégrée, il y a vraiment une complicité pour identifier avec les groupes communautaires des projets d'habitation structurants.

3190 Il y a aussi des projets dans des zones, par exemple, à Rosemont, qui sont vraiment propices aux familles. On convient avec la commission scolaire qu'il y a des terrains excédentaires de certains projets de coopérative familiale. Évidemment, on fait une pierre deux coups; on consolide le quartier lui-même, mais aussi on consolide la clientèle de l'école voisine. Donc, voyez-vous, il y a des liens comme ça mais ça prend effectivement, à la base, ça prend une lecture, un plan de match, disons, de l'arrondissement. On peut
3195 difficilement planifier du central ce genre de secteur-là.

On voit aussi, je pense dans le Plan de transport, on propose des secteurs verts où il y aura des stratégies de calmer l'intensité de la circulation.

3200 Donc, à partir du moment où il y aura ces choses-là, nous, on va être en appui. On va être en appui aussi au niveau du futur plan marketing. C'est-à-dire, c'est une chose de faire valoir les avantages de vivre à Montréal au point de vue financier, au point de vue éviter la deuxième voiture, etc., aussi les attraits de Montréal de façon globale, mais dans ça, on se propose de faire ressortir justement comment... un peu de décortiquer le Grand Montréal
3205 et de montrer concrètement comment il y a des projets ou des quartiers qui sont accueillants pour les familles et de montrer cette offre de services, si je peux m'exprimer ainsi, qui existe bel et bien dans plusieurs milieux. C'est un peu la notion des noyaux villageois.

3210 Donc, en résumé, on n'est pas en train de planifier sur une grande carte des secteurs famille, mais on est en appui aux initiatives des arrondissements à cet égard-là, et on va être en partenariat, si on veut, avec eux.

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

3215 Si je peux juste compléter, un des messages qu'on a reçus des arrondissements, c'est que la désignation de secteur famille, qui peut être une piste intéressante, mais elle ne devrait pas entraîner une stigmatisation des secteurs qui ne sont pas désignés. C'est-à-dire, a contrario, servir à identifier des secteurs qui tout d'un coup deviennent perçus comme à problème parce qu'on ne les recommande pas.

3220 Donc, il y a une gestion fine de l'image qu'on va devoir faire dans le plan de marketing, entre autres, pour ne pas être victime de notre bonne volonté et puis ne pas, par effet boomerang, créer une image négative dans les zones qui n'auraient pas été identifiées 3 étoiles famille. Parce qu'il peut y avoir du potentiel. Il y a des secteurs, comme

3225 vous le mentionniez, il y a des secteurs qui sont en transformation. Donc, il faut aussi tenir compte de ça. Ça fait que donc on parle d'une gestion fine de l'image qui va devoir se faire là.

M. DENIS QUIRION :

3230 C'est une remarque importante, parce que si on prend, par exemple, le quartier Côte-des-Neiges, au nord de Côte-Sainte-Catherine, dans la côte, Barclay et tout ça, est-ce que c'est dans notre image un quartier famille? Si on pense banlieue et basse densité, peut-être pas. Mais je peux vous dire qu'il y a énormément de familles, il y a énormément de besoins.

3235

Donc, comme dit Suzanne, on serait peut-être mal inspirés d'ignorer ces secteurs-là, sous prétexte qu'ils ne correspondent pas à l'imagerie de la banlieue, dans le fond. Alors, c'est pour ça que c'est un exercice un peu périlleux. Parce qu'il y a du monde, il y a des écoles, il y a des parcs, mais il y a une grande densité. Il y a une communauté évidemment largement multiethnique. Alors...

3240

LA PRÉSIDENTE :

C'est un point important.

3245

M. DENIS QUIRION :

Est-ce que ce n'est pas familial, ça, Côte-des-Neiges?

3250

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais aborder le contrôle de la qualité par rapport à la conception des bâtiments. Je pense que c'est monsieur Laurent qui avait des questions.

3255

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

3260

Comment la Ville entend s'assurer à long terme, dans les objectifs de ses programmes de soutien de logements sociaux et communautaires et les projets résidentiels de logements abordables, la qualité des bâtiments? C'est-à-dire que si on va trop bas finalement dans les soumissions, on peut penser qu'au bout de quinze ans, il y a des gros travaux qui devraient être faits, finalement.

3265

3270 Si on regarde la première acquisition, est-ce que les hypothèques sont de quinze ans ou vingt-cinq ans? Parce qu'à ce moment-là, on peut considérer que de nombreuses familles n'auront pas finalement les argents pour commencer à faire de grosses rénovations comme toiture, etc.

3275 Alors, ce qu'on pourrait craindre, c'est que finalement en essayant d'aider, on créerait des secteurs comme on voit en Europe déjà où il y a une paupérisation finalement qui se fait au bout de vingt ans de certains quartiers.

M. DENIS QUIRION :

3280 Au niveau du marché privé, il y a des règles qui sont en vigueur, incluant le régime des garanties de soit l'ACPHQ ou l'Association de la construction du Québec. Donc, quelqu'un qui achète un condo construit par un promoteur privé, il est quand même protégé par ces règles-là. Il peut y avoir des cas où il y a des difficultés ou des plaintes, mais ce n'est pas la Ville qui régit dans le détail la construction du secteur privé.

3285 Puis en fait, les codes de construction, suite à la réforme d'il y a quelques années, imputent la responsabilité aux professionnels et aux constructeurs d'assurer la qualité des produits. La Ville a un certain rôle au niveau de l'émission des permis qui est plus maintenant au niveau du zonage.

3290 Au niveau des projets subventionnés, par contre, là on a un rôle beaucoup plus direct, que ce soit les projets... par exemple, si quelqu'un, un promoteur fait une rénovation majeure d'un bâtiment vacant et se propose de le faire en condos, bien, on va exiger effectivement les garanties qui appliquent au régime de garantie obligatoire... pas obligatoire dans ce cas-là mais que, nous, on rend obligatoire, et on demande aussi des engagements formels des ingénieurs et architectes au dossier comme quoi non seulement les plans sont conformes, mais on exige une surveillance et un rapport comme quoi ça a été fait selon les règles de l'art.

3300 Dans le cas du social, parce que c'est souvent là qu'on se fait poser la question au niveau du logement communautaire, c'est sûr évidemment on surveille les chantiers, tout ça, de façon détaillée. C'est sûr qu'il y a un équilibre toujours un peu délicat entre la qualité des projets, la durabilité et les coûts reconnus par le gouvernement du Québec, et c'est pour ça qu'on est en permanente discussion avec la Société d'habitation du Québec, de telle sorte que les coûts reconnus soient réalistes.

3305 Actuellement, on demande une indexation de 8 à 10 %. Ça s'en vient, semble-t-il. Ça, c'est toujours important donc que les programmes soient bien à jour sur ce que c'est le

3310 coût réel des projets. Mais lorsqu'on ne peut pas y arriver, on ne peut pas couper dans la qualité, on essaie de faire des montages financiers complémentaires à l'aide d'autres programmes pour essayer de viabiliser ces projets-là. Alors, donc, il n'y a pas vraiment de compromis. Ça peut être modeste, mais ça doit avoir une durée de vie qui est longue.

3315 Deuxièmement, il faut savoir que ces projets-là, une fois qu'ils sont réalisés pour des coop ou des organismes sans but lucratif, ces coop... en fait, avant d'approuver le projet, on fait le budget de réalisation, on fait le budget d'exploitation. Il y a des normes, par exemple, sur les réserves de remplacement et qui sont obligatoires dans les budgets.

3320 Il y a aussi une convention entre l'organisme de la Société d'habitation du Québec, qui fait en sorte que de temps à autre, ils doivent... à chaque année, en fait, ils déposent leur budget, où est-ce que le gouvernement peut vérifier si les réserves de remplacement sont adéquatement pourvus. Après un certain nombre d'années, il y a des rapports d'inspection sur la qualité physique du bâtiment après trois ans, cinq ans.

3325 Alors, il existe, sans entrer dans les détails, des mécanismes de contrôle pour la durée de vie du projet, mais qui sont exercés par le gouvernement qui garantit les prêts hypothécaires. Donc, ils sont intéressés à la pérennité de ces projets-là.

3330 En conclusion, quand même, dans bien des cas, évidemment l'enjeu de l'inclusion, c'est qu'on ait aussi une architecture qui soit comparable aux condos privés. Donc, je peux vous dire, même dans certains cas, on s'est fait dire que nos coop étaient plus belles que les condos. Mais en général, donc, il y a un effort de qualité, bien qu'on travaille dans la modestie, un effort de qualité qui est assez sérieux.

LA PRÉSIDENTE :

3335 Si on regarde dans un budget pour un logement social et communautaire, je sais que la volonté est là mais souvent on est obligé de couper dans les budgets quand on construit quelque chose, je me demandais, par exemple par rapport à un jardin, inclure un jardin ou inclure des aménagements dans les logements pour qu'il y ait possibilité de recyclage, finalement qu'est-ce qui se fait exactement? Est-ce que vous insistez sur ces choses-là ou si
3340 c'est dépendamment du budget ou du montage financier avec des partenaires qui détermine si c'est possible ou pas?

3345 Parce que j'ai vu, moi, des cas où le budget pour un jardin n'avait pas été prévu, par exemple. C'est des coûts, quand même.

M. DENIS QUIRION :

Absolument.

3350 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'aimerais savoir un peu, peut-être qu'avec l'expérience ça a évolué dans ce domaine-là, mais qu'est-ce qu'il en est présentement à ce niveau-là.

3355 **M. DENIS QUIRION :**

Oui. On a encore beaucoup de chemin à faire dans ce domaine-là. La commission d'ailleurs qui a étudié ça nous a fait une recommandation de poursuivre la réflexion, toutes les mesures et coûts énergétiques pour les bâtiments, tout ça.

3360

L'enjeu, ça se présente un peu de la façon suivante. C'est que nous, d'abord, dans l'Opération solidarité 5 000 logements, on a développé nous-mêmes avec l'aide des autres partenaires des mesures Nouveau Climat. Parce que ces mesures-là, quand on a commencé pour les maisons unifamiliales, nous, on a dit: «En ville, il faut avoir aussi des standards qui s'appliquent à des immeubles multifamiliaux.» Ça fait que ça, ça a été développé à l'initiative de la Ville avec l'Agence d'efficacité énergétique, Hydro-Québec, la SHQ, tout ça.

3365

Donc, on a développé ce qu'on appelle en français un «package» Nouveau Climat. Mais il n'est pas nécessairement obligatoire à cause de ce que vous dites, les coûts de réalisation sont importants. La Ville a elle-même initié des subventions. Donc, par exemple, on va donner 500 \$ par logement si le logement est Nouveau Climat. Mais il y a aussi les subventions de Hydro qui peuvent être autour de 2 000 \$.

3370

Donc, ça aide les groupes, mais ce n'est pas nécessairement suffisant à faire face aux coûts de réalisation. Ça, c'est la base qu'on fait déjà. Évidemment, il y a des mesures de base sur l'économie d'eau. Par exemple, les appareils sanitaires et tout ça doivent être performants. Ça, c'est la base.

3375

Après ça, le défi, c'est quand on veut commencer à faire de l'expérimentation ou des projets pilotes - on en a fait comme à Benny Farm, par exemple - l'expérience, c'est qu'il faut être prudent, parce qu'il ne faut pas que ce soit les locataires à faible revenu qui fassent les frais de l'expérimentation collective qu'on veut faire en matière d'efficacité énergétique.

3380

Donc, s'il y a des coûts de réalisation très élevés et il n'y a pas le rendement à long terme qui va avec, s'il y a des coûts d'exploitation plus élevés ne serait-ce qu'en termes d'entretien plus sophistiqué des systèmes qu'on met en place, ça ne fonctionne pas. Puis dans certains cas, ça peut même créer des difficultés de gestion. C'est-à-dire, il faut se rappeler que ce sont des bénévoles là. Là, ils sont pris à gérer des problèmes de géothermie qui ne fonctionne pas et des trucs innovateurs, oui, mais qui ne fonctionnent

3385

3390

pas. On peut avoir même un problème de désorganisation de la gestion de la coopérative, parce que ça fait une pression qui est trop grande, les gens n'ont pas ce...

3395 Donc, ce qu'on dit, on a eu une discussion avec la commission, ce qu'on dit, c'est que si on veut utiliser le secteur communautaire pour faire des projets pilotes, il faut que les organismes qui sont responsables du Plan vert du gouvernement du Québec, de l'économie d'énergie, que ce soit Hydro-Québec, Gaz Métropolitain, l'Agence d'efficacité énergétique, que ces groupes-là, la SHQ, prennent les risques de faire des projets pilotes et que ça ne soit pas les locataires.

3400 Donc, évidemment, là c'est un peu le discours qu'on tient et on va continuer à travailler avec eux, parce qu'on est intéressés à prendre des risques dans les projets qu'on fait, mais pas que ce soit les locataires qui paient un loyer 550 \$ par mois, qui les prennent. Vous voyez un peu la différence? Alors, on est ouverts à ça et à cette condition-là.

3405 C'est un débat, dans un colloque la dernière fois, on a eu une conférencière de France qui nous a expliqué que la plupart des initiatives de quartiers écologiques et tout ça, c'était des quartiers de classe moyenne supérieure, mais ce n'était pas toujours facile à appliquer dans les quartiers où les gens sont plus démunis.

3410 Donc, curiosité, innovation, mais prudence.

LA PRÉSIDENTE :

3415 D'accord.

M. DENIS QUIRION :

3420 Même, semble-t-il que même les ampoules qui sont subventionnés ne sont même pas convaincantes quant à la durée de vie. Comment elles s'appellent? Les ampoules fluocompact? Puis ça explose à la fin avec un petit peu de mercure et ça devient un déchet dangereux. Donc, même, voyez-vous, même des petits articles aussi modestes que ça, dont on fait la promotion et il y a des subventions, tout ça, on ne connaît pas vraiment les retombées de ça.

3425 Justement là-dessus, une des solutions, une des pistes intéressantes, c'est de ne pas nécessairement tout faire au début mais de tenter de prévoir dans le bâtiment des ajouts éventuels. Par exemple, ça peut être le filage d'un éventuel capteur solaire, par exemple, qui pourrait être prévu dès la construction. Un peu comme on fait avec l'adaptabilité des logements pour personnes handicapées, on prévoit des choses, pour que le logement puisse être adapté plus tard, au moment de la construction.

3430

3435 Donc, ça, c'est une approche intéressante aussi qu'on doit explorer : comment construire maintenant sans tout mettre les mesures qui existent maintenant et attendre peut-être l'évolution de la technologie et tout ça ou des programmes plus généreux pour compléter l'équipement du bâtiment.

LA PRÉSIDENTE :

3440 Intéressant. La Commission sur les grands équipements du Conseil d'agglomération a proposé de mettre sur pied un cadre de financement de soutien communautaire.

M. DENIS QUIRION :

3445 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3450 Je ne sais pas si vous avez vu cette recommandation-là en logement social?

M. DENIS QUIRION :

3455 Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

3460 Parce que tout à l'heure, vous disiez que oui, il y a des réserves qui sont prises et tout ça, mais je connais quand même assez bien le milieu communautaire et je sais que des fois on arrive... c'est un peu comme: «Est-ce que je prends mes médicaments ou je ne mange pas?» C'est assez serré, comme vous le savez très bien, dans les budgets d'opération.

3465 Alors, j'aimerais savoir, pour vous, est-ce que vous considérez que c'est vraiment une ouverture intéressante de pousser ça? Est-ce qu'il y a eu des développements depuis la consultation qui a été faite par cette commission-là?

M. DENIS QUIRION :

3470 D'abord, il faut rappeler que dès l'Opération solidarité 5 000 logements, la Ville a fait une percée majeure, je pense, avec une entente avec l'Agence de la santé en 2002, en disant: «Les logements qu'on va construire pour les clientèles vulnérables...» Ici, on ne parle pas nécessairement de familles, sauf peut-être des cas de femmes victimes de violence ou jeunes mères en difficulté. Mais en général, ce financement de soutien communautaire va

plutôt chez les clientèles qui ont différentes difficultés, problématique santé mentale, jeune en réinsertion sociale, etc.

3475

Mais donc, puisque vous posez la question, on a eu une entente déjà au début 2002 et tranquillement l'agence a réussi à financer cette activité-là à hauteur de 1 M\$. Donc, c'est ça, on parle de subventions récurrentes, c'est-à-dire que les groupes auront l'aide année après année pour donner les services à la clientèle.

3480

Là, il y a vraiment un déblocage majeur, je pense, avec... le gouvernement du Québec a rendu public le 17 novembre, je pense, c'est tout récent...

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

3485

Le 7 novembre, oui.

M. DENIS QUIRION :

3490

... le cadre national sur le soutien communautaire en logement social. Là, ça devient une politique gouvernementale. Enfin, après quinze ans, on reconnaît le lien très précieux entre le secteur de la santé et des services sociaux et le secteur d'habitation. Il y a un maillage enfin qui est reconnu. Ça veut dire que la formule du logement avec support communautaire est reconnue comme une formule gagnante, par rapport par exemple à l'institutionnalisation ou à...

3495

Là, dans la foulée de ça, l'agence vient d'adopter un autre million, 1 054 000 \$ et est actuellement en appel de propositions pour identifier les projets qui vont en bénéficier. Il y a des projets nouveaux que nous, on est en train de subventionner, mais il y a aussi des OBNL existants qui vont pouvoir en bénéficier, également des groupes qui travaillent en milieu HLM.

3500

Donc, c'est encore modeste. Donc, le million s'ajoute à l'autre million. On est rendus à 2 M\$, peut-être qu'on vise 4, 5 là. Mais au moins, on a un cadre, on a une reconnaissance et on a le début d'un budget récurrent. Donc, étant optimiste de nature, je considère qu'on a fait des gains importants.

3505

LA PRÉSIDENTE :

3510

Des gains importants. Le dernier point que je voulais aborder avec vous... ce n'est pas parce que vous devez partir à 6 h mais on n'a plus de son après 6 h, alors c'est vraiment important qu'on... je m'excuse de précipiter un peu, là, mais il y a un problème technique aussi.

3515 Vous parlez dans le plan d'action de la part des partenaires. Et on en parle surtout...
les cinq thèmes, en fait. Vous appelez finalement les partenaires. Je pense que pour
certains thèmes, c'est évident, il y a déjà beaucoup de choses qui se font, par exemple, au
niveau des sports et loisirs et la culture.

3520 Pour l'atelier sur l'habitation, vous vous attendez à quoi, finalement, quand vous
faites un appel aux partenaires? Parce que vous pouvez reconnaître que déjà vous avez des
partenaires. Est-ce qu'il y a des avenues que vous voulez développer? On aimerait un peu
savoir qu'est-ce que vous voulez dire par l'appel aux partenaires au niveau de l'habitation.

3525 **M. DENIS QUIRION :**

Bien, ça peut prendre plusieurs formes. D'abord, dans les projets d'inclusion, il va
falloir faire, au cas par cas, des discussions avec les promoteurs qui pilotent ces projets-là.
Dans certains cas, comme dans le secteur Pierrefonds, on a un projet de 4-5 000 logements,
3530 il y a plusieurs promoteurs qui participent à la planification globale de ces nouveaux quartiers-
là. Donc, c'est dans ces cas-là concrètement qu'il va falloir négocier, si on veut, des projets
qui vont comporter des produits propices à l'implantation des familles. Ça, c'est un exemple.

Dans le cas du plan marketing, par exemple, c'est sûr que c'est un plan qui va se
3535 faire en partenariat avec plusieurs acteurs, les grands employeurs, les arrondissements
comme je l'ai mentionné tantôt. Mais certainement que les promoteurs privés vont être mis à
contribution. Parce que ça c'est le maillage entre l'offre et la demande, la promotion qu'ils
font eux autres mêmes de leur projet, et l'appui qu'on peut leur offrir dans un cadre global
avec ou sans l'accession à la propriété. Alors, ça, c'est un autre exemple.

3540 Dans ce plan-là, on se propose aussi des liens avec, par exemple, des institutions
financières. Vous savez qu'un des obstacles à Montréal, c'est le coût d'acquisition. Mais on
veut voir aussi avec les institutions financières s'il n'y a pas des produits hypothécaires, par
exemple, qui pourraient être mieux connus ou développés ou assouplis pour les familles.

3545 Parce que, dans le fond, on voit que même les produits hypothécaires comme des
hypothèques de 40 ans commencent à émerger. Donc, ça permet peut-être aux gens
d'accéder à la propriété. Malgré que ça soit plus coûteux dans l'île, peut-être qu'avec un bon
mécanisme de financement, on peut faciliter l'accession à la propriété pour les familles.
3550 Sachant que l'investissement va être plus rentable, de toute façon, parce que les études
démontrent que le pourcentage d'augmentation de valeur dans l'île est supérieur à ce qu'on
peut observer en banlieue. Mais il y a une marche qui est difficile au début.

Alors, ce sont des exemples, les institutions financières, les promoteurs.

3555

Il y a aussi des cas particuliers comme je mentionnais tantôt avec la commission scolaire où il y a un certain nombre de projets où ils sont ouverts à céder des terrains à des coop à condition que ce soit des projets familiaux. C'est un peu ce genre de chose-là.

3560

Je pense qu'avec les programmes qu'on a, les budgets qu'on a, on est en mesure d'avoir des discussions constructives avec les partenaires, parce qu'on a déjà des moyens qui sont reconnus, qu'on peut bonifier. Et là, bien, ça crée un espace de discussion, disons, qui est assez crédible. C'est ce qu'on observe de ce côté-là.

3565

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Quirion.

Madame LaFerrière, je pense que vous, vous aviez des réponses...

3570

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

Avec monsieur Bélec.

3575

LA PRÉSIDENTE :

Ah! d'accord. On vous remercie, c'était très intéressant.

3580

Là, je pense qu'on devrait poursuivre avec monsieur Gagnon peut-être? Alors, bonsoir, Monsieur Gagnon. Vous êtes accompagné.

M. LUC GAGNON :

Bonsoir, Madame la Présidente.

3585

Mme MARIE-HÉLÈNE GABOURY :

Bonsoir.

3590

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. Vous êtes madame?

3595

Mme MARIE-HÉLÈNE GABOURY :

Gaboury, Marie-Hélène Gaboury.

LA PRÉSIDENTE :

3600 Bienvenue. Alors, avec vous, on devait voir les quartiers vivants. C'était la problématique de prévoir des espaces pour les enfants, entre autres. Parce qu'il a été porté à notre intention qu'il y avait une coop qui s'était ramassée avec une centaine d'enfants sans avoir nécessairement un endroit où ces enfants-là peuvent jouer.

3605 Donc, pour vous, pour favoriser le développement de quartiers familiaux urbains, finalement, comment vous voyez... est-ce qu'il y a des contraintes au niveau de la réglementation? Est-ce que vous devez utiliser certains outils pour vous assurer que c'est possible? C'était un peu ça, en fait, notre questionnement et qu'on voulait regarder avec vous.

3610

M. LUC GAGNON :

 Tout d'abord, merci de nous avoir invités. Ça nous fait plaisir de contribuer aux travaux d'élaboration de la politique. Comme premier élément de réponse, je vais peut-être
3615 vous indiquer à quel niveau on travaille, nous.

 Donc, nous sommes l'équipe en charge du Plan d'urbanisme. Nous sommes l'équipe qui avons mis en place le Plan d'urbanisme et on travaille maintenant à sa mise en oeuvre, sa mise en oeuvre qui se réalise de différentes façons et qui se réalise à travers des
3620 projets d'aménagement concrets.

 Par exemple, quand on refait le boulevard de Maisonneuve ici ou quand on réaménage la place d'étude tout près de l'Université Concordia, c'est des gens de l'équipe du développement urbain qui s'en occupent. Mais également lorsque vient le temps de planifier
3625 la requalification des grands secteurs de la ville. Par exemple, on parlait du site Contrecoeur tout à l'heure, que certains d'entre vous connaissent parce que vous avez été impliqués dans la consultation publique; la cour de triage également.

 Donc, c'est dans le mandat de notre équipe de définir les principes qui vont guider le réaménagement, le redéveloppement de ces grands secteurs-là. C'est peut-être là où se
3630 trouvent les éléments de réponse les plus intéressants, les plus pertinents pour vous.

 Évidemment, quand on a élaboré le Plan d'urbanisme, on y a inséré une série de principes qui visent à s'assurer que la Ville, dans son évolution, dans son devenir, va
3635 répondre aux besoins de toutes les catégories de Montréalais, que ce soit les gens âgés, les familles, les immigrants, les travailleurs et tout ça. Denis en a fait état tout à l'heure, par ailleurs. Il y a à cet effet-là des objectifs et des actions qui vont concrètement dans ce sens-là, mais ça demeure encore au niveau de principes.

3640 Comment est-ce que ça se traduit dans le territoire de tels principes? Je donnerais deux exemples, en fait. La gare de triage d'Outremont, qui est un projet qui, à première vue, n'est pas un projet qui s'adresse aux familles, parce que c'est un projet de construction d'un nouveau campus universitaire de l'Université de Montréal sur une future ancienne gare de triage, mais c'est un projet qui se situe à la frange d'un secteur résidentiel.

3645 Et souvent, les gens disaient: «Ce projet-là, c'est un projet qui va vivre en soi, qui n'a pas de lien nécessaire avec Outremont», alors qu'au contraire, dans nos analyses, il est clairement apparu que si c'est vrai que Outremont a une réputation dans son ensemble d'être un arrondissement qui est bien desservi en espaces verts, ce n'est pas du tout le cas du secteur nord. Donc, tout le secteur avoisinant la cour de triage est un secteur qui est intéressant mais où on manque de services spécialement pour les familles.

3650 Alors, dans la planification du projet qui s'est faite en concertation avec l'Université de Montréal et ses consultants, on s'est assurés que la superficie d'espaces verts qui sera offerte par le projet permettrait une programmation d'équipements, une programmation d'activités qui permettrait de compléter celle qu'on retrouve dans les parcs existants, justement pour permettre de répondre aux besoins de la population en place, également de répondre à la population qui va arriver dans le cadre du projet.

3660 Parce que oui, essentiellement, c'est un campus universitaire, mais il y a quand même 800 unités de logements privés qui vont être prévus sur le site. Donc, de là une demande supplémentaire en services en partie pour les familles. Donc, une fois que ça, c'est fait, ce projet-là est adopté.

3665 Maintenant, dans sa mise en place, on travaille plus finement justement cette question de programmation des espaces verts. Alors, on a lancé une étude avec l'arrondissement qui vise à qualifier et à évaluer les besoins des résidents actuels et futurs en termes d'activités récréatives, d'activités sportives, justement pour permettre de répondre plus finement à cette carence. Puis tout ceci va se traduire par des investissements de la Ville dans l'aménagement des nouveaux parcs qui seront mis en place lors de la construction du futur campus.

3670 C'est un exemple de ce qu'on fait et qui permet justement de mettre en oeuvre les grands principes qui sont dans le plan et auxquels évidemment la politique familiale fera écho.

3675 Deuxième exemple que je peux vous donner, c'est l'exemple du site Contrecoeur où, là, la planification s'est faite pour le développement d'un site essentiellement résidentiel, un site qui serait voué justement dans sa facture et dans sa constitution à accueillir une grande variété de clientèles, dont des gens âgés mais également des familles.

3680

Alors, évidemment, puisque c'est un projet qui était dans ce cas-là plus porté par la Ville, parce que c'est un terrain de propriété municipale, le promoteur, si on veut, un des promoteurs, c'est la Société d'habitation de développement de Montréal qui est une société paramunicipale, dans toutes les phases de planification, on s'est assurés dès le début

3685

d'intégrer justement les besoins des familles, qui dans ce cas-là ne se sont pas limités à l'aménagement du parc, mais également à la question de lien avec le transport collectif, de lien également cyclable entre ce secteur-ci et les autres secteurs de l'arrondissement. Puis encore une fois, ça va se traduire par des investissements concrets lorsque le projet sera en mode de réalisation.

3690

Dans nos responsabilités, on a eu également à collaborer à la mise en oeuvre du programme de renouveau urbain. Marie-Hélène a été un des joueurs clés de cette équipe, donc qui avait la responsabilité de mettre en oeuvre avec les arrondissements ce programme, qui, s'il ne s'adressait pas... ce n'était pas un mandat orienté vers la réponse aux besoins

3695

des familles, c'était des projets de revitalisation de secteurs qui en avaient besoin.

J'imagine que tout à l'heure dans la présentation de Denis et de Suzanne, j'ai manqué le début, mais j'imagine qu'on vous a parlé un petit peu de l'approche du PRU. On vous a peut-être montré les cartes du Plan d'urbanisme, qui identifient certains secteurs de revitalisation auxquels le programme du PRU s'est généralement collé.

3700

Ce programme-là a permis la réalisation de différents projets dans les arrondissements, qui ont permis justement de répondre à des carences en équipements souvent, plus qu'en aménagement de parcs, mais en équipements souvent qui pouvaient répondre aux besoins de différentes clientèles, dont celle des familles.

3705

Peut-être Marie-Hélène, as-tu quelques exemples en tête à citer?

Mme MARIE-HÉLÈNE GABOURY :

3710

Dans le programme de renouveau urbain, comme Luc l'a dit, il y a des projets qui ont été faits en arrondissement, mais il y a quand même pas mal de parcs aussi qui ont fait l'objet d'une rénovation majeure. Mais effectivement, le programme vise les secteurs défavorisés, donc la carte qu'on retrouve au Plan d'urbanisme. Et au départ, le programme ne visait pas les familles mais il vise vraiment les secteurs défavorisés. Mais nécessairement les 90 projets qui en ont découlé, je vous dirais quasiment à 100 % touchent les familles. Ce sont des équipements...

3715

Un exemple que je pourrais donner, Place Valois dans le secteur Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui est un bon exemple, puisque c'est un exemple où il

3720

3725 y a eu de l'habitation de construite de façon majeure mais en lien avec des espaces verts sur le site même. C'est une planification d'un ensemble, une place publique entourée de nouveaux bâtiments, de logements, de commerces et il y a aussi des grands pans de l'ancienne usine Lavo, des grands îlots qui ont été transformés en habitation et en espaces verts.

3730 Il n'y a pas de jardin communautaire spécifiquement, parce qu'il y en avait un, de toute façon, pas très loin. Mais il y a eu une volonté de dédier des lieux publics pour ces nouvelles familles qui arrivaient. Parce qu'effectivement, je pense que... je ne sais pas combien de pourcentage de familles qui ont investi les lieux, mais c'est majeur quand même dans le quartier.

3735 Donc, ça, c'est un exemple au programme de renouveau urbain. Il y a eu une portion qui a été dédiée à l'aménagement de liens verts le long des nouveaux îlots d'habitation. Par contre, dans l'ancien programme aussi, il y avait eu de l'argent dédié à l'aménagement de la Place Valois elle-même, qui sont des ancrages publics qui permettent d'implanter de l'habitation dans un quartier de vie quand même de qualité à ce moment-là. C'est un exemple.

3740 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Laurent.

3745 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Quel type d'équipements est-ce qu'on trouve dans ces lieux que vous aménagez?

Mme MARIE-HÉLÈNE GABOURY :

3750 Il y a une place publique, qui est un lieu vraiment plus minéral mais un lieu vraiment de rassemblement, de rencontre, dédié aussi... elle est collée sur la Promenade Ontario. Donc, les gens des commerces, des associations d'affaires ont participé aussi à ce projet-là. Donc, c'est vraiment un lieu d'animation pour les familles, pour les résidants, pour les commerçants. Et donc, ça se devait un lieu et dégagé mais aussi un lieu de détente aussi en même temps.

3760 Il y a aussi, le long des habitations, c'est l'ancienne voie ferrée qui a été réaménagée qu'on appelle nous en espace vert, en promenade verte. Donc, c'est vraiment un lieu de passage, mais un lieu aussi de détente, un lieu aussi sécuritaire qui est en lien avec les habitations. Mais il n'y a pas de balançoires, il n'y a pas de patinoire, mais c'est vraiment des espaces dégagés pour permettre toutes sortes d'activités, finalement. On peut lancer un frisbee, vous comprenez, mais il n'y a pas dans ces lieux-là qui ne sont pas

nécessairement grands, mais...

3765 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Est-ce qu'il y a des CPE qui sont attachés à ces lieux-là?

3770 **Mme MARIE-HÉLÈNE GABOURY :**

3775 Dans ce secteur-là, il n'y a pas de CPE. Mais je ne connais pas très, très bien par cœur tout le quartier qui environne, mais il n'y a pas de CPE directement sur les îlots dont je vous parle. Il y en a peut-être un adjacent. Il y a des écoles. Le milieu des écoles est déjà très solide autour, des écoles primaires, secondaires. J'imagine CPE aussi. Mais comme je vous dis, je connais moins le secteur.

LA PRÉSIDENTE :

3780 On nous a dit tout à l'heure que le programme était terminé, que vous espérez qu'il soit renouvelé.

Mme MARIE-HÉLÈNE GABOURY :

3785 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3790 Est-ce que c'est un peu pour compenser finalement ce qui avait été prévu au Plan d'urbanisme? Comme je disais tout à l'heure, il n'y a pas vraiment aspect famille, c'est indirectement que la famille reçoit certains bienfaits du programme. Et dans le renouvellement du programme, est-ce que vous spécifiez qu'il y ait plus de choses axées pour aider les familles?

M. LUC GAGNON :

3795 On n'est pas là encore. Je vous avouerais, on est en train de compléter, de fermer, si on veut, le PRU tel qu'on le connaît actuellement. On prépare un bilan qui va être soumis aux autorités politiques. Ils vont décider eux autres de l'orientation. Ils vont décider d'abord s'il faut y donner une suite et également quelle orientation on va y donner.

3800 Puis évidemment, la Ville essaie toujours d'être cohérente avec elle-même. Alors si d'un côté, on met de l'avant une politique familiale qui devient une de nos priorités, on serait bien malvenus de mettre en place un outil aussi majeur que le PRU qui ne devienne

3805 pas un outil de mise en oeuvre de la politique familiale. Parce qu'il faut bien comprendre que le PRU, c'est vraiment un instrument. Parce que le Plan d'urbanisme définit un cadre. la politique va le faire également, mais le PRU, c'est un outil de mise en oeuvre qui doit coller aux grandes politiques de la Ville.

3810 C'est pour ça tout à l'heure, dans ma démonstration, ce que je tentais de faire valoir, c'est justement qu'on peut, à partir des grands principes qu'on a, les compléter et les bonifier en fonction de la connaissance qu'on développe du terrain puis en fonction des préoccupations des gens.

3815 Parce que je suis d'accord avec vous, il n'y a pas d'action ou d'objectif qui cible spécifiquement des familles, mais il reste que, dans tous les projets sur lesquels on travaille, notre grille d'analyse... parce que notre travail, c'est d'appliquer l'ensemble des politiques de la Ville, éventuellement la politique familiale, mais notre grille d'analyse, c'est une préoccupation qu'on a.

3820 Quand on dit qu'on s'adresse à toutes les clientèles, c'est les gens âgés, c'est les familles, c'est les gens à mobilité réduite. Donc, on analyse les besoins des milieux. On analyse le milieu d'insertion pour définir la meilleure façon de donner suite à ces grands principes-là à introduire complètement sur le terrain.

3825 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous envisagez, par exemple on parlait plus tôt de créer des raccordements ou des corridors, est-ce que c'est une possibilité que vous pourriez regarder, où on aurait un réseau plus sécuritaire par rapport aux jeunes enfants?

3830

M. LUC GAGNON :

Oui. C'est un élément qui est avancé par le Plan de transport. Puis je vais vous donner le même type d'exemple, c'est ce qu'on met en place dans les projets.

3835

3840 Dans le projet Contrecoeur justement, madame Gold s'en rappellera sans doute, mais entre le coeur résidentiel le plus dense et le parc, on a prévu justement une esplanade, un lien vert, en fait, qui permet un cheminement plus sécuritaire que par les rues. Ça, c'est dans le sens est-ouest. Dans le sens nord-sud, où les déplacements seront à plus longue distance, on a planifié un réseau cyclable et des trottoirs aussi qui sont confortables pour s'assurer que tout le monde puisse se déplacer facilement.

3845 Je vous dirais que dans un autre projet, sur lequel on va commencer à travailler bientôt, le secteur de Pierrefonds Ouest, il y a un potentiel de construction de plusieurs, plusieurs, plusieurs centaines, sinon des milliers de logements, dans un secteur avec une

valeur naturelle importante. C'est un secteur qu'on veut développer de façon différente. On veut en faire un projet durable, si on veut.

3850 Puis dans les principes directeurs qu'on met en place justement pour soutenir le développement de ce secteur-là, ce type de lien là est avancé. Ce sont des liens verts qu'on veut créer entre les différentes composantes du projet. Mais il y a des liens qui ne seront pas verts, mais qui sont une autre façon de rendre les déplacements sécuritaires.

3855 Par exemple, on avance comme principe qu'il n'y ait pas une résidence, en fait, qui soit à plus de 500 mètres d'un arrêt de transport collectif. Donc, pour se rendre de la maison jusqu'à l'arrêt d'autobus, par exemple, on n'aura pas plus de 500 mètres à parcourir. C'est le principe. On va voir comment est-ce que, dans la réalité, on peut le mettre en oeuvre. Mais l'idée, c'est d'avoir des déplacements sécuritaires pour notamment les enfants.

3860 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Est-ce que vous prévoyez des couloirs plus périphériques par rapport au projet, mettons, de Pierrefonds, dont vous dites que...

3865 **M. LUC GAGNON :**

Des corridors périphériques? Bien, c'est-à-dire que ce secteur-là lui-même va être connecté au réseau cyclable panmontréalais. Ça, c'est un principe de base dans toutes nos démarches.

3870 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

3875 En disant «périphérique», je vois plutôt la circulation à moyenne densité, disons. Est-ce que ça va croiser? Parce que tantôt, je pense que c'est monsieur Quirion qui en a parlé, c'est un développement quand même substantiel, si on prend...

3880 Donc, la circulation, sans tomber dans le transport, mais la circulation qui va se faire de façon interne peut avoir des influences. Mettons, on parle beaucoup de développement durable, gaz à effet de serre, etc., etc. Est-ce que vous prévoyez la faire déborder en périphérie, la circulation moyenne?

M. LUC GAGNON :

3885 Déborder en périphérie... c'est sûr qu'on essaie toujours de canaliser le plus rapidement possible la circulation vers les grandes artères. Dans le cadre de ce projet-là, les dessins ne sont pas faits évidemment, mais on voudrait...

3890 Par exemple, si le principe général veut que le ministère des Transports aménage un boulevard urbain dans l'emprise de la 440, pour prendre l'exemple de ce secteur-là, on pourrait se contenter d'avoir une seule artère est-ouest qui connecte le site au futur boulevard urbain de façon à éviter évidemment des déplacements de moyenne densité, comme vous les appelez.

LA PRÉSIDENTE :

3895 Merci.

J'aimerais maintenant avoir monsieur Paré.

3900 **M. ROBERT PARÉ :**

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

3905 Bonsoir, monsieur Paré. Alors, votre collaboration, votre participation, c'était surtout dans la mise en valeur des noyaux villageois.

M. ROBERT PARÉ :

3910 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3915 Vous en avez parlé un peu à l'atelier mais, comme vous savez, c'était assez bref, on n'avait pas grand-temps. Je pense que pour vous, votre préoccupation, c'est la qualité de l'architecture, le patrimoine bâti.

M. ROBERT PARÉ :

3920 La qualité du milieu de vie.

LA PRÉSIDENTE :

3925 La qualité du milieu de vie. Alors, j'aimerais ça si vous pouviez aborder avec nous les points que vous jugez importants par rapport au Plan d'action famille qui, finalement si on regarde la revitalisation urbaine, elle est prévue dans certains quartiers. Est-ce qu'il y a des points que vous aimeriez apporter à notre attention par rapport à ça?

3930 **M. ROBERT PARÉ :**

Oui, tout à fait. D'abord, je dirais que la notion même de noyau villageois, c'est quand même quelque chose qui est connu et qui a été mentionné à la fois par nos collègues du Plan d'urbanisme et à la fois par les gens qui travaillent au patrimoine.

3935

Les notions patrimoniales de noyaux villageois faisaient référence aux noyaux originaux qui entouraient Montréal et qui se sont développés par la suite et qui ont finalement donné naissance souvent à des paroisses ou à des quartiers. D'un autre côté, au niveau de l'urbanisme, on retrouve ce terme-là à l'état de trace quasiment dans le Plan d'urbanisme lui-même.

3940

Pour nous au marketing, la façon d'aborder ça, ça a été de se dire, dans un premier temps, qu'il y avait un courant qui disait que: «La ville, ce n'est pas un endroit pour élever des enfants. Ce n'est pas un endroit pour venir s'établir.» Et cette notion-là même, on s'inscrivait en faux contre ça parce que la réalité démentait ça. Il y a des gens qui vivent en ville. Si c'était si pathogène que ça, je veux dire, ce serait un grand désert glacé ou ce serait vraiment l'effet du trou de beigne qu'on retrouve dans d'autres villes américaines, mais qu'on ne retrouve pas ici.

3945

3950

Donc, on a essayé de regarder la ville sous un autre angle. Et une des façons qu'on a eue de le voir, c'est justement avec le prisme des noyaux, c'était de se dire : la Ville - avec un grand V majuscule - oui, sans doute que c'est une espèce de créature monobloc qui peut avoir l'air assez invivable par moments, parce qu'on s'adresse seulement à des grands enjeux ou à des perceptions de surface. C'est-à-dire que la perception serait que, oui, on peut vivre en ville, mais il y a tellement de désagréments que ça ne vaut pas la peine d'y vivre. Ce qui serait un peu contradictoire, mais enfin.

3955

3960

Donc, le noyau villageois, c'est la fragmentation en unités, je vous dirais, à la fois compréhensibles mais à la fois sensibles. Et ça, c'est important à ce niveau-là, sensibles de l'environnement urbain. Les gens se retrouvent dans un environnement qui est propice à la fois au commerce, à l'approvisionnement en biens et en services, et à la fois aux communications interpersonnelles, ce qui sont, si vous voulez, les deux grands principes d'un noyau.

3965

Par la suite, on s'est rendu compte que les noyaux, bien, c'est sûr qu'ils se trouvent à favoriser l'échange entre les individus. Ils procèdent beaucoup de la fréquence, parce que les gens vont s'approvisionner, vont communiquer de façon presque quotidienne. Donc, c'est tout le contraire d'un centre d'achats, si vous voulez, où vous allez le fréquenter une fois par semaine pour faire des achats massifs; là, vous allez le fréquenter à tous les jours ou deux fois par jour pour vous approvisionner mais au quotidien.

3970

3975 Et finalement, il y a tout un principe de mixité sociale à l'intérieur du noyau, c'est-à-dire que ce n'est pas homogène mur-à-mur. On ne peut pas définir une clientèle en lui donnant une caractéristique propre. Donc, tout ça, ça nous servait dans le fond à jeter un regard différent sur l'offre Montréal et regarder s'il y avait une adéquation aussi entre l'offre et la demande.

3980 Parce que les gens qui veulent s'établir à Montréal, surtout au niveau des jeunes familles, je dirais, qui sont une de nos préoccupations au quotidien via le plan de marketing, c'était de se demander ce qu'elles recherchent ces personnes-là qui font partie du segment. Parce que le segment, c'est un type de comportement. Donc, on les appelle «jeunes familles urbaines». Dans jeunes familles urbaines, on a des gens qui ont plus que 45 ans. Donc, il ne faut pas se méprendre avec... c'est un type de comportement.

3985 Ces gens-là recherchent majoritairement, je vous dirais, de l'unifamilial, mais considèrent tout à fait aussi, dans leur choix de l'usager, considèrent les duplex. Bref, ils sont prêts à considérer l'offre montréalaise telle qu'elle est, mais ils vont chercher plus que de la brique, plus que du béton, ils vont chercher un cadre de vie qui est intéressant.

3990 Ce cadre de vie là va souvent se refléter dans le noyau, c'est-à-dire: «Oui, j'ai de l'approvisionnement. Oui, je suis à dix ou cinq minutes à pied d'une fruiterie. Je ne suis pas tellement loin de mon cordonnier, mais je suis également très proche d'une terrasse et là je suis capable de m'asseoir puis de communiquer», ce qui est une autre version du parvis de l'église, si vous voulez, ou du parc qui n'est pas toujours à proximité de la rue commerciale.

3995 On a un très bon exemple de ce principe-là sur Monkland, où vous avez l'ancien parc Monkland, mais qui est encore Villa Maria si vous voulez. Si vous êtes dans la ligne de ce parc-là, vous avez la rue Monkland comme telle. Il n'y a pas vraiment de parc sur Monkland, sauf que la largeur des trottoirs et les aménagements font que les gens sont capables de s'arrêter sans se faire bousculer. Déjà, ça favorise un rassemblement.

4000

4005 Puis après ça, bien, les commerçants, eux, tout ce qu'ils ont fait, c'est de s'inscrire dans cette trame-là, générer des cafés, des terrasses. Et là, je veux dire, on se retrouve avec le parvis de l'église original. Les gens viennent, communiquent, échangent, et c'est ça qui donne de la valeur à ce type d'environnement là.

4010 Et l'offre étant séduisante et conforme à un certain nombre de besoins de qualité de vie, les familles se mettent à revenir dans ces environnements-là. Si on regarde ce secteur-là, je veux dire, c'est en pleine régénération en termes de population.

Ce phénomène-là, on va le retrouver à l'état natif sur des portions de Wellington. On va le retrouver sur Masson qui est en train de se régénérer aussi. Il y a des rues qui sont assez bien connues aussi, Laurier, Bernard, par exemple, où on retrouve ces traits-là.

4015 Mont-Royal, c'est une espèce de chapelet brisé, ce n'est pas homogène. Il y a des
endroits sur Mont-Royal où on a encore le commerce de proximité : le dépanneur, la tabagie,
des trucs comme ça, mais il y a d'autres endroits où ce ne sont pas des noyaux parce que
c'est des restaurants à la grandeur. Donc, il y a d'autres fonctions qui n'existent plus, ils ont
été chassés par d'autres.

4020 Et ça, quand on le regarde, on se dit, ça, dans le fond, la reconnaissance de ces
noyaux-là, elle doit être donnée aux arrondissements, que les arrondissements s'en servent
pour se dire: «On a des atouts extraordinaires à l'intérieur de la ville, bien, on va les mettre en
4025 valeur.» Ça correspond à une demande et c'est une façon de caractériser l'arrondissement
pour dire: «Bienvenue.» Et ça, dans le plan de mise en marché, pour nous, c'est assez
important que les arrondissements intériorisent ce type de discours-là parce que c'est
excessivement important.

4030 Parce que plus les familles reviennent proche de ces noyaux-là, qui sont très
attractifs, mais qui couvrent seulement quatre ou cinq rues là. Mais s'ils s'inscrivent en
bordure de ça, bien, là, on se retrouve tout à coup avec des écoles qui ne fermeront pas;
on se retrouve avec des enfants qui vont servir de liens de communication entre les
différentes familles. Il y a une vie qui va être très riche, qui va se produire.

4035 Et puis le phénomène que, nous, on espère qui va arriver, c'est que ces familles-là,
qui vont s'installer en bordure de ces noyaux-là, bien, les enfants, vu qu'ils ont été élevés là,
on sait d'après nos analyses qu'eux ont de fortes chances aussi de rester à Montréal. Donc,
le travail qui est fait là est vraiment multigénérationnel.

4040 **LA PRÉSIDENTE :**

4045 Quand on regarde dans le Plan d'urbanisme, il y a plusieurs avenues où c'est déjà
connu, c'est déjà bien établi qu'il y a un noyau. Il y a d'autres arrondissements où c'est moins
évident, où il devrait y avoir, en tout cas, des investissements pour faire revivre les parties,
comme vous dites, qui ont été plus ou moins abandonnées.

4050 Le financement pour faire des choses comme ça, est-ce que ça fait partie des
programmes de revitalisation urbaine, de la revitalisation urbaine intégrée dont on parlait tout
à l'heure? Où est-ce que vous envisagez d'avoir les fonds?

M. ROBERT PARÉ :

4055 Enfin, pour nous, au niveau de la mise en marché, on s'inscrit en marge d'à peu près
tout le monde, c'est-à-dire qu'on est une créature relativement nouvelle, relativement peu
connue. On est en train de travailler à doter la Ville, dans le fond, d'un discours de

mise en marché, mais en essayant d'avoir une influence à la fois sur l'offre et sur les produits et sur les prix, tous les considérants du marketing finalement. C'est un travail, je vous dirais, de longue haleine, mais qui trouve une écoute favorable chez nos partenaires internes comme externes.

4060

La question de budget, je pense qu'on n'en est pas là. Et je pense même que ces noyaux-là vivent très bien sans la Ville à la limite là. Il s'agit de leur donner un coup de pouce à ceux qui sont, je vous dirais, en «start up». Mais il y a des noyaux très mûrs qui se sont développés sans nous. Si on regarde la rue Bernard, la rue Laurier, la rue Monkland, ils se sont mis à vivre puis, je veux dire, ils ont profité de circonstances extrêmement favorables, et ça s'est développé de façon cohérente.

4065

Il y a d'autres endroits où ça hoquette et on ne sait pas si ça va lever de façon très satisfaisante. Comme Lachine, par exemple, ils ont un marché, ils ont un tas de trucs, mais est-ce que ça va lever? Ça, je ne pourrais pas vous le dire. Mais si on était capable de donner un coup de pouce, c'est sûr que ce serait fantastique.

4070

M. WEBER LAURENT, commissaire :

4075

Est-ce que le programme de SIDAC rentre dans ce cadre-là?

M. ROBERT PARÉ :

4080

Les SIDAC, je vous dirais... bien, de toute façon, les noyaux villageois, c'est un concept, ce n'est pas un programme, en partant.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

4085

Oui, je comprends.

M. ROBERT PARÉ :

4090

C'est beaucoup plus à ce niveau-là que j'agis. Mais théoriquement, les SIDAC seraient un très bon partenaire pour valoriser le noyau.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Pour développer ou...

4095

M. ROBERT PARÉ :

Pour le développer et le valoriser. Ça, c'est évident. Et quand on va avoir les

4100 moyens de mettre en action le plan marketing résidentiel, ça va faire partie des partenaires dont monsieur Quirion parlait tout à l'heure. Les arrondissements sont des partenaires naturels pour nous. Les SIDAC, qui sont sur le territoire des arrondissements, deviennent par voie de conséquence des partenaires extrêmement actifs, je dirais.

LA PRÉSIDENTE :

4105 Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

4110 Oui, j'ai une question qui est assez difficile. Monsieur Bélec est déjà habitué à mes questions.

4115 La prolifération de la construction du petit condo laisse croire à un retour des retraités vers Montréal. Est-ce que cette clientèle est intéressante à cause de son pouvoir d'achat, à cause qu'elle contribue à maintenir l'assiette fiscale, elle contribue à garder la vitalité des artères commerciales et aussi qu'elle contribue à la mixité des quartiers?

4120 Alors, en fait, ils sont des alliés objectifs du plan. Ils sont des partenaires implicites du plan. Est-ce qu'on devrait leur donner une place plus importante au sein d'un Plan action famille?

M. ROBERT PARÉ :

4125 Bon, une bonne question. Je vais vous répondre simplement parce qu'on y a déjà réfléchi beaucoup à cette question-là. C'est qu'à l'intérieur... là, je vais vous parler strictement de termes de marketing. Je n'engage pas vraiment toute l'administration municipale autour de ça.

4130 On a identifié trois segments de marché qui sont extrêmement intéressants pour la Ville de Montréal. Le premier segment de marché, et je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est notre cible principale, la clientèle primaire, la jeune famille urbaine. On a deux autres segments qui sont également intéressants, c'est-à-dire on a le jeune urbain et le mature prospère, le mature prospère étant votre... celui-là.

4135 Le mature prospère a des comportements qui sont étrangement similaires à celui du jeune urbain, il représente une bonne partie du marché. Mais ces deux segments-là, on les a qualifiés parce que, en termes de gestion du marketing, on est obligés de choisir à un moment donné, ça nous prend une cible primaire, et on a choisi la famille. Donc, on pourrait dire: pourquoi on a délaissé les deux autres? Les deux autres font partie de ce qu'on appellerait en anglais le «lowest hanging fruit».

4140

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Excusez-moi?

4145 **M. ROBERT PARÉ :**

«Lowest hanging fruit», c'est les fruits les plus bas qui sont mûrs pour tomber. Les matures prospères considèrent presque de façon naturelle de venir s'établir à Montréal pour se rapprocher des services, se rapprocher de la culture, se rapprocher des moyens de transport, etc., et de jouir d'une qualité de vie intéressante, moins consacrer de temps au jardinage, plus aux voyages. Bon, bref, c'est des tendances de marché, ça.

4150
4155
4160
Donc, quand on les a priorisés, on a regardé aussi qu'est-ce qu'ils représentent en tant que valeur à vie de contribuable. La valeur à vie, c'est un concept qu'on a développé également, c'est-à-dire sur un cycle d'achat en immobilier, on va dire que les gens sont susceptibles de faire leur premier achat aux alentours de 26, 27 ans, c'est-à-dire premier condo via Accès-Condo, des trucs comme ça. Et par la suite, faire un cycle où il va peut-être avoir deux maisons, trois maisons. Et finalement, 50 ans plus tard, les gens vont avoir tendance peut-être à ce qu'on appelle casser ménage puis s'en aller dans une résidence ou ailleurs.

4165
À ce moment-là, la valeur à vie de la jeune famille urbaine est très, très grande, parce qu'eux vont rester longtemps propriétaires, vont approvisionner la Ville en taxes foncières pendant près de 50 ans, tandis que le mature prospère, lui, étant donné sa propre définition, fait qu'il va cotiser moins. Il va cotiser moins et il n'entraîne pas de plus value, dans le sens qu'il n'entraîne pas sa famille, sa famille a été élevée en banlieue la plupart du temps. Donc, il a élevé des banlieusards qui vont vivre en banlieue. La jeune famille va élever des Montréalais qui vont s'installer à Montréal.

4170
4175
Donc, c'est une clientèle d'opportunité, je vous dirais, qui vient naturellement mais qui, pour moi, représente l'avantage suivant. C'est que si je destine des messages aux jeunes familles, les messages que je vais faire vont avoir un impact par rebond sur les matures prospères et sur les jeunes urbains. Tandis que si j'avais amalgamé mes deux autres cibles ensemble et je leur aurais destiné un message, je n'aurais jamais eu d'effet de rebond sur la famille.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Merci.

4180

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Paré.

4185 **M. ROBERT PARÉ :**

Ça m'a fait plaisir.

4190 **LA PRÉSIDENTE :**

On a déjà dépassé le temps qui nous est alloué, mais j'aimerais avant de clore, si c'est possible, de revoir les questions avec madame LaFerrière et monsieur Bélec.

4195 Le premier point, tout à l'heure, sur la planification à long terme, je pense que ça a été couvert. Donc, pour ne pas abuser de nos gens ici, de madame Maisonneuve et de monsieur Lamontagne, on va couvrir ça et ensuite on va clore l'assemblée.

4200 **M. PIERRE BÉLEC :**

Vous dites le premier point?

4205 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était la planification à long terme. Tout à l'heure, quand on parlait finalement Plan d'action famille, c'est tellement structurant sur certains aspects, qu'on comprenait mal pourquoi on disait: «On fait ça sur deux ans.»

4210 Puis l'autre point qu'on aurait aimé couvrir, c'était qu'est-ce que vous entendez faire avec les documents qui sont en consultation après? Parce qu'il y a quand même une contrainte. Si vous avez un cadre de référence qui a été utilisé par les arrondissements et que, suite à la consultation publique, on considère qu'il y a des choses qui devraient être changées, qu'est-ce que ça va être comme document final, le cadre de référence? C'était un peu dans...

4215 **M. PIERRE BÉLEC :**

4220 Commençons donc par celui-là. Depuis que le cadre de référence a été mis en service, si on peut dire, les arrondissements ont travaillé en s'en servant et en s'inspirant aussi de la réalité immédiate vécue quotidiennement. Ça aura produit, d'ici la fin de décembre, une quinzaine de plans d'arrondissement, de plans d'action locaux. Et je pense que cette production-là est elle-même un input important dans la version finale du cadre de référence, parce que tout ça n'a jamais cessé de s'interinfluencer.

Alors, moi, c'est comme ça que je le vois là, c'est un input de type consultation, si

4225 on veut, parce que ça adonne qu'il y a beaucoup, beaucoup de gens qui se sont exprimés aussi à travers ça. J'ai commencé par celui-là.

Moi, j'ai écouté bien attentivement, très attentivement cet après-midi, puis j'essayais de voir qu'est-ce que je pourrais vous dire d'intelligent à la fin de l'après-midi. Mais je pense
4230 que vous avez probablement constatée que la Ville n'était pas orientée famille. Les gens sont venus ici et ils ont répondu, à mon avis, avec une grande honnêteté aux questions que vous avez posées. Parce qu'il y en a que je connais les réponses, je connais leur contexte et personne ne m'a étonné en ayant l'air d'aller ailleurs.

4235 Mais cette démarche de la politique familiale a été finalement un éveil et c'est quelque chose qui est... la démarche est plus importante que son contenu, en définitive. Parce qu'il me semble, ensemble, ce qu'on a fait de plus là, ça a été de se convaincre que, oui, il y avait quelque chose à faire de ce côté-là, mais il n'y a aucune autorité qui a dit vraiment: «Vous allez faire ça et vous allez aller par là.»

4240 Le travail qu'on a fait avec les gens de l'Habitation, le travail qui a été fait avec les gens de 2025 et du marketing, ça a été un travail de découverte ensemble de l'intérêt de cette affaire-là. Mais il n'y a personne qui leur a dit: «Vous devez vous intéresser à ça et vous devez produire telle chose.» Ça ne s'est pas passé comme ça. Et de la même manière avec
4245 les arrondissements, c'est un éveil, c'était comme en attente.

Alors, ce qu'on a essayé de faire, Jean Dominique et moi, c'est de manoeuvrer le plus intelligemment possible pour pas justement avoir l'air de ceux qui s'en viennent et puis qui disent: «On a pris le contrôle de la Ville, ça va bien!» Mais ce n'est pas ce qu'on a fait. On
4250 a écouté les gens et puis là, tout le monde a de plus en plus le goût de travailler à cette question-là parce que la politique familiale ou le Plan d'action famille, ça offre finalement un axe de mobilisation à des préoccupations, à des besoins, à des intentions. Donc, c'est une structure d'accueil finalement de toutes sortes de feeling, d'idées, de besoins et puis les gens ont le goût de l'adopter comme structure d'accueil.

4255 Mais étant une structure d'accueil, étant une structure, ce qu'on va mettre dedans et ce qu'on va mettre dessus, on ne sait pas trop encore, au fond. Ça va se fabriquer au fur et à mesure. Et ça, ça tient compte de la vision - parce que je ne sais pas si ça vous a été transparent mais, moi, il me semble que ça l'a été après-midi - la vision que finalement les
4260 fonctionnaires des services centraux se sont faite de la ville.

On a passé par des douleurs et des maudites années difficiles depuis 2002. Mais finalement, le monde écoute, le monde est intelligent, ils disent: «Ça a l'air que ce n'est plus la même ville qu'avant.» Mais ça, là, c'est loin d'être communiqué à beaucoup de gens.
4265 Mais on partage tous l'idée que la ville est bien, bien, bien changée et que si on veut

avoir la moindre efficacité, on doit être à l'écoute de ce qui se passe au niveau des pâquerettes. C'est le gros de notre activité.

4270 Alors, dans un contexte comme celui-là, les affirmations de long terme qu'on peut faire quand on est à l'écoute, elles sont limitées. Et c'est ça que ça donne le produit que vous avez devant vous. Son intelligence, ce n'est pas dans la formulation des idées, elle est dans le fait d'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

4275 On est là pour ça, nous aussi. Alors, est-ce qu'on peut couvrir les questions 8 à 10? C'est ça?

M. PIERRE BÉLEC :

4280 Sur les questions 8 à 10, bien, c'est ça, c'est que dans un premier temps, ce qu'on a constaté, c'est que ça demandait plus de temps. Et je vais laisser Suzanne introduire la question des limites des sources en matière démographique.

Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

4285 En fait, on a travaillé avec un collègue, qui n'est pas ici ce soir, mais qui est un des producteurs de données pour la Ville et qui gère les banques de données, entre autres ce qu'on achète de Statistique Canada. On pourrait peut-être commencer par les choses qui
4290 s'en viennent, parce qu'il y a du travail en cours.

Notre service a reçu les données sur les familles et les ménages 2006. On ne parle pas encore de données sur les revenus ni les données très détaillées sur les logements, mais on commence quand même à avoir les données générales sur la structure des familles.

4295 Donc, le travail s'amorce pour compiler ces renseignements-là et on parle de fin novembre pour avoir les premiers résultats. Donc ça, c'est en cours et, bon, ça s'en vient, en oubliant évidemment tous les croisements qui pourraient demander des références au revenu. Ça, c'est déjà une contrainte absolue qui est imposée par le rythme de production de
4300 divulgation des résultats de Statistique Canada.

Les limites, par contre, on a eu des questions qui portaient sur... dans le fond, on sentait que les membres de la commission souhaitaient avoir un portrait plus fin de la situation des familles, entre autres l'âge et tout ça.

4305 Il y a une incapacité technique à croiser les familles selon le nombre d'enfants à la

4310 maison et l'âge des enfants. C'est deux types de tableaux et, méthodologiquement, ça ne se fait pas de mettre les deux ensemble. Alors, ce qu'on peut faire et on pourrait sortir des données, c'est-à-dire calculer le nombre d'enfants dans les familles par groupe d'âge par arrondissement, mais ça va être un chiffre global.

4315 En fait, vous l'avez déjà. Ça, ça ressemble à ce qui a déjà été déposé, où vous avez quand même une espèce de portrait du poids de chaque cohorte par arrondissement et puis on peut évidemment avoir un découpage des ménages selon la taille du ménage, ce qui est aussi une donnée intéressante. Et donc, ce n'est pas possible d'avoir le croisement de ces deux-là.

4320 Une autre limite aussi, c'est par rapport à la mesure du phénomène du déplacement. Ça, on entre peut-être plus dans le cadre des préoccupations de la commission. On a vu que certaines données peuvent être... à première vue, semblent indiquer des déplacements. Je pense, entre autres, aux statistiques qui portaient sur la présence d'enfants par arrondissement. Ça, il y a un bémol à mettre dans l'interprétation de ces données-là parce que, ce qui explique la fluctuation du nombre d'enfants, ça peut être une foule de facteurs et ce n'est surtout pas le déplacement.

4325 Je donne un exemple. De 96 à 2001, qui était la période pour laquelle il y a eu des statistiques de produites, qui sont d'ailleurs sur le site de l'Office, on voit qu'il y a des fluctuations. Il y a des arrondissements qui semblent avoir comme ça, tout d'un coup, moins d'enfants. Est-ce que ça veut dire qu'il y a eu des départs? Pas nécessairement.

4330 Pendant cette période-là, à l'échelle du Québec, il y a eu une baisse importante du nombre d'enfants. C'est vérifié à travers l'ensemble du Québec. Et je laisserais des démographes, moi, je ne suis pas démographe, mais je laisserais des démographes vous expliquer, dans le fond, qu'est-ce qui est à la source de cette fluctuation-là.

4335 Vous avez des phénomènes que j'appelle des illusions d'optique où vous avez, par exemple, la fin de l'écho du babyboom. Alors, vous avez une espèce de baisse, mais qui était éminemment prévisible parce qu'on arrive à la fin d'un cycle de génération. L'autre phénomène, c'est la récession des années 90, qui a eu un impact sur le rythme de formation des ménages. Ça, ce n'est pas spécifique à Montréal, ça a touché l'ensemble... en fait, ce n'est pas spécifique au Québec non plus.

4340 Et c'est sûr que pendant la période qui suit la récession, même quand la reprise s'amorce, on n'a pas encore retrouvé le rythme de formation des ménages et la natalité qui normalement accompagne ça. Et ça, c'est ce qui explique, enfin c'est un facteur contributif pour expliquer ce qu'on peut voir dans certains arrondissements de Montréal dans la période 1996-2001. On n'est pas vraiment en face d'un déplacement ou, s'il y a des déplacements, on ne peut pas isoler ce facteur-là comme étant la cause principale de la fluctuation. Il faut

regarder un ensemble de facteurs, il faut regarder la natalité.

4350

Puis dans la natalité, là aussi on ouvre, c'est une poupée gigogne, une poupée russe, on ouvre d'autres questions. Évidemment, le contexte économique qui conditionne la formation des ménages, mais aussi des éléments comme les politiques gouvernementales, les fluctuations, par exemple, dans les allocations familiales, des choses que ça ne va pas

4355

provoquer la décision d'avoir un enfant, mais ça peut retarder le moment où on va avoir le deuxième ou le troisième enfant, par exemple. Donc, ça, c'est des éléments qui doivent être mis en contexte.

Quand on regarde les données, une analyse assez linéaire de la présence ou le poids relatif des enfants par arrondissement – ça, c'est une mise en garde que je fais pour ce qui est de l'interprétation – c'est que c'est multifactoriel et on ne peut pas conclure à des déplacements uniquement sur la base de ces données-là. Donc, ça, c'était une autre mise en garde.

4360

Puis peut-être une dernière. En fait, c'est ça, c'est toujours d'avoir le réflexe de comparer avec l'ensemble du Québec pour ce qui est le phénomène beaucoup plus à grande échelle, que ce soit les... quand on regarde l'ensemble des déplacements qui se font, que ce soit vers d'autres provinces, je pense, entre autres, le déplacement vers l'ouest qui n'est pas spécifique à Montréal, qui touche l'ensemble du Québec, et la question du départ des villes qui est un phénomène de la perte de vitesse relative des villes, qui n'est pas un phénomène non plus spécifique à Montréal, qui est un phénomène absolument occidental.

4365

4370

Donc, il y a toujours une espèce d'appel à la prudence pour n'importe quelle donnée, ce qui ne va pas quand même nous empêcher de vous transmettre des données dès qu'on va les avoir. Il y en a d'ailleurs que dès ce soir, dans la série qui avait été demandée, des données non pas démographiques, mais une qui vient de l'Habitation sur l'évolution du Programme d'accession à la propriété, j'ai le fichier, je le transmets par la voie informatique dès demain. Vous demandiez, je pense, l'évolution de la part des familles dans le programme. Donc, ça a été chiffré pour les deux phases de ce programme-là.

4375

4380

Pierre, je ne sais pas si tu voulais rajouter plus de détails?

M. PIERRE BÉLEC :

Non, pas là-dessus. Mais puisque peut-être vous avez d'autres questions, mais j'en profite avant que vous concluez pour, dans le fond, vous remercier pour vos abondantes questions et les reprises et tout ça. En tout cas, moi, j'ai pris ça pour une marque d'intérêt à notre réalité qui est très... elle est complexe, elle est compliquée. Puis s'il y a un autre

4385

4390 mot, on pourra le rajouter après pour nous décrire mieux. Et aussi vous dire le grand intérêt qu'on aura à lire ce que vous nous direz de vos perceptions et de notre réalité, parce que je pense que ça va être intéressant.

4395 En tout cas, je vous remercie pour le travail que vous nous avez demandé de faire, parce que c'est du travail que vous allez devoir faire vous autres aussi en plus.

LA PRÉSIDENTE :

4400 Je vous remercie infiniment. Je pense que ça a été très fructueux finalement les échanges de cet après-midi. En tout cas, nous, on considérait qu'on était pour marcher sur des oeufs si on n'avait pas plus d'information dans certaines choses. Pour vous, vous êtes très familiers avec tout ça mais, pour nous, on voulait quand même s'assurer de proposer des choses qui sont réalisables. Je pense qu'on a un souci de faire un rapport qui peut être utile.

4405 Et je connais l'expertise de la Ville, je pense que les gens dans tous les secteurs vraiment ont énormément à apporter, ce sont des grands professionnels et je savais que cet après-midi pourrait nous apporter énormément.

4410 Alors, je clos la séance. Merci à tout le monde.

4415 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4420 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.